L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1504 - VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018 2,10 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Contrats de filières

C'est signé !



Quand le contexte est mouvant, l'avenir incertain et que les interrogations se renforcent sur les stratégies à définir, il importe de serrer les rangs et de placer l'intelligence collective à la manœuvre. C'est ce qui s'est passé avec la réalisation des contrats de filières qui viennent d'être officiellement signés à l'occasion de la session de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté. Les quatre grandes filières régionales se sont particulièrement impliquées dans cette réflexion collective et prospective qui se concrétise aujourd'hui par des plans d'actions permettant de mobiliser au mieux les ressources financières et humaines disponibles.

Page 15

Côte d'Or

› Session de la Chambre d'agriculture

Clap de fin pour la mandature



Nièvre

› FDSEA

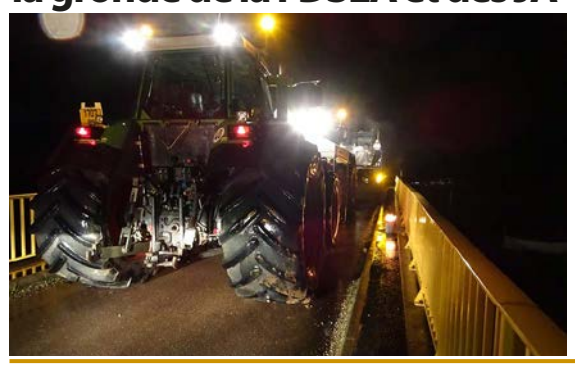
Du sanglier au menu du sous-préfet de Cosnes-sur-Loire



Yonne

› Emplois saisonniers

Un retour en arrière qui provoque la gronde de la FDSEA et des JA







Sommaire

Côte-d'Or
04 • Session de la Chambre d'agriculture: Clap de fin pour la mandature 2013-2018
05 • Assemblées de section de Dijon Céréales: Un exercice de transition
06 • Service de remplacement: Toujours aussi attractif
07 • Projets Photovoltaïques: Des notions à bien assimiler
Nièvre
08 • Chambre d'agriculture: Dernière session pour Éric Bertrand
09 • Comment aborder la transmission et l'installation ?
10 • IGP Charolais de Bourgogne: Un concours pour mettre en valeur les produits locaux
11 • FDSEA: Du sanglier au menu du sous-préfet de Cosnes-sur-Loire
Yonne
12 • Emplois saisonniers: Retour en arrière
13 • Emploi: L'agriculture recrute et forme
14 • FDSEA 89: Syndicats multitâches, pour agriculture plurielle !
Région et ailleurs
15 • Chambre régionale d'agriculture: Contrats de filières, l'intelligence collective à la manœuvre
16 • Transition des territoires: Les néoruraux, entre contraintes et opportunités pour le monde agricole!
17 • Protéines: Une complémentarité entre origine animale et végétale
Dossier
18-21 • Matériels de traite
Infos Services
22-23 • Équipements
24-25 • Analyses & Tendances
26-27 • Petites annonces
28-31 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Transition écologique

Le Président de la République présente sa stratégie pour l'énergie et le climat

Mardi 27 novembre, Emmanuel Macron a présenté les 20 orientations de la stratégie gouvernementale pour la transition énergétique et écologique. Souhaitant apaiser les craintes des «gilets jaunes», il a annoncé que la fiscalité des carburants devrait être adapté aux fluctuations des prix du pétrole, il a cependant réaffirmé la nécessité d'augmenter la taxe carbone. Il appelle aussi de ses vœux l'augmentation de production d'énergies renouvelables et notamment de biogaz, par le biais de la méthanisation agricole.

Le 27 novembre, entouré d'un grand nombre de ministres et en présence des dirigeants des organisations membres du CNTE (Conseil national de la transition écologique, dont fait partie la FNSEA), le président de la République a installé le Haut Conseil pour le Climat. L'instance composée de treize experts, et présidée par Corinne Le Quéré, devra conseiller le gouvernement en matière de transition écologique et doit *« permettre de rétablir des faits, de la vérité scientifiques »*. Emmanuel Macron a, par la suite, présenté la stratégie gouvernementale pour la transition énergétique et écologique, une transition qui pour le Président ne doit pas se faire *« à n'importe quel prix »* ni générer des inégalités. Emmanuel Macron n'a pas caché sa volonté de répondre au mouvement des gilets jaunes lors cette allocution. S'il maintient le cap, en réaffirmant la nécessité de l'augmentation de la taxe carbone, le chef d'État souhaite *« construire une méthode pour rendre plus intelligente cette taxe aujourd'hui un peu aveugle »*. Ainsi, la fiscalité sur les carburants sera adaptée aux fluctuations des prix du pétrole. Tous les trimestres un rendez-vous sera organisé pour atténuer l'effet sur les Français *« des envolées des cours mondiaux »*. Emmanuel Macron qui dit entendre les protestations reconnaît qu'il est nécessaire d'apporter des réponses concrètes aux interrogations des Français ; *« on ne peut soumettre les gens à des injonctions sans leur offrir des alternatives, des solutions »*. Pour présenter la stratégie gouvernementale Emmanuel Macron s'est appuyé sur les grands axes de la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie) et 20 orientations ont été formulées. La diminution de la part du nucléaire est une des mesures phare de cette stratégie. Elle devra être de 50 % dans le mix électrique à l'horizon 2035, 14 réacteurs seront donc fermés durant cette période. Les dernières centrales à charbon, devront, quant à elles, être fermées d'ici 2022.

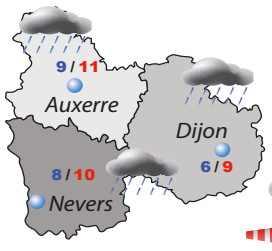
10 % de gaz renouvelable en 2030

Le gouvernement appelle également de ses vœux le développement de la production d'énergies renouvelables. La loi prévoit que 32 % de la consommation d'énergies en 2030 soit d'origine renouvelable ; avec 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz. Pour ce faire, le gouvernement veut développer les parcs éoliens et photovoltaïques. Emmanuel Macron annonce même qu'à l'horizon 2030 le parc éolien terrestre sera triplé et la quantité d'énergie produite à partir du photovoltaïque sera multipliée par 5. Pour le développement des énergies renouvelables, et notamment du biogaz (la production de gaz renouvelable devrait être multipliée par 5 en 2028, par rapport à 2017), le Président a insisté sur le rôle clé de la méthanisation et donc de l'agriculture. Il estime que la production de biogaz à partir de la méthanisation et donc de résidus agricoles va permettre au gaz de *« continuer à jouer un rôle important dans notre mix énergétique »*, tout en offrant une production proche du terrain et génératrice de revenus pour les agriculteurs et les territoires. Une annonce qui devrait être bien accueillie par le monde agricole. Dans les 20 orientations de la stratégie française pour l'énergie et le climat, trois concernent directement le monde agricole. La première consiste à réduire les émissions du secteur agricole en développant l'agroécologie, l'agroforesterie et l'agriculture de précision. Il s'agit également de développer la bioéconomie, l'agriculture biologique et de faire évoluer la demande alimentaire vers des produits de meilleure qualité.
Ce discours du Président de la République ne semble pas avoir eu l'effet escompté. En effet, seulement 22 % des Français jugent les mesures suffisantes (Opinion way, RTL, LCI et le Figaro) et les gilets jaunes ont appelé à manifester samedi 1er décembre, pour la troisième semaine consécutive. La fluctuation de la taxe carbone et l'aide à la conversion pour les véhicules, par exemple, ne semblent pas assez concrètes.

ACTUAGRI

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 30 Novembre

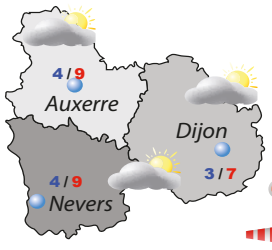


Pluvieux
Un temps perturbé s'annonce, avec de nombreuses précipitations.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 9 à 12°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint André
Soleil : 08h21 - 16h59
Lune : 00h01 - 14h08

Samedi 1 Décembre



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 8 à 10°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

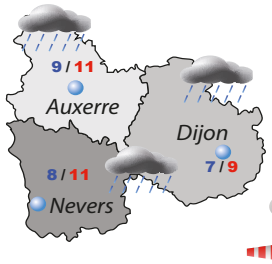
Sainte Florence
Soleil : 08h22 - 16h58
Lune : 01h16 - 14h35

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 2 Décembre



Perturbé
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 9 à 12°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Sainte Viviane
Soleil : 08h23 - 16h58
Lune : 02h29 - 15h00

Prévisions à 7 jours

Lundi 3 Décembre au Mercredi 5 Décembre
Un temps nuageux à couvert avec quelques pluies.
Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : 1 à 3°C T° maxi : 11 à 13°C

Du Jeudi 6 Décembre au Dimanche 9 Décembre
Le temps sera agréable et bien ensoleillé.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : -2 à 0°C T° maxi : 6 à 8°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Sécheresse 2018 en Bourgogne Franche-Comté

Aide d'urgence de la Région et des conseils départementaux

Suite aux nombreux contacts téléphoniques que nous avons eus après le premier article d'information diffusé sur l'aide d'urgence, il était important d'apporter quelques précisions sur ce dispositif.



Courrier à tous les éleveurs pour l'aide à l'UGB femelle de souche (5 millions d'euros). Avant le 15 décembre, tous les éleveurs concernés par cette mesure recevront un courrier de la région et du conseil départemental. Toute la procédure à suivre sera expliquée dans cette lettre. La demande de subvention pourra se faire sur le site de la Région.
L'Agence de Service de Paiement (ASP) sera chargée du versement de l'aide et de la vérification des demandes.

Justificatifs

Finalement, la procédure sera simplifiée. Seuls les jeunes agriculteurs des plateaux supérieurs et montagne du Doubs et du Jura en société devront fournir une copie des statuts.
L'attestation de minimis sera à signer par l'exploitant. Aussi, sur ce point, il est nécessaire d'apporter des précisions. Pour les aides de faible montant que la Commission considère, de ce fait, comme n'étant pas susceptibles de fausser la concurrence, la Commission a créé un troisième régime : le régime de minimis, défini par le «http://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/Reglement_minimis_agricole_2014-2020_cle11c1cf.pdf»règlement n°1408/2013 du 18 décembre 2013, pour la période 2014-2020.
Le versement d'aides sous ce régime n'est pas précédé d'une notification à la Commission ni d'un accord ou enregistrement de celle-ci.
Le montant maximal de l'aide octroyée à une entreprise agricole est de 15 000 € sur trois exercices fiscaux glissants (tenir compte de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents).
Il y a la transparence pour les GAEC. Chaque associé disposant d'une part PAC peut bénéficier d'un plafond de 15 000 € d'aides de minimis agricole.

La liste des aides concernant le de minimis :

• Les dispositifs fiscaux
- Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique ;
- Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole ;
- Exonération de la TFNB.

• Les aides directes à l'exclusion des aides du premier et deuxième pilier
- Aides directes payées par les organismes payeurs sous tutelle du Ministère chargé de l'agriculture au titre des règlements n°1535/2007 et n°1408/2013 (FranceAgriMer, ASP) ;
- Aides versées par les collectivités territoriales ;
- Aides versées par d'autres autorités publiques (chambres d'agriculture par exemple).

• Rappel du montant de l'aide à l'UGB
Le montant de l'aide à l'UGB s'élèvera à :
- Côte d'Or : 5,57 €/UGB
- Doubs : 7,09 €/UGB
- Jura : 9,10 €/UGB
- Nièvre : 5,46 €/UGB
- Haute-Saône : 9,25 €/UGB
- Saône-et-Loire : 5,13 €/UGB
- Yonne : 4,78 €/UGB
- Territoire de Belfort : 8,03 €/UGB

Les départements qui souhaitent compléter l'aide d'urgence pourront le faire en top up.

Des précisions sur l'aide aux bâtiments de stockage (5 millions d'euros)

Par ailleurs, une intervention supplémentaire est prévue, dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), avec une intervention supplémentaire des départements à hauteur de 2,5 millions d'euros et un financement du FEADER en complément pour la construction de bâtiments de stockage.
Pour bénéficier de cette mesure, il faudra utiliser la procédure habituelle d'appel à projets liée aux bâtiments d'élevage via le site de la DRAAF au premier trimestre 2019 : http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/PCAE

Coordination et complémentarité entre la région et les départements

Ce plan a été possible grâce à la mobilisation de tous les conseils départementaux et de la Région. En effet, quelle que soit la couleur politique, tous les départements ont donné leur accord pour mettre en œuvre rapidement ce dispositif.
Pour l'instant, il reste encore à obtenir le soutien du ministère de l'agriculture avec les dossiers calamités et la prise en charge des cotisations sociales avec une enveloppe financière à compléter.
« La demande pour l'aide d'urgence devra être réalisée entre le 15 décembre et le 31 mars. Ces aides ne représentent pas des montants très élevés par rapport aux pertes subies par les agriculteurs, mais elles se cumulent avec les autres mesures. C'est important que la Région fasse un geste en faveur d'un secteur qui subit cette catastrophe naturelle » indique Sophie Fonquernie, vice-présidente déléguée à l'agriculture pour la Région Bourgogne Franche-Comté.
« Nous souhaitions mettre en place une mesure spécifique pour donner un coup pouce aux agriculteurs les plus touchés par cette sécheresse. Finalement on a trouvé une bonne complémentarité entre la volonté d'intervenir des conseils départementaux et la région qui a pris ses responsabilités en tant que chef de file des actions économiques » précise Béatrix Loizon, vice-présidente du Conseil départemental du Doubs en charge de l'agriculture.
Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter la FRSEA Bourgogne Franche-Comté au 03 81 54 71 60

COMMUNIQUÉ FRSEA BFC

en bref

Start-up d'État/ glyphosate La FNSEA et JA déplorent la méthode

Alors que l'État a mis en ligne le 22 novembre un site déclaratif incitant les agriculteurs à sortir du glyphosate, la FNSEA et Jeunes agriculteurs regrettent, dans un communiqué du 23 novembre, qu'il ait été *«construit sans aucune concertation avec les premiers acteurs de terrain que sont les agriculteurs»*. Les deux organisations dénoncent en effet le risque d'agri-bashing: *«à quel moment le compteur sera-t-il jugé suffisant pour ne plus désigner les agriculteurs à la vindicte de l'opinion publique ? Quid de ceux qui ne se déclareraient pas ? La FNSEA et JA ne peuvent cautionner cette méthode »*. La FNSEA et JA rappellent ainsi que depuis un an, un contrat de solutions a été initié pour *« trouver les solutions qui permettent de réduire les intrants, dont le glyphosate, et qui ne laissent aucun agriculteur dans des impasses techniques»*.
La transition de l'agriculture vers des modèles plus vertueux ne peut se faire sans les agriculteurs, rappellent-t-elles, et *«elle ne se fera pas non plus à coup de décisions unilatérales et dogmatiques au service d'une fiscalité écologique punitive »*, ajoutent-elles en référence à l'augmentation de la redevance pollution diffuse, la séparation du Conseil et de la vente des produits phytosanitaires, l'absence d'ambition pour les énergies renouvelables agricoles… *« Il est plus que temps de reconnecter les décisions politiques avec la réalité du terrain et des territoires ruraux ! »*, insistent donc la FNSEA et JA.

Cuivre Réhomologué pour sept ans, mais diminution de la dose maximum autorisée

L'Union européenne a décidé, le 27 novembre, de réhomologuer le cuivre pour sept ans, a annoncé le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume. La quantité maximum autorisée par hectare a toutefois été abaissée de 6 à 4 kg par an, avec la possibilité pour les producteurs de dépasser cette limite certaines années, à condition de compenser l'année suivante.



Session de la Chambre d'agriculture

Clap de fin pour la mandature 2013-2018

Les prochaines élections professionnelles se profilent à l'horizon 2019, la dernière session de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or qui s'est déroulée le 23 novembre au lycée Félix Kir à Plombières-les-Dijon s'est donc attachée à dresser le bilan d'une mandature qui aura su tenir ses engagements, tout en répondant à l'urgence d'une accélération brutale du changement climatique.



Dire ce que l'on fait et pourquoi on le fait… Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, estime que la communication vers le grand public et les consommateurs, représentera l'un des enjeux majeurs de la prochaine mandature.

Cette dernière session de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, qui verra le renouvellement de ses membres dans quelques mois à l'issue des élections professionnelles prévues en janvier 2019, a dressé le bilan d'une mandature qui s'est attachée à tenir ses engagements tout en gérant au mieux l'imprévisible.

Plusieurs événements majeurs ont marqué le début de cette mandature. D'abord, le déménagement sur le nouveau site de Bretenière (acté et réfléchi par la précédente mandature), qui permet de mutualiser les moyens et favorise les échanges, tout en amenant une réduction notable des charges de fonctionnement. Ensuite, une évolution climatique d'une brutalité sans précédent. À peine installée la nouvelle Chambre a dû gérer un nombre inédit d'incidents climatiques. Ce qui a nécessité une grande mobilisation des équipes et des élus Chambre pour pallier l'urgence, en limiter les impacts à court terme et ouvrir un nouveau champ de réflexion à plus long terme.

Des engagements et des actes

Quel que soit le contexte, favorable ou défavorable, une Chambre d'agriculture reste une force de proposition essentielle sur un grand nombre de dossiers et sur beaucoup de sujets liés au développement agricole et au fonctionnement des exploitations.

La mandature actuelle s'était engagée sur cinq grandes orientations, dont les enjeux ont irrigué le travail de tous les services : assurer l'avenir d'exploitations économiquement viables, vivables et transmissibles ; faciliter le renouvellement des générations ; œuvrer pour une agriculture productive et durable, faciliter les évolutions nécessaires et l'innovation ; assurer une veille constante sur les nouveaux besoins émergents pour répondre aux évolutions rapides du contexte et aux nouveaux défis posés aux agriculteurs.

Parmi les sujets les plus impactants, la gestion du foncier (en zone périurbaine, comme en zone d'élevage), la gestion de la faune sauvage, les calamités à répétition, l'évolution problématique de la Pac, l'avenir des zones à faible potentiel et la nécessité constante de faire bouger les lignes tout en maintenant une forte proximité avec les agriculteurs.

Gérer, accompagner et rebondir

L'activité de cette mandature traduit bien la nécessité pour une Chambre d'agriculture d'aller bien au-delà d'une simple gestion des dossiers courants. Cette activité est le reflet des crises, des évolutions, des interrogations qui traversent la sphère agricole et interpellent les agriculteurs. Dans un contexte en forte évolution et face aux incertitudes du climat comme à celle de l'évolution des politiques publiques, une Chambre d'agriculture joue à la fois un rôle d'amortisseur des chocs pour les exploitations ; de facilitateur pour l'évolution des pratiques et des hommes ; de veilleur et d'accompagnateur pour ce qui concerne l'innovation, la recherche, le numérique…

Cette mandature a donc été fertile en rebondissements, sous l'effet du climat comme de l'évolution des politiques publiques et de la politique agricole européenne, plus si commune que cela… entre les différents États Membre. Les services de la Chambre d'agriculture se sont organisés en conséquence, en évoluant également vers plus de transversalité, pour répondre aux engagements pris en début de mandature.

Le suivi et la réussite de dossiers importants pour les fermes, résultent d'un partenariat durable et efficace instauré avec le Conseil départemental, au travers notamment de l'Accord-Cadre. Des dossiers stratégiques comme la Pac, la différenciation des zones intermédiaires, la gestion du foncier, le dossier de l'eau ou la gestion de la faune sauvage, etc. conduisent aussi la Chambre d'agriculture à interagir avec les services de l'État et ceux de la Région.

L'essentiel reste, comme le rappelle un élu *«d'être au plus près des agriculteurs et à leur écoute, car beaucoup de solutions se trouvent déjà dans les fermes»*. Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture n'en doute pas et estime que *«l'on s'en sortira par l'adaptation, même s'il est difficile de sortir la tête du guidon quand on se trouve contraint de gérer l'urgence»*. D'ores et déjà *«la sécheresse 2018 a fait bouger les lignes»* et confirme la nécessité *«de raisonner sur le long terme»*. Il est tout aussi convaincu que l'un des enjeux importants de la prochaine mandature sera celui de la communication : *«nous nous trouvons de plus en plus interpellés sur certaines pratiques, ce qui impose d'apporter des réponses claires, de communiquer en expliquant ce que l'on fait et pourquoi»*.

AMK



2013-2018… Les membres de la Chambre d'agriculture ont pris connaissance du bilan d'une mandature qui aura été marquée par de nombreux incidents climatiques et des aléas divers ayant fortement impacté les fermes.

Bilan, enjeux et grandes orientations

Sur le volet économique, l'accompagnement des agriculteurs en collectif, au travers de formations techniques, économiques, humaines, commerciales… contribue à améliorer la viabilité et la vivabilité des systèmes d'exploitation. Une gestion plus efficiente du foncier, la maîtrise des charges, comme l'accompagnement sur des projets de diversification participent de la même ambition.

Défi partagé avec les Jeunes agriculteurs, la nécessité du renouvellement des générations se traduit à la fois en termes de formations, d'accompagnement de projets pour les jeunes comme pour les cédants, mais aussi de promotion des métiers. La création d'un nouveau Geda «*Génér'Action*» ouvert aux nouveaux installés, comme celle du Pack 5 ans, renforcent les dispositifs permettant de sécuriser le démarrage de toute activité agricole.

Sur le volet Production et Agriculture durable, les actions de la Chambre d'agriculture se sont appuyées sur un principe de cohérence et la recherche d'une efficacité optimale dans la gestion des dossiers sensibles (bassins de captage et gestion des effluents phytosanitaires). Des actions se sont déployées pour soutenir et développer des productions emblématiques comme la vigne, le cassis, la moutarde. Les pratiques innovantes et l'agriculture biologique bénéficient d'un accompagnement spécifique au même titre que les systèmes plus conventionnels.

La Chambre d'agriculture accompagne également les exploitations de polyculture-élevage dans leur recherche d'une plus grande autonomie alimentaire. Elle concourt à la sécurisation des systèmes au travers de nouvelles complémentarités entre ateliers de production, de projets de valorisation des effluents organiques, d'actions visant à optimiser les cultures fourragères et la culture de l'herbe. Dossier emblématique pour le département, la gestion de l'eau. Un dossier qui fait l'objet de toutes les attentions car l'avenir et le développement de cultures à haute valeur ajoutée en dépendent.

L'avenir résultant des décisions prises aujourd'hui, la Chambre d'agriculture anticipe les évolutions nécessaires, en termes d'adaptation au changement climatique notamment ; ce qui concerne l'ensemble des systèmes de production. S'ensuivent des travaux et une veille sur les économies d'énergie (bâtiments d'élevage), l'optimisation des systèmes d'irrigation, la génétique (espèces animales et végétales), l'évolution des pratiques, la préservation de la biodiversité (création d'un conservatoire de 650 lignées anciennes des cépages pinot et chardonnay) etc.

La communication reste aussi au cœur de la défense de la profession, la Chambre d'agriculture s'est donc largement investie dans des dossiers qui répondent à des attentes sociétales fortes. L'élevage, comme les productions végétales ou le développement des circuits courts, fait ainsi l'objet d'actions ciblées, mais en veillant à ce que les solutions soient d'un véritable intérêt pour les producteurs.

Assemblée de section de Dijon Céréales

2017 - 2018 : Un exercice de transition

Carton plein pour les deux assemblées de section de Dijon Céréales qui se sont déroulées les 20 et 21 novembre, respectivement à Darcey (Auxois-Morvan-Châtillonnais) et à Saint-Appolinaire (Plaine-Tille-Vingeanne-Bèze). 450 agriculteurs adhérents ont répondu à l'invitation et sont venus saluer Pierre Guez, qui participait là à ses dernières assemblées de section.





Le passage de témoin entre Christophe Richardot, directeur de Dijon Céréales et d'Alliance BFC est effectif depuis juillet 2018

Que ce soit la collecte, la moisson ou la commercialisation… l'exercice 2017-2018 se sera déroulé dans *«un contexte chahuté, voir surréaliste»*, évoqué par Didier Lenoir, président de la section Plaine-Tille-Vingeanne-Bèze. Toutefois, après *«la triste récolte 2017»* marquée par une grande hétérogénéité et une qualité médiocre, la «*moisson moyenne de 2018*» réajuste quelque peu la situation. Mais l'exercice aura aussi été impacté par les mouvements de grève à la SNCF qui ont fortement perturbé la commercialisation et renchéri considérablement les opérations.
Reste un souci majeur exprimé par Pascal Demay *«la collecte s'effrite»*. D'un côté les rendements stagnent, de l'autre la qualité des blés en particulier, oblige à trouver des palliatifs en termes de débouchés, qui complexifient sérieusement les mises en marché et les flux logistiques historiques. L'année 2018 est également marquée par les basses eaux, conséquence d'une sécheresse persistante qui complique l'acheminement et perturbe une logistique bien huilée, notamment pour les débouchés des blés et des orges de brasserie.

Un contexte réglementaire pénalisant

Heureusement, *«la lumière au bout du tunnel»* est bien visible et annonce des jours meilleurs : pour les cours du blé qui restent satisfaisants et pour le colza, grâce à une nette amélioration technique du prix. La baisse de la sole colza inquiète cependant les opérateurs qui craignent un fort retour de bâton en 2019.
L'exercice 2017-2018 est aussi celui de la transition avec le départ de Pierre Guez, directeur emblématique du groupe et l'arrivée de Christophe Richardot à la direction générale en juillet dernier. La création d'Alliance BFC, la nouvelle union de moyens unissant Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise, témoigne de cette volonté commune, au sein d'un grand ensemble régional, de maintenir et de renforcer la compétitivité des productions agricoles régionales sur les grands marchés.

Pour Pierre Guez, pas de doute *«la compétitivité se joue sur la qualité»*, mais elle dépend aussi d'un contexte réglementaire qui inquiète son successeur, Christophe Richardot. Les coopératives sont là pour imaginer des solutions, anticiper, rappelle-t-il, *«mais les textes gouvernementaux sont quand même inquiétants»*. La transition énergétique à marche forcée, la séparation du conseil et de la vente… risquent d'impacter les activités, l'organisation et de déstabiliser les centrales d'achat.

Des défis sociétaux

Les défis ne relèvent plus seulement de l'agronomie, l'activité agricole se trouve directement en prise avec les interrogations et les contradictions de la société civile. Tour à tour accusée et remise en cause dans ses pratiques, elle ne sort pas indemne de tous les faux procès qui lui sont faits, toutefois les agriculteurs conservent la confiance des consommateurs. Marc Patriat, président de Dijon Céréales s'interroge aussi sur ces mises en cause réitérées et sur la dérive des États généraux de l'alimentation. *«L'agriculture pourra s'adapter»* affirme-t-il, *«mais encore faut-il lui en laisser le temps»*… Face à un contexte perturbé et perturbant, *«l'agriculture doit être porteuse de solutions et nous devons travailler à amener de la valeur ajoutée supplémentaire à nos adhérents»*.

L'atout de l'Alliance BFC, dans ce contexte difficile, c'est justement celui d'une organisation collective qui allie les intelligences, les compétences et les moyens, pour imaginer le futur et assurer la plus grande réactivité possible. À la suite des assemblées de section, Gilles Rivière en dénonçant les travers de ce qu'il appelle *«la boboland»* et la fabrique actuelle de *«peurs»* irraisonnées, a su séduire, comme à son habitude, les participants à ces assemblées de section.

AMK

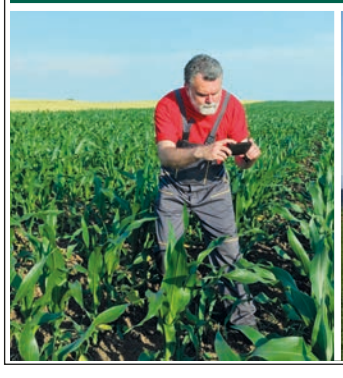


450 adhérents ont marqué par leur présence, leur intérêt pour la coopérative Dijon Céréales, et leur volonté de témoigner leur reconnaissance à Pierre Guez.

Repères Les chiffres clés 2017-2018

Collecte : Tonnage 906 000 t - CA : 204 M€
Approvisionnements
CA global : 159,80 M€
Grandes cultures : 88,30 M€ - Talon co-produits : 13,30 M€ - Activité vigne : 10,80 M€ - Magasins Gamm'Vert : 12,60 M€ - Natura'lis Espaces Verts : 20,30 M€ - Carburants : 14,30 M€
Engrais : CA : 33 M€ - Tonnage : 148 000 t
Produits phytosanitaires : CA : 31,40 M€
Semences : CA : 10 M€ - Quintaux rétrocédés : 68 000 q
Nutrition animale : CA 11,50 M€ - Tonnage : 44 000 t
Équipements divers : CA : 2,50 M€
Oignons et légumes : CA : 4,10 €
Meunerie Decollogne
CA consolidés : 14,20 M€
Farine vendue : 187 000 q - Blés écrasés : 252 000 q
Val Union BFC Semences : CA 20,80 M€

MULTIRISQUE CLIMATIQUE
GROUPAMA VOUS ACCOMPAGNE
DANS L'ASSURANCE DE
VOTRE MAÏS IRRIGUÉ





Offre spéciale Groupama
Jusqu'à
-10%*
Groupama
la vraie vie s'assure ici
groupama-agri.fr
* Offre soumise à conditions, valable uniquement sur les contrats souscrits à titre individuel pour une culture irriguée de maïs grain ou maïs ensilage.
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. 4 place de Budapest CS 92459, 75436 Paris Cedex 09. Document et visuel non contractuels. Crédit photo : DR, Shutterstock - 11/2018.

► Agenda

Cantonales du GDS

Les assemblées cantonales du GDS de Côte-d'Or se poursuivent, voici les prochains rendez-vous: Pouilly-en-Auxois : vendredi 23 novembre à 9 heures à la salle polyvalente. Is-sur-Tille : lundi 26 novembre à 14 heures à la salle Charbonnel. Saulieu : mardi 27 novembre à 9h30 à l'Espace Jean-Bertin. Châtillon-sur-Seine : mercredi 28 novembre à 9h30 à la Chambre d'agriculture. Précy sous Thil : jeudi 29 novembre à 14 heures à la salle de la mairie. Baigneux-les-Juifs : vendredi 30 novembre à 9h30 à la salle des fêtes de Poiseul. Recey-sur-Ource : lundi 3 décembre à 14 heures à la salle du foyer rural. Nolay : mardi 4 décembre à 14 heures à la mairie de Mo-linot. Mirebeau/Pontailler : mercredi 5 décembre à 9h15 à la mairie de Pontailler. Beaune : jeudi 6 décembre à 9 heures à la salle de la coopérative. Saint-Seine-l'Abbaye : vendredi 7 décembre à 9h30 à la salle de la mairie. Magny-lès-Aubigny : mardi 11 décembre à 10 heures à la salle des fêtes.

06 et 07-12 Marché de Noël à Dijon

Le Conseil départemental organise un marché de Noël avec le réseau Bienvenue à la Ferme et la Chambre d'agriculture. Le rendez-vous est donné jeudi 6 décembre de 14h à 20h et vendredi 7 décembre de 10h à 20h dans ses jardins situés au 53 bis rue de la préfecture à Dijon.

► Formation

6 et 13/12 – Duesme
Initiation à la géobiologie
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

11/12 et 11/01- Bretenière
Manager et motiver son apprenti
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Démarrage 20/12 à Beaune (42 heures)
Maîtriser l'anglais viti-vinicole face à des clients
Anne-Claire Reynaud, CA21 - 03 80 68 66 66 - anne-claire.reynaud@cote-dor.chambagri.fr

13/12 à Beaune
- Découvrir les fondamentaux et la pratique de la biodynamie
Anne-Claire Reynaud, CA21 - 03 80 68 66 66 - anne-claire.reynaud@cote-dor.chambagri.fr

19/12/2018 à Saint Seine L'Ab - Se perfectionner dans le traitement à bas volume
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76
mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Service de remplacement

Toujours aussi attractif

Plus de 4 000 journées de remplacement ont été effectuées l'an passé dans le département.



Lors de l'assemblée, le 15 novembre à Poiseul.

Le service de remplacement Côte-d'Or s'est réuni en assemblée générale à Poiseul-la-Ville en présence, notamment, de Vincent Lavier (Chambre d'agriculture), Marc Frot (Conseil départemental), Luc Levêque (Crédit Agricole) et Clovis Bonneau (Groupama). Les chiffres de l'activité ont été dévoilés pour l'année 2017 : 4 013 journées de remplacement ont été effectuées par 81 agents dans un total de 241 exploitations. La mesure répit, dédiée aux exploitants et salariés en situation d'épuisement professionnel a particulièrement bien fonctionné. *«Beaucoup de personnes ont fait appel à ce dispositif financé par l'État»*, souligne Olivier Gallien, président du service de remplacement, *«cette mesure a permis aux personnes concernées de sortir la tête du guidon avec un accompagnement personnalisé qui leur était proposé. Des fonds propres de la MSA ont permis de prolonger la mesure sur l'année 2018»*.

Différents motifs

Les remplacements pour les motifs *«maternité et paternité»* (28 %), *«congés»* (25 %), et *«accidents et maladies»* (24 %) ont encore une fois été majoritaires en 2017. Un nouveau motif de remplacement dédié aux agriculteurs ayant un enfant hospitalisé a fait son apparition l'an passé avec le soutien de la MSA. *«Il n'a malheureusement pas été sollicité. Nous n'avons peut-être pas assez communiqué sur cette nouveauté, nous voulons y remédier car cela peut vraiment aider»*, observe le président.

On recrute

Le service de remplacement recrute régulièrement des agents. *«Des profils très polyvalents sont recherchés, car les agents sont appelés à effectuer toutes sortes de tâches au sein d'exploitations parfois très différentes»*, précise Olivier Gallien. Les offres d'emploi peuvent même intéresser certains chefs d'exploitation : ils sont d'ailleurs une poignée à signer des contrats chaque année. Cette assemblée générale a été l'occasion de faire le bilan sur la satisfaction des adhérents, toujours aussi bonne compte tenu du nombre de remplacements enregistrés tous les ans. Le service côte-d'orien maintient la qualité de ses services à un niveau élevé en formant régulièrement ses agents. En 2017, une session était notamment dédiée aux règles d'hygiène dans les travaux de transformation réalisés à la ferme. *«Ce type d'opération est de plus en plus courant, il faut savoir répondre à toutes les demandes»* poursuit Olivier Gallien.

AG


Les agents du Service de remplacement se forment régulièrement pour répondre à toutes les attentes du terrain. Plusieurs d'entre eux, accompagnés de trois agriculteurs adhérents, ont suivi la formation SST *«Sauveteurs secouristes du travail»* avec Jérémy Duthu, formateur agrée par la MSA, le 13 novembre à Bretenière.

Charolais

Charolles leur réussit

Le Gaec Froidurot a remporté le grand prix d'honneur femelle adulte au concours de Charolles les 9 et 10 novembre avec sa vache Indiana.

L'élevage de Jours-lès-Baigneux s'était déjà distingué à Charolles le 26 septembre lors de la vente aux enchères de l'association des éleveurs charolais d'entre Saône-et-Loire.

L'un de ses veaux, né en avril, avait réalisé la top vente de ce rendez-vous avec une transaction de 11 700 euros, réalisée avec un éleveur de Loire-Atlantique.



Projets photovoltaïques sur bâtiments

Des notions à bien assimiler

La Chambre d'agriculture vient de proposer une formation «solaire» à Saint-Seine-l'Abbaye.

Plusieurs exploitants côte-d'oriens se sont récemment formés aux projets photovoltaïques. Les éléments à prendre en compte dans un projet de mise en place de panneaux solaires ont été présentés le 15 novembre par Sylvie Lemaire, chargée de projet énergie, et Édouard Benayas, conseiller bâtiment à la Chambre d'agriculture.

En introduction, Sylvie Lemaire a fait part d'un certain engouement dans les projets : *«Les tarifs de rachat de l'électricité diminuent régulièrement, mais la diminution importante du prix des panneaux, alliée à une augmentation de productivité de ces panneaux, redonne un dynamisme à la filière. À tel point qu'aujourd'hui, la plupart des projets de construction de bâtiments se font avec une hypothèse solaire photovoltaïque»*.

Notions économiques

Plusieurs rappels sur les tarifs de rachat ont été effectués. Ces tarifs sont toujours réservés aux installations de puissance inférieure à 100 kWc. Au-delà de cette puissance, le projet doit être déposé dans le cadre d'appels d'offres. *«Ces appels d'offres sont nationaux, le prix de rachat proposé entre pour 70% dans la note finale, sans qu'aucune correction ne soit apportée par rapport à la latitude du lieu du projet»*, précise Sylvie Lemaire.

Pour les installations de puissance inférieure à 100 kWc, les tarifs de rachat varient selon si l'électricité produite est vendue en totalité ou juste en surplus. La puissance installée est également prise en compte. *«Ces tarifs sont revus tous les trimestres, en fonction du volume de raccordement demandé»*, ajoute la chargée de projet.

Points réglementaires

La formation du 15 novembre a mis l'accent sur plusieurs aspects réglementaires, relatifs aux règles de distance et de propriété des bâtiments pour établir les contours des sites d'implantation. Ainsi, deux installations distantes de moins de 100 mètres et implantées sur un ou plusieurs bâtiments appartenant à la même personne (morale ou physique) sont considérées appartenir à un même site. La distance entre deux installations représente la distance au sol la plus courte entre les points les plus proches des systèmes photovoltaïques des deux installations. *«La date de demande complète de raccordement détermine le trimestre dans lequel est fixé le tarif d'achat. Une fois sécurisé, le tarif d'achat d'un projet n'est plus affecté par la dégressivité trimestrielle. Il est néanmoins indexé chaque année selon un coefficient L»*, poursuit Sylvie Lemaire.

			Tarif du 01/09/2018 au 31/12/2018	*Rappel tarif trimestre précédent*
Tarif achat vente en totalité				
Tarif « Ta »	Avec intégration	≤ 3 kWc	18,59	19,30
		≤ 9kWc	15,80	16,52
	Sans intégration	≤ 3 kWc	18,59	18,55
		≤ 9kWc	15,80	15,77
Tarif « Tb »		≤ 36 kWc	12,07	*12,07*
		≤ 100 kWc	11,19	*11,24*
Vente du surplus				
Prime « Pa »	Prime investissement	≤ 3 kWc	0,39	0,39
		≤ 9kWc	0,29	0,29
	Rémunération énergie	≤ 3 kWc	10	10
		≤ 9kWc	10	10
Prime « Pb»	Prime investissement	≤ 36 kWc	0,19	0,19
		≤ 100 kWc	0,09	0,09
	Rémunération énergie	≤ 36 kWc	6	6
		≤ 100 kWc	6	6

Les tarifs de rachat (c€/kWh), du 1er septembre au 31 décembre.

Puissance de l'installation (P)	Réfaction sur les ouvrages de branchement et d'extension (ou ouvrages propres dans le cadre du S3REnR)	Réfaction sur la quote part du S3REnR
P ≤ 100 kVA	40%	NA
100 kVA < P ≤ 500 kW	40 %	40 %
500 kW < P < 1 MW	40 %	interpolation linéaire
P = 1 MW	40 %	20 %
1MW < P ≤ 3 MW	interpolation linéaire	Interpolation linéaire
3 MW < P < 5 MW	interpolation linéaire	Pas de réfaction
P ≥ 5 MW	>	Pas de réfaction

Tous les projets de puissance strictement inférieures à 5 MW dont la signature de la convention de raccordement a lieu à compter du 4 décembre 2017 peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle des coûts de raccordement par les gestionnaires de réseaux.

Obligations pour l'installateur

Depuis octobre 2017, l'installateur doit justifier d'une certification ou d'une qualification professionnelle. Dans le domaine du photovoltaïque, trois qualifications respectent les conditions de l'arrêté tarifaire : la qualification QualiPV module Elec (délivrée par Qualit'EnR), la qualification 5911 - ENR Photovoltaïque (délivrée par Qualibat) et les qualifications SP1 et SP2 (délivrées par Qualifelec). La qualification QualiPV module Bât n'est pas suffisante pour l'éligibilité à l'arrêté tarifaire.

Caution pour le producteur

Depuis janvier dernier, une demande de contrat d'achat est considérée comme complète si le producteur fournit une caution de 360 euros pour les installations strictement supérieures à 9 kWc et inférieures ou égales à 36 kWc. La caution monte à 1000 euros pour les installations strictement supérieures à 36 kWc.

L'intégralité du montant est restitué au producteur lors du premier paiement de la part de l'acheteur obligé, ou sur demande du producteur si la proposition de raccordement excède 0.4€/Wc et que le producteur souhaite abandonner le projet.

La Chambre en contact

Les installeurs ont initié des partenariats avec les constructeurs de bâtiments agricoles. Dans le même temps, différentes solutions d'investissement adaptées à chacun peuvent être proposées. Chaque projet étant particulier, n'hésitez pas à contacter la Chambre d'agriculture et Sylvie Lemaire (03 80 28 81 38 ou 06 75 88 63 76).

FDSEA

Le Conseil d'administration valide le projet Chambre

Le projet que la liste FDSEA – JA - CAVB défendra pour la prochaine mandature Chambre a été présenté, débattu et validé par le conseil d'administration de la FDSEA21.

Dans la droite ligne de nos valeurs : la défense des intérêts agricoles ; la solidarité et le collectif ; l'ouverture, le dialogue et la responsabilité ; nous porterons un projet axé sur la recherche de solutions pour atteindre un revenu juste pour tous les agriculteurs, dans tous les systèmes, via :
- La création de valeur ajoutée dans toutes les filières et la captation de cette valeur pour les producteurs, incluant notamment celle qui doit découler de la montée en gamme ;
- La sécurisation des systèmes, des moyens de production contre les aléas climatiques et politiques ;
- La capacité de tous les chefs d'exploitation à prendre les meilleures décisions, tant par la montée en compétences que par la stabilité et la cohérence du cadre réglementaire ;
- La reconnaissance des contributions multiples de l'agriculture auprès de grand public et des potentiels futurs jeunes installés ;
- Le maintien des tissus socio-économiques dans nos territoires ruraux.

Nous souhaitons conserver une Chambre d'agriculture accessible et proche de chaque agriculteur, à la pointe de l'innovation, capable d'accompagner tous les projets de manière pragmatique, responsable, grâce à ses élus ancrés dans leurs territoires.

Autres sujets d'actualité abordés

Au sujet des dégâts de gibier, Thierry Besançon, président de la commission « dégâts de gibier » de la FDSEA21, retrace les discussions en cours (voir édition précédente). Nous exigeons une gestion pragmatique, et dans l'attente d'effets, n'oubliez pas que vous pouvez vous faire aider de votre assistance juridique lors de l'estimation des dégâts.
Fabrice Faivre a aussi rappelé que les dégrèvements TFNB étaient déjà arrivés chez les propriétaires, et que les fermiers pouvaient consulter les montants en mairie. De même, il a expliqué le long travail de négociation avec la Région et le Département pour obtenir une aide d'urgence pour les éleveurs et une aide à plus long terme pour l'investissement notamment dans le stockage via un abondement du département au PCAE. Enfin, il rappelle que le dossier calamité a été bien monté grâce au concours de nombreuses OPA, et que nous attendons que son traitement au national soit rapide.

La FDSEA

Agri Ressources 21

De la main-d'œuvre à temps partiel

Le groupement d'employeurs départemental Agri Ressources 21 permet aux exploitants de partager le temps de travail d'un salarié selon leurs besoins à temps partiel ou saisonniers. Il se charge de toute la gestion administrative liée au salariat, vous accompagne dans la relation avec le salarié et vous conseille pour être en conformité avec la législation sociale. Ainsi, vous bénéficiez d'un salarié compétent, juste le temps dont vous avez besoin et à un coût optimisé. Sur le secteur de Saulieu /Arnay-le-Duc, nous avons un salarié disponible un jour toutes les deux semaines. Ce poste est partagé avec deux autres exploitations en polyculture-élevage. Sur le secteur de Chatillon-sur-Seine/Baigneux-les-Juifs, nous avons un salarié disponible à temps partiel toute l'année avec possibilité de temps plein sur la période hivernale. Ce poste est partagé avec une exploitation en grandes cultures et aviculture.

Renseignements : Céline Flückiger au 03 80 68 67 68 ou sur geagricoles21@gmail.com



Chambre d'agriculture

Dernière session pour Éric Bertrand

La Chambre d'agriculture était réunie en session le jeudi 22 novembre à la Ferme du Marault à Magny-Cours. Une réunion animée pour la dernière fois par le président Éric Bertrand et en présence de la préfète Sylvie Houspic et du président de la Chambre de commerce et d'industrie Franco Orsi.



De gauche à droite : Didier Ramet ; Franco Orsi ; Sylvie Houspic ; Éric Bertrand ; Stéphane Costaglioli : Jocelyn Kerleaux.

Malgré un déficit de 59 050 euros, le budget prévisionnel de la Chambre d'Agriculture pour 2019 a été adopté. *«Nous aurions pu vous présenter un budget à l'équilibre mais ce n'était pas notre objectif»* a prévenu d'entrée Éric Bertrand. L'une des raisons à ce déficit est due à la baisse des effectifs : 52,5 ETP effectifs en 2019, contre 55 ETP en 2018. Jocelyn Kerleaux précise *«avec moins de personnels nous diminuons mécaniquement notre volume d'activité. Nous sentons par ailleurs un déficit structurel»*. *«Comment faire fonctionner des Chambres comme la nôtre si nous avons des déficits structurels chroniques ?»* s'inquiète le président de la Cialyn, Bertrand Ribaucourt. *«On baisse les charges de personnel mais on a l'impression que vous n'avez pas de solutions. On ne peut pas accumuler les déficits»* poursuit-il. La régionalisation des Chambres d'agriculture est également un motif d'inquiétude et a été clairement exprimée lors des travaux. Enfin, la réforme de l'apprentissage va probablement impacter les activités consulaires et les prestations qui s'y rapportent.

Du mouvement en interne

C'est l'une des nouveautés de ce budget 2019, à savoir le recrutement en interne d'un conseiller d'entreprise avec un bagage technique Grandes Cultures,. Amaury Fichot prendra ses fonctions au 1er janvier 2019.

Toujours dans le même pôle, plusieurs projets vont se poursuivre. C'est le cas notamment des groupes de développement Ceta/GDA et du programme d'expérimentation de plein champ. Un site d'expérimentation à la Ferme du Marault sur les conduites et rotations, à base de cultures annuelles adaptées à l'élevage, va également être développé. À retenir dans les autres services, la possibilité de financement pour l'installation de 35 jeunes agriculteurs. Enfin dans les fonctions supports, un agent comptable va être recruté en mutualisation avec six autres établissements.

Une dernière sous les applaudissements

«Au-delà de ma présidence, c'est la Chambre qui m'a construit et ce fut un plaisir de travailler avec vous toujours dans cet esprit du bien commun» a déclaré Éric Bertrand à la fin de la session. Il en a profité pour rendre hommage à sa famille et particulièrement à son épouse. *«Nos décisions ont toujours été prises à deux, malheureusement elle n'a pas pu aller avec moi jusqu'à la fin de l'aventure»* a-t-il déclaré avec émotion. Il a conclu en souhaitant bon courage pour la nouvelle équipe qui prendra ses fonctions en février prochain.

«Je suis tombé dans le chaudron»

Pour sa première participation à la session de la Chambre d'agriculture, Sylvie Houspic la préfète s'est montrée très à l'écoute des échanges durant les travaux. Elle a d'abord salué l'engagement du président Bertrand et la coopération dont il a pu faire preuve avec les services de l'État. Elle est ensuite revenue longuement sur les mesures concernant la sécheresse notamment pour le dégrèvement de la TFNB.

Mais le point le plus important de son intervention a concerné les dégâts de sangliers. Devant l'ampleur du phénomène, elle a souhaité qu'une conférence ait lieu sur le sujet le 3 décembre prochain. Objectif : réunir chasseurs et agriculteurs pour trouver une solution de sortie de crise.

THÉOPHILE MERCIER

Corbigny

Un rendez-vous de qualité

Le comité des foires de Corbigny a organisé le 18 octobre dernier, un concours de veaux reproducteurs dans une ambiance conviviale. Compte rendu de la journée.

C'est sous un soleil radieux et dans la bonne humeur que s'est déroulée la traditionnelle foire aux veaux reproducteurs de Corbigny. C'est dans les locaux de la Sicagemac, gracieusement mis à disposition pour l'occasion que le jury composé de Pascal Fassier, Éric Lordy et Marion Michel a eu la lourde tâche de départager les meilleures bêtes. Une opération qui n'a pas été facile, puisqu'une fois encore, les animaux de qualité exceptionnelle ont été présentés. Une cinquantaine de bêtes ont été exposées, veaux et 18 mois inclus. Quelques transactions ont été réalisées avec un volume de prix variant entre 2000 et 2500 euros. Le midi, une choucroute a été servie aux participants, suivie des discours officiels. Sans oublier le vin d'honneur offert par la municipalité de Corbigny. La soirée s'est prolongée jusque tard dans la nuit dans une ambiance conviviale. Mon équipe et moi-même sommes très heureux de cette journée et nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine.


Une cinquantaine de bêtes ont été exposées durant la journée.

NICOLAS DELAVAULT,
PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FOIRES DE CORBIGNY

Palmarès.

Veaux inscrits. 1er prix d'honneur : Gaec Gauthé. Prix d'honneur junior : Earl Renaud. 1er prix d'ensemble : Beauzon. 2e prix d'ensemble : Gaec Gauthé. Veaux inscrits 1ère section, 1er prix : Gaec Gauthé. Veaux inscrits 2e section, 1er prix : Gaec Gauthé. Veaux inscrits 3e section, 1er prix : Gaec de Selins. Veaux inscrits 4e section, 1er prix : Earl Renaud.
Veaux non inscrits. 1er prix d'honneur : Gaec des Dochamps. Prix d'honneur junior : Earl Renaud. 1er prix d'ensemble : Earl de Lucy. 2e prix d'ensemble : Gaec des Dochamps. Veaux non inscrits 1re section, 1er prix : Gaec des Dochamps. Veaux non inscrits 2e section, 1er prix : Gaec des Dochamps. Veaux non inscrits 3e section, 1er prix : Earl Renaud. Veaux non inscrits 4e section, 1er prix : Earl Renaud.
Taureaux 18 mois inscrits. 1er prix d'honneur : Gaec Chartier. 1er prix d'ensemble : Gaec Laudet.
Laitonnes inscrites. 1er prix d'honneur : Éric Compot.
Taureaux 18 mois non inscrits. 1er prix d'honneur : Alain Guinot.

Installation-Transmission

Comment aborder la transmission et l'installation ?

L'association Terre de liens organisait le jeudi 26 novembre une soirée sur le thème de l'installation et de la transmission. Une soirée où chacun a pu évoquer ses projets personnels dans une ambiance conviviale.

Comment envisager sereinement l'installation et la transmission ? Tel était l'objectif de la soirée organisée par l'association Terre de lien. Animée par Orianne Guillou, cette soirée s'est plus particulièrement focalisée sur l'aspect humain de la transmission.
Car lorsqu'arrive le moment de la cessation d'activité, de nombreuses questions peuvent se poser : a qui transmettre mon exploitation ? Comment bien transmettre ? Comment accepter que quelqu'un d'autre prenne ma place sur mon exploitation ?
La soirée a débuté par la projection du film «*la transmission en questions*.» dans lequel des exploitants parlent de leurs expériences de transmission. Elle s'est poursuivie par des prises de paroles à la fois de cédants mais aussi de porteurs de projet.
Ce fut le cas notamment avec Barbara Fernandez. Elle souhaiterait s'installer avec son compagnon pour une production maraîchère et petit fruits. «*Nous nous sommes installées actuellement à Saint-Hononé-les-Bains. Nous sommes au début des cinq ans d'installations. Dans l'idéal, nous aimerions avoir trois à cinq hectares et résider sur les lieux de l'exploitation*» a expliqué la jeune femme. Cette question de la résidence a longuement été débattue en particulier dans le cadre d'une reprise familiale.
«*Lorsque je me suis installé, j'ai demandé à mon père de partir de l'exploitation car j'ai estimé qu'il avait fait son temps et qu'il pouvait se reposer*» a poursuivi un autre. Certains ont estimé aussi que la présence du père de famille dans l'exploitation pouvait pousser à l'agrandissement.
Même pour les repreneurs hors cadre familiale, résider sur lieux d'exploitation est un élément déterminant : «*Cela peut éviter les regards et les remarques du cédant par exemple*» a argumenté un jeune porteur de projet. Une question qui est en tous les cas difficile à trancher et qu'il faut aborder avec prudence car pour le cédant, ce moment peut être vécu comme «*une petite mort*» ou «*un coup d'arrêt*».


Orianne Guillou, de Terre de Liens a animé les débats.


Plus de tente personnes ont participé à cette soirée.

La confiance du repreneur en question

C'est l'autre sujet de préoccupation de la soirée : comment s'assurer que le repreneur soit compétent. Sur ce sujet Carole Simon, conseillère installation à la Chambre d'Agriculture a proposé le parrainage. «*C'est un outil qui permet au jeune de venir voir la ferme et de s'assurer qu'il ne fait pas fausse route dans son projet*.» La conseillère a également évoqué le répertoire tenu par son service. Une liste de jeunes prêts à s'installer dont le projet est vérifié par les professionnels de la Chambre d'agriculture. Enfin dernier outil, c'est le réseau de Terre de liens sur lequel les porteurs de projets peuvent s'appuyer.
Autant de pistes de réflexions qui peuvent démystifier cette période de l'installation et de la transmission.

THÉOPHILE MERCIER

Contact Terre de Liens
Orianne Guillou, Terre de Liens Bourgogne Franche-Comté.
Boîte NN5, Maison des Associations
2 rue des Corroyeurs 21000 Dijon
Tél. : 06 95 53 83 21

En bref

Mise en place du prélèvement à la source : De grandes interrogations pour le monde agricole

La mise en place du prélèvement à la source inquiète grandement les ressortissants du régime agricole qu'ils soient exploitants, employeurs de main-d'œuvre ou retraités.
À quelques semaines de sa mise en œuvre opérationnelle, la FDSEA de la Nièvre, en partenariat avec les services fiscaux (DDFIP) vous propose de prendre part à une réunion d'information qui se tiendra le lundi 3 décembre 2018, de 14 h 30 à 16 h 30, au foyer rural de Rouy. En présence des services fiscaux vous pourrez poser toutes vos questions au travers d'échanges spontanés avec les agents de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP).

FDSEA 58



Agenda

01/12 Le Cosnes Wine Tour 2
Pour la deuxième année consécutive, le lycée viticole de Cosnes-sur-Loire organise le samedi 1er décembre de 09 h 30 à 17 h, le «*Cosnes Wine Tour*». Un salon professionnel dans lequel 30 références de vin provenant de vingt établissements vont être exposées. L'objectif est avant tout pédagogique puisqu'il permet aux élèves nivernais de présenter eux-mêmes les bouteilles de l'établissement mais aussi des bouteilles provenant de cépages différents. Le public aura à cette occasion la possibilité de découvrir la qualité du travail de ces élèves et de déguster des vins sans doute méconnus.
L'entrée est à 3 euros avec dégustation gratuite et le verre sérigraphié à l'effigie du salon.
Renseignements : 03 86 26 67 67.

03/12 Prélèvement à la source
La section emploi de la FDSEA organise le lundi 3 novembre, une réunion publique d'information sur le prélèvement à la source en présence de Direction Générale des Finances Publiques. Rendez-vous vous à la salles des fêtes de Rouy de 14h30 à 16h30.
Renseignement : 03 86 93 40 92

07/12 Grand meeting syndical
Dans le cadre de la campagne pour les élections à la Chambre d'Agriculture, Christiane Lambert présidente de la FNSEA vient à la rencontre des agriculteurs. Elle échangera avec eux sur les sujets syndicaux du moment. Le rdv est fixé à 15h chez les Blandins à St Péreuse. Renseignement à la FDSEA : 03 86 93 40 92

08/12 Visite d'exploitation
Dans le cadre de la campagne pour les élections à la Chambre d'Agriculture, Christiane Lambert présidente de la FNSEA est en visite dans la Nièvre. Elle sera de passage à 10h au Gaec de la Cour, chez les Morel. 58210 Champlemy.

12/12 Soirée Grandes Cultures
Quel revenu pour demain ? Face aux évolutions des modes de productions la FDSEA propose les réponses techniques et syndicale le mercredi 12 décembre en présence d'Eric Thirouin, secrétaire général adjoint de la FNSEA. La réunion se tiendra à la Salle des fêtes de Pouilly-sur-Loire. Rdv à 17h30.

15/12 Jugement de bétails
Les JA du canton de Corbigny organisent le concours de jugement de bétails le samedi 15 décembre. RDV à 14 à l'EARL Bruno Camuzat au lieu-dit « l'Huis Beau -Pied » 58149 Mhère
Renseignements auprès de Romain Lorré : 06 48 75 27 34

▸ Formations

03/12 Journee d'information sur le maraîchage

La Chambre d'Agriculture et Bio Bourgogne organise le lundi 3 décembre, une journée d'information à destination des porteurs de projets en maraîchage. Rdv à la salle des cérémonies de Saint-Parize de 09h30 à 17h. Au programme : échange le matin sur la réglementation bio, les aides et les différentes débouchées. L'après-midi, un maraîcher bio installé depuis 10 ans ouvrira les portes de son exploitation. Contact : Hélène Cadiou : 06 07 50 61 09

03-04/12 Sensibilisation à l'Agriculture Biologique

Bio Bourgogne organise une formation sur la sensibilisation animal en élevage biologique les lundi et mardi 4 décembre de 9 à 17h30 salle communale. Jérôme Crouzoulon - Formateur en santé et nutrition animale - Alterelev sera l'intervenant de cette formation.

10/12 Sensibilisation à l'Agriculture Biologique

Bio Bourgogne et le PNR du Morvan coorganisent le lundi 10 décembre après midi une sensibilisation à l'élevage biologique. L'après-midi débutera à 13h30 par la signature, dans les locaux de la Maire du Quarré-les-Tombes, d'une convention de partenariat entre les deux structures. Elle se poursuivra, de 14h30 à 17h30, par la présentation et la visite du Gaec Lardot (Chemin du moulin Lardot, 89630 Quarré-les-Tombes), possédant deux troupeaux allaitants bovin et ovin et engraissant à l'herbe une partie de leurs animaux. Renseignements complémentaires auprès de Damien Nicolas, Conseiller polyculture-élevage Bio Bourgogne, damien.nicolas@biobourgogne.org, 06 30 02 24 01.

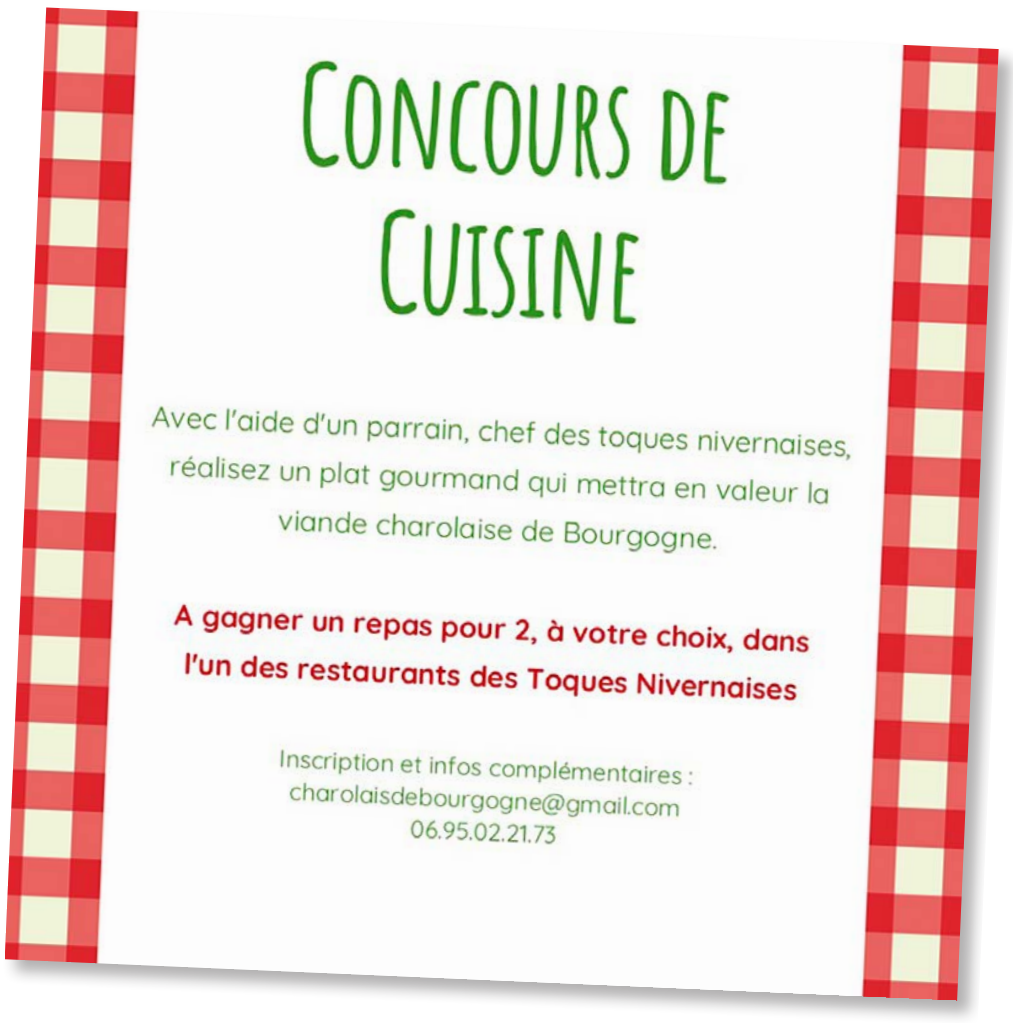
Terres de Bourgogne

Retrouvez tous nos dossiers sur www.agribourgogne.fr/dossier

IGP Charolais de Bourgogne

Un concours culinaire pour mettre en valeur les produits locaux

L'IGP Charolais de Bourgogne organise en partenariat avec l'Association des Toques Nivernaises et la Chambre d'agriculture, un concours culinaire amateur dont l'objectif est de mettre en avant les produits du terroir du département. À gagner : un repas pour deux personnes dans un des douze restaurants des Toques Nivernaises.



Valoriser les produits locaux par l'intermédiaire des plats. Telle est l'idée de départ du concours culinaire organisé par l'IGP Charolais de Bourgogne en partenariat avec les Toques Nivernaises et le soutien financier de la Chambre d'Agriculture. Les Toques Nivernaises étant des utilisateurs de produits issus de l'IGP Charolais de Bourgogne, il était évident pour ses membres de s'associer avec ses seize chefs réputés.

Pour participer à ce concours il faut tout d'abord être amateur en cuisine et résider dans la Nièvre. Dix candidats seront sélectionnés par un jury composé de chefs des Toques Nivernaises et des producteurs locaux.

La date limite des candidatures a été fixée au 15 décembre. Un formulaire est à remplir en vous rendant directement sur la page Facebook de l'IGP Charolais de Bourgogne (https://goo.gl/forms/cOzXPd2LkMprRQBD2).

Le cahier des charges du concours est simple : avec l'aide d'un parrain, chef des toques nivernaises, il faut réaliser un plat gourmand qui mettra en valeur la viande charolaise de Bourgogne. Viande qui est bien sûr fournie par l'IGP, et l'idée est de mettre en valeur des morceaux qui sont un peu méconnus comme le paleron ou la macreuse. Ce sont des morceaux qui nécessitent un temps de cuisson assez long. En plus de la viande, trois légumes du moment seront à choisir pour garnir les plats, le tout cuisiné avec du vin IGP Tannay-Giennois.

Présentation des candidats au Marault

Après un travail d'un mois, les candidats accompagnés de leur parrain vont présenter leur plat devant le jury. Une présentation qui est organisée le 15 janvier prochain à la Ferme du Marault. Un repas pour deux personnes dans un des douze restaurants des Toques Nivernaises est à gagner. En ce qui concerne la restitution des prix, elle sera effectuée lors du salon de l'agriculture en mars prochain. Une manière de valoriser le travail de ces amateurs cuisiniers.

L'IGP Charolais de Bourgogne en chiffre

L'association revendique 900 éleveurs. Elle est présente dans 1 505 communes de l'Ain, du Cher, de la Côte-d'Or, de la Loire, de la Nièvre, du Rhône, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne. Parmi les critères du cahier des charges : 70 % de la surface agricole de la commune doit être enherbée et les bêtes doivent en pâture durant six mois au minimum. Enfin, plus d'une vache sur deux doit être une vache allaitante, et 65 % du cheptel doit être obligatoirement charolais.

Inscriptions et infos complémentaires sur les modalités du concours : Priscilla Papon-Mamessier, responsable de l'indication géographique et chargée de mission à la Chambre Saône-et-Loire : charolaisdebourgogne@gmail.com. 06 95 02 21 73

THÉOPHILE MERCIER

En image

La magie de noël arrive à la Chambre d'agriculture

Il est installé depuis le 26 novembre par l'agent d'entretien Pascal Lebigot. Le fameux sapin de Noël haut de 2 mètres trône dans le hall de la Chambre d'Agriculture. Pour la petite histoire, ce roi des forêts a été offert par un généreux donateur du Morvan qui a souhaité rester discret. Le compte à rebours avant le réveillon a donc été lancé au sein de l'instance consulaire.

THÉOPHILE MERCIER



Un sapin installé et décoré par Pascal Lebigot, l'agent d'entretien.

COSNE-D'ALLIER > Marché couvert
Mardi 11 décembre 2018, de 9 h 30 à 13 h
Vente de REPRODUCTEURS
LIMOUSINS
Association des Éleveurs Bovins Limousins de l'Allier
Restauration sur place avec viande Limousine
Renseignements : 06 28 02 04 05 - 06 17 07 57 30 - 06 31 19 61 05

FDSEA

Du sanglier au menu du sous-préfet de Cosnes-sur-Loire

La section locale de la FDSEA de Cosnes-sur-Loire a été reçue à la sous-préfecture pour faire un point sur l'augmentation des dégâts de sangliers. Une réunion qui est intervenue trois jours avant une visite de terrain de la Préfète Sylvie Houspic à Crux-la-Ville.



La délégation locale de la FDSEA de Cosnes-sur-Loire a été reçue à la préfecture de Cosnes-sur-Loire.

Ambiance studieuse ce lundi 26 novembre à la sous-préfecture de Cosnes-sur-Loire. Le sous-préfet de Cosnes-sur-Loire Michel Robquin, recevait la section locale de la FDSEA représentée par son président Cyril Forest. À ses côtés, un lieutenant de louveterie, une propriétaire foncière.

L'objectif de cette réunion était d'exposer au sous-préfet les problématiques locales liées aux dégâts de sangliers : problèmes d'indemnisation des prairies ; l'agrainage et la disposition des 20 ha pour obtenir un plan de chasse.

« Entre Tracy-sur-Loire et Neuvy-sur-Loire, nous estimons la population de sangliers entre 150 et 200 cochons » a déclaré d'entrée Cyril Forest. Les échanges ont surtout porté sur les zones périurbaines qui sont difficiles à chasser mais où les sangliers ont tendance à proliférer. *« Sur certains secteurs comme l'aérodrome suite à un accident de chasse qui date de plusieurs années, il n'y a même plus de chasse, c'est donc un refuge pour sangliers »* a expliqué Cyril Forest. *« Nous sommes prêts à chasser et à tuer plus de sangliers si on nous donne plus de bagues »* lui a répondu Guylain Lebouillle, un agriculteur/chasseur. Un discours constructif qui semble pour le moment inaudible et qui va à l'encontre du discours officiel de la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) qui estime qu'il n'y a pas de problème de surpopulations.

Plusieurs solutions sont sur la table

Face au constat que les dégâts de gibiers ne peuvent plus durer, Cyril Forest soumet une idée : *« pourquoi ne pas proposer à la FDC d'abaisser le tarif des bracelets afin d'augmenter le nombre de prélèvements?» «On pourrait aussi chasser un mois de plus, comme cela se fait dans d'autres départements»* a proposé également un participant à cette réunion. Sur ce sujet, le sous-préfet estime qu'il faut garder la période de chasse en dehors des vacances scolaires.

Sur la question du périurbain, Michel Robquin envisage de mandater des lieutenants de louveterie. *« Je n'ai rien contre nos amis de la FDC, mais c'est une situation qu'il faut gérer avec des professionnels »* estime le sous-préfet. L'autre point soulevé par la délégation est celui de l'indemnisation des dégâts. *« Il est primordial que vous puissiez déclarer vos dégâts car la FDC joue là-dessus. Sachez qu'actuellement la FDSEA mène une enquête auprès de ses adhérents. D'après les premiers résultats, 85 % (chiffres affinés après le reportage) des personnes qui ont répondu à l'enquête déclarent ne pas établir de dossiers pour leurs dégâts, ils sont 75 % en agriculture biologique (chiffres confirmés par le Gabni). Globalement, 25 à 30 % des dégâts ne sont pas chiffrés »* a expliqué Cyril Forest. Des résultats qui ont attiré l'attention du sous-préfet qui a demandé qu'une carte des points noirs du canton de Cones-sur-Loire soit établie le plus rapidement possible.

Sécheresse

Point sur les dispositifs activés dans la Nièvre

Dossier calamités

Dans le cadre de l'épisode de sécheresse estivale que nous avons connu cette année, le Comité Départemental d'Expertise (CDE) s'est réuni le 5 novembre après les missions d'enquête de terrain et la réalisation des bilans fourragers.

Tous les bilans fourragers réalisés démontrent que l'impact de la sécheresse sur le territoire a été extrêmement préjudiciable à la pousse herbagère,

Fidèles à notre position FDSEA et JA ont soutenu, avec l'ensemble des organisations professionnelles, la présentation d'un dossier ne zonant pas le département afin de ne pas créer des disparités entre petites régions agricoles.

C'est au final la reconnaissance d'une seule zone qui sera soumise au ministère de l'agriculture (Comité National de Gestion des Risques en Agriculture) sur la base d'un taux de perte moyen départemental de 37 %.

Le dossier bouclé a été envoyé par les services de l'État au ministère le 10 novembre. Le passage en CNGRA est logiquement prévu le 12 décembre 2018. En cas d'acceptation du dossier, les premiers acomptes pourraient être versés mi-février 2019. Les demandes individuelles seront déposées via le site Telecalam.

Dégrèvements de TFNB

Du retard avait été pris dans l'information des propriétaires et la transmission des données des parcelles dégrevées aux mairies. Les dégrèvements ont finalement été passés en fin de semaine dernière. C'est sur cette base que les propriétaires se doivent de restituer l'intégralité du dégrèvement au bénéfice du fermier, démarche qui, nous le rappelons, constitue une obligation légale du bailleur.

SERVICE SYNDICAL FDSEA

AVANCONS ENSEMBLE LES PIEDS SUR TERRE

Promouvoir et favoriser l'installation

Cédric Bernier a 31 ans. Il est polyculteur éleveur de bovins charolais, naisseur et engraissement de vaches de réformes. Il possède également un poulailler de volaille de chair et 8 ha de cultures.



Le renouvellement des générations agricoles dans notre département comme partout en France est, et sera, un enjeu majeur pour les années à venir. Pour les 6 ans à venir, nous en faisons l'enjeu n° 1 du mandat à la chambre d'agriculture.

Les départs, en retraite ou anticipés, concerneront environ la moitié des chefs d'exploitation de notre département dans les 10 ans à venir. Les seuls fils d'agriculteurs du territoire ne suffiront pas à les remplacer. Il sera donc nécessaire que des personnes issues d'autres milieux rejoignent le domaine agricole.

Nous devons promouvoir l'agriculture sous toutes ses facettes, que ce soit l'agriculture biologique, les circuits courts, l'élevage, la viticulture, les grandes cultures en modes de production traditionnels et j'en passe.

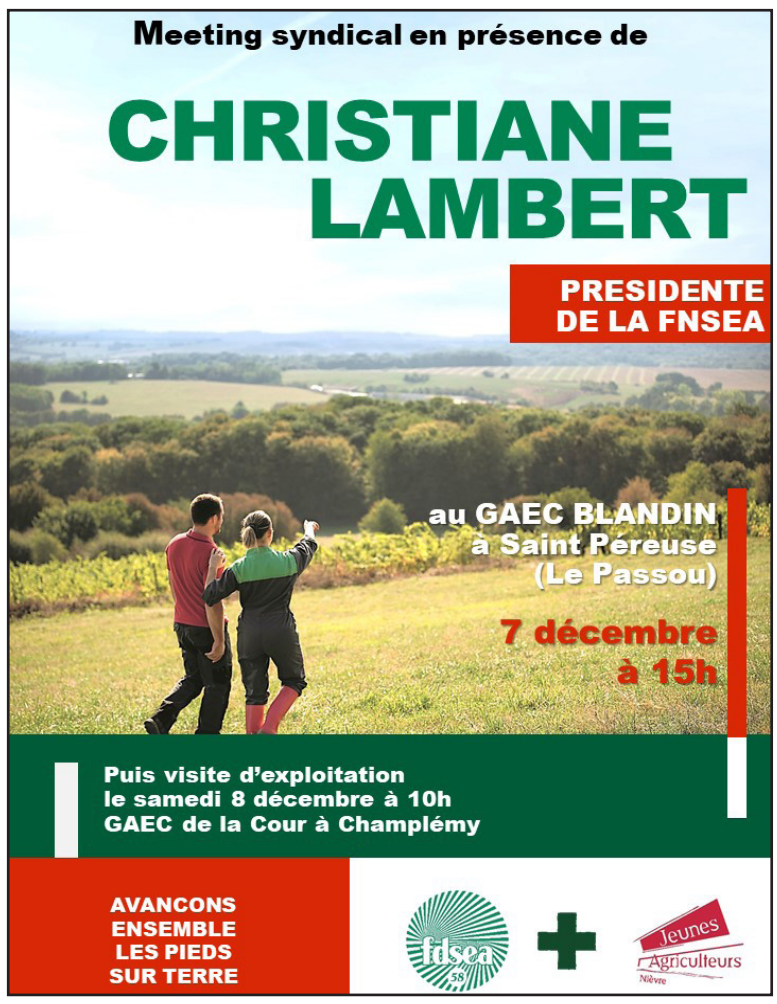
Nous devons promouvoir chacun de ces systèmes bien différents car chaque citoyen n'a pas les mêmes attentes en matière de consommation, et ce en fonction de ses choix de vie, son éducation, et ses origines.

Il sera également nécessaire de continuer à accompagner l'ensemble de ces jeunes, ou moins jeunes, lors de la mise en place de leur projet d'installation, mais également après celle-ci. Le but étant simplement que toutes ces installations puissent être viables et vivables et ce en prenant en compte les (nouvelles) attentes des consommateurs.

N'oublions pas que nous avons très certainement en France, l'une des meilleures agricultures au monde. Continuons à cultiver notre savoir-faire, mais surtout pensons à le transmettre aux générations futures.

La liste JA-FDSEA œuvrera en ce sens pour que l'agriculture, les agriculteurs (trices) et les futurs(es) agriculteurs (trices) nivernais (es) avancent ensemble les pieds sur terre.

CÉDRIC BERNIER, PRÉSIDENT DE JA 58 ET CANDIDAT JA - FDSEA À L'ÉLECTION CHAMBRE D'AGRICULTURE 2019.



Emplois saisonniers

Retour en arrière

L'Assemblée Nationale a voté, le 21 novembre dernier, le remplacement du dispositif TO-DE par un *«allègement général de charges»* moins avantageux pour l'emploi de travailleurs occasionnels. Un retour en arrière qui provoque la gronde des JA et la FDSEA 89.

«Lors de la deuxième lecture du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, les députés de la majorité se sont dédits de leur validation du dispositif de lutte contre la distorsion de concurrence qui permettait aux salariés du monde rural de trouver des emplois saisonniers.» Les JA et la FDSEA de l'Yonne ont appelé, dans un communiqué, à manifester le 23 novembre au soir, contre la décision de l'Assemblée Nationale visant à supprimer les exonérations pour les emplois saisonniers. Le TO-DE, dispositif propre aux activités agricoles en place actuellement, permet aux employeurs de main-d'œuvre occasionnelle de bénéficier d'une exonération de charges patronales pour les embauches de salariés occasionnels. Les travailleurs saisonniers sont pourtant largement embauchés en maraîchage, arboriculture ou viticulture, et ponctuellement dans les autres filières.

7 500 emplois concernés dans l'Yonne

Selon le communiqué, 7 500 salariés saisonniers bénéficient des allègements de charges sociales dans le département. Au domaine de Jean-Baptiste Thibaut, viticulteur à Quenne, un tiers des équivalents temps pleins (ETP), concerne la main-d'œuvre saisonnière. *«Il y a des secteurs comme l'arboriculture où ça représente 60 à 80 % de la main-d'œuvre ! L'agriculture travaille avec le temps, il y a de grandes périodes d'activité, donc on ne peut pas embaucher des gens sur toute l'année, il nous faut du monde ponctuellement. Mais sur des secteurs comme les cerises ou la vigne, les Allemands sont 24 % moins cher sur les travailleurs saisonniers, les Espagnols, 34 % moins chers, les Italiens 37 % Notre main-d'œuvre saisonnière est déjà plus chère, si on laisse faire ça, on va être encore plus chers. Le maraîchage, l'arboriculture, la viticulture vont prendre un coup…»* Ce que les agriculteurs redoutent, c'est avant tout la perte de compétitivité sur le marché, due à des coûts de main-d'œuvre bien supérieurs à ceux des producteurs des pays voisins, mais aussi la chute des embauches. *«Par exemple, dans la production en agriculture biologique, il y a besoin de plus de main-d'œuvre. Il faudra qu'on m'explique, quand on aura augmenté de 20 ou 30 % les coûts, comment on pourra faire du bio français. On pourra faire du bio espagnol, du bio italien, mais en France, on ne pourra pas. L'État préfère récupérer des taxes au détriment de la compétitivité de nos entreprises»* ajoute le viticulteur.

Un message au gouvernement

Suite aux allers-retours incertains du Gouvernement sur la question de l'exonération de charges pour l'emploi de saisonniers, d'abord favorablement validée par l'Assemblée Nationale puis par le Sénat, pour être ensuite rejetée le 21 novembre, les JA et la FDSEA de l'Yonne se sont mobilisés. Ils ont illuminé de bougies et gyrophares deux ponts surplombant les autoroutes A19 et A6, entre Égriselles-le-Bocage et Courtoin, et entre Chitry et Saint-Cyr-les-Colons. Par ce mouvement au cœur d'une semaine très riche en mobilisations, les syndicats souhaitaient mettre en garde le Gouvernement avant la décision finale de lundi. *«C'est un appel, un signal au gouvernement pour lui dire : attention, n'abusez pas sur la compétitivité de nos entreprises, il y a des entreprises qui vont couler… Le milieu rural a l'impression d'être abandonné, ce qui n'est pas totalement injustifié»*.

ORIANNE MOUTON





Bougies et gyrophares ont illuminé deux ponts surplombants l'A19 et l'A6 vendredi soir dernier.

TO-DE, CICE Ce qui va changer en 2019

Le dispositif TO-DE (travailleurs occasionnels-demandeurs d'emploi) et le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) sont supprimés au 1er janvier 2019 et sont remplacés par un allègement général de charges. Toutefois, ce dispositif qui sera voté cette semaine au gouvernement s'annonce pour le moment moins favorable. En effet, le reste à charge des employeurs serait de 3.66 % alors qu'avec le TO-DE et le CICE cumulé, il était de 1.87 %. De plus, le TO-DE n'est dégressif qu'à partir d'une rémunération d'1.25 SMIC, alors que l'allègement général de charges serait, pour l'heure, dégressif à partir d'un Smic.

LEATITIA CLERC, JURISTE FDSEA 89

Union des productions végétales de l'Yonne

Laurent Poncet, nouveau président de l'UPVY

Laurent Poncet, céréalier de Bussy en Othe, a été élu président de l'Union des Productions végétales de l'Yonne (UPVY) le 11 septembre dernier.

Il exploite avec son épouse 300 ha, dont 100 ha dans l'Aube, avec une majorité de parcelles située sur des bassins d'alimentation de captage d'eau. Laurent Poncet est un agriculteur engagé. Président de la coopérative Ynovae dans le nord de l'Yonne, il est entré le 11 septembre dernier à la présidence de l'UPVY. La structure réunit à la fois les producteurs de grandes cultures issus de la FDSEA et JA et les principaux organismes stockeurs du département avec pour objectif de maintenir et de développer la compétitivité de la filière. Laurent Poncet souhaite poursuivre et accentuer ce positionnement d'interlocuteur incontournable vis-à-vis des élus et du préfet. Déjà plusieurs sujets importants et urgents sont à l'ordre du jour des travaux menés par l'UPVY, notamment la séparation de la vente et du conseil, et l'incontournable thématique de la qualité de l'eau…

Bureau : Laurent Poncet, président; Arnaud Rondeau, 1er vice-président ; Jean-Luc Gennérat, 2ème vice-président ; Georges Lemineur, 3ème vice-président ; secrétaire, Éric Sottiaux ; trésorier, Hubert Leprêtre ; commissaire aux comptes, Daniel Rougegrez; délégué AGPB, Jean-Luc Gennérat ; délégué AGPM Arnaud Rondeau; délégué FOP, Alain Renoux.

UPVY



Laurent Poncet est le nouveau président de l'UPVY depuis le mois de septembre.

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre

Emploi

L'agriculture recrute et forme

Deux matinées d'échanges ont eu lieu avec les acteurs de la formation et de l'emploi. L'occasion de présenter les formations et les métiers de l'agriculture.



Découverte de l'exploitation de vaches laitières et du métier-passion d'éleveuse.

L'agriculture recrute et forme. C'est le message transmis par France Lahutte, du service emploi de la FDSEA de l'Yonne et de l'Arefa (Association régionale pour l'emploi et la formation en agriculture) aux différents organismes venus échanger sur l'emploi et la formation du secteur : le PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi de l'Auxerrois), la maison de l'emploi, l'unité départementale de la Directe (Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et le centre d'information et d'orientation de Sens.

Si le secteur est demandeur d'installations en maraîchage et de salariés viticoles en priorité, l'agriculture promet de nombreux débouchés, du mécanicien au salarié, en passant par le technicien.

Savoir orienter vers l'agriculture

Ces rencontres porteuses de lien avec l'agriculture existent depuis une dizaine d'années. Elles ont pour but *«d'informer et sensibiliser les personnes en charge de l'orientation sur les métiers de l'agriculture au sens large, les différentes voies de formation qui y conduisent, et plus spécifiquement l'apprentissage, afin qu'ils puissent plus facilement orienter les jeunes vers ce secteur professionnel porteur»*. Grâce aux outils et aux contacts échangés pendant ces rencontres, les acteurs de l'emploi et de l'orientation pourront facilement identifier les possibilités du secteur agricole.

À la MFR de Villevalier, les représentants des organismes ont pu assister aux témoignages d'élèves, non issus du milieu agricole, poursuivant un cursus agricole dans l'établissement. *«Je suis passionné par l'agriculture, mais pas par l'école…»* raconte Nathanaël, élève de terminale en alternance depuis la seconde. À la MFR, le jeune homme souhaitant devenir mécanicien agricole est en stage la moitié du temps, ce qui lui permet d'apprendre autrement, de façon plus adaptée. *«On nous pousse à rester en général quand on a les capacités, même si on ne veut pas»*. Avec la visite de l'EARL du Luxembourg à Dixmont, exploitation de 60 vaches laitières et 210 ha de céréales, un petit extrait d'agriculture a été proposé aux professionnels. Mélanie Varache, jeune gérante dynamique qui embauche un salarié, a exposé son métier avec passion, inconvénients et avantages compris.

ORIANNE MOUTON

Villes, villages et maisons fleuries

Le pouvoir des fleurs

La remise des prix du concours départemental des villes, villages et maisons fleuries de l'Yonne a eu lieu le 20 novembre dernier à Appoigny.

Un interlude de sérénité et de gaieté, c'était l'ambiance de la remise des prix qui récompense les plus beaux fleurissements observés dans l'Yonne. Serait-ce le pouvoir des fleurs ? Le maire d'Appoigny, Alain Staub a d'ailleurs conclu son discours par ce proverbe : *«Si chacun jetait une fleur sur le chemin de son prochain, les chemins du monde seraient bien plus agréables»*. Anne Jérusalem, présidente de Yonne tourisme, et Patrick Gendraud, président du conseil départemental, ont remis les prix aux lauréats récompensés parmi 96 communes, 200 particuliers et 18 écoles et centres de loisirs. La cérémonie, ponctuée d'animations de la troupe Abraluna, a notamment consacré le fleurissement de M. et Mme Milachon à Villebougis, dans la catégorie *«ferme, exploitations agricoles ou viticoles fleuries»*. La petite exploitation céréalière inscrit sa longère fleurie avec soin au concours depuis les années quatre-vingt-dix et vient de remporter son second premier prix. *«J'ai une activité horticole en plus de l'exploitation, c'est ma maman de 82 ans qui s'occupe encore de la décoration de la ferme»* raconte Marcel Milachon. Les deuxième et troisième prix ont récompensé M. et Mme Fromont à Perrigny et le domaine Vocoret à Chablis.

ORIANNE MOUTON



Mairie de Villebougis

Le premier prix a été attribué à M. et Mme Milachon pour leur longère fleurie.

▸ Agenda

4/12 Conférence Agriculture biologique

Le mardi 4 décembre, la Chambre d'agriculture et le Gaby organisent la conférence agriculture biologique départementale, à 9h30 à la Chambre d'agriculture. L'objectif est de présenter l'état de l'agriculture biologique du territoire et de faire le zoom sur des actions engagées. Ce rendez-vous sera aussi l'occasion de présenter une filière en développement avec l'intervention des opérateurs économiques et le témoignage d'agriculteur. Cette année, la deuxième partie de la conférence sera consacrée à la filière céréales.

10/12 Sensibilisation à l'élevage biologique

Bio Bourgogne et le PNR du Morvan organisent une sensibilisation à l'élevage biologique lundi 10 décembre à partir de 13 h 30 à la mairie de Quarré les Tombes. L'après-midi débutera à 13 h 30 par la signature, dans les locaux de la mairie de Quarré-les-Tombes, d'une convention de partenariat entre les deux structures.
Elle se poursuivra, de 14 h 30 à 17 h 30, par la présentation et la visite du Gaec Lardot (Chemin du moulin Lardot, 89630 Quarré-les-Tombes), possédant deux troupeaux allaitants bovin et ovin et engraissant à l'herbe une partie de leurs animaux. Renseignements complémentaires auprès de : Damien Nicolas - damien.nicolas@biobourgogne.org - 06 30 02 24 01

18/12 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le mardi 18 décembre à la chambre d'agriculture 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03.80.52.93.52- dijon@apecita.com

Inscription au Concours Général Agricole des vins 2019

Les inscriptions au Concours Général Agricole 2019 sont ouvertes jusqu'au 10 décembre pour les vins. Informations et règlement : Armelle Naudier
03 86 94 28 47
a.naudier@yonne.chambagri.fr

19/01 Forum des métiers

Le forum des métiers se tiendra le samedi 19 janvier 2019 de 9h30 à 16h30 «Bâtiment le 89» 16-18 boulevard de la Marne à Auxerre. Ce forum est gratuit et ouvert aux élèves, apprentis, étudiants, aux familles, aux professeurs principaux et toutes les personnes concernées par l'orientation des jeunes afin de découvrir les formations professionnelles par alternance ou par apprentissage proposées après les classes de 4e, 3e, du CAP au BTS. Plusieurs établissements seront présents notamment pour présenter les métiers dans les secteurs de : Agriculture- machinisme, services aux personnes, animation – tourisme - hébergement, restauration - spiritueux, commerce et vente, aménagement paysagers, forêt-bois, chien – chat- animalerie, cheval, informatique, prévention sécurité, armée, formation de l'industrie, formation du bâtiment, coiffure esthétique…

▸Formations

Formation proposée par Bio Bourgogne :

Valoriser sa production AB par un triage de qualité
18 décembre à Michery (89) et 19 décembre à Baigneux-les-Juifs (21) Contacts : Côte d'Or : Dimitri Deher, 06 89 27 97 68, Yonne : Adrien Lurier, 06 77 30 78 82

Optimiser ses résultats économiques en grandes cultures bio
20 décembre à Auxerre (89). Contact : Adrien Lurier, 06 77 30 78 82

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Calculer mes coûts de production en grandes cultures.
Formation d'un jour découpé en 2 demi-journées, les 7 et 20 décembre 2018. Contact : Elodie Joudelat, 03 86 64 64 78

Homéopathie initiation.
Formation de 2 jours, les 12/12/2018 et 29/01/19. Lieu : Lycée de Crogny – 10210 Les Loges-Margueron. Contact : Catherine Bonin, 03 86 34 23 41.

Tailler durablement ma vigne.
Nouvelle réflexion pour une meilleur pérennité. Formation sur 1,5 jour, les 18 décembre (toute la journée) et 11 janvier (le matin). Lieu : Chablisien. Contact : Claire Grosjean, 03 86 94 26 37.

Comment me préserver et agir en situation de stress ?
Formation de 2 jours, les 7 et 8 janvier à Auxerre. Contact : Françoise Duzer, 03 86 94 82 93

Développer mes capacités de communication.
Formation de 2 jours, les 9 janvier et 19 février à Auxerre. Contact : Françoise Duzer, 03 86 94 82 93

Mes p@rcelles : solution internet pour piloter mes cultures.
Les 15 et 22 janvier ou les 14 et 21 février 2019 à Venoy. Contact : Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

Gagner en immunité pour réduire les problèmes sanitaire en élevage ovin.
Le 10 janvier 2019 – Lieu à définir suivant les stagiaires. Contact : Catherine Bonin, 03 86 34 23 41.

La bio, j'y vais, j'y vais pas ?
(grandes cultures).
Les 14 janvier et 6 février 2019 à Auxerre. Contact : Marianne Roisin, 03 86 94 28 45

Nouveau Guide européen des Bonnes Pratiques d'Hygiène en fromagerie fermière.
Les 14 et 15 janvier à Auxerre. Contacts : Déborah Colard, 03 86 94 22 19

FDSEA 89

Syndicats multitâches, pour agriculture plurielle !

Être un syndicat généraliste, c'est savoir entendre les spécificités de chacun et ne pas défendre que les intérêts de quelques-uns ! JA et FDSEA de l'Yonne, fidèles à leurs valeurs s'investissent au quotidien pour tous et défendent toutes les agricultures.



Éleveurs de porcs, de volailles, de vaches à viande ou laitières, producteurs bios, paysans engagés dans l'agriculture de conservation des sols, viticulteurs, employeurs de main-d'œuvre, éleveurs ovin, céréaliers, détenteurs de parcs à gibiers, agriculteurs en vente directe, betteraviers, maïsiculteurs, producteurs de semences, arboriculteurs, double-actifs, bailleurs, fermiers, retraités, agricultrices… et la liste n'est pas exhaustive. Toutes ces spécificités sont présentes au sein des conseils d'administration de JA 89 et de la FDSEA 89. Cette diversité n'est pas le fruit du hasard, elle est le reflet de notre diversité agricole, de la pluralité des agriculteurs que nous représentons. À l'exemple du point info installation : où nous accompagnons une grande variété de projets. Nous nous battons pour défendre tout projet qui permet à un exploitant de sécuriser son revenu, par ce que chaque agriculteur est unique et chacun de ses projets mérite attention et respect. Il n'y a pas de modèle unique à JA 89 ou à la FDSEA 89.

Enjeux multiples

Aujourd'hui chaque agriculteur doit faire face à des enjeux économiques, politiques, sociaux, environnementaux, réglementaires qui façonnent son exploitation et son système. Chaque paysan doit donc s'adapter aux contraintes qui l'entourent. Chaque adhérent de nos syndicats a par conséquent des attentes différentes et nous sommes là pour les accompagner tous. Pour y répondre au mieux, nous devons nous battre sur plusieurs fronts en permanence. Cet été par exemple : nous avons dû multiplier les actions sur le TO-DE (exonération des charges pour les travailleurs saisonniers) pour défendre les employeurs de main-d'œuvre. Mais dans le même temps, nous avons rencontré l'administration pour assouplir la réglementation sur les couverts en raison de la sécheresse, et encore dans le même temps nous alertions sur le loup tout en nous mobilisant pour la filière colza française et la possibilité de continuer à pouvoir utiliser les produits phytosanitaires. Nous avons aussi alerté les Pouvoirs publics sur les manquements de la PAC notamment au travers du non-paiement des aides bio et en réclamant une avance PAC à 90 % (nous avons obtenu 70 %). Nous conduisons un dossier ambitieux sur les inondations en demandant des indemnités pour les agriculteurs qui protègent Paris tout en nous mobilisant dans le même temps pour faire baisser la pression des dégâts de sangliers. Sans compter également, notre présence sur plusieurs évènements pour montrer la réalité agricole au grand public et défendre les producteurs face à cet #agribashing permanent et qui pèse lourd sur le moral des exploitants.

Agriculture plurielle

Voilà la réalité syndicale quotidienne : nous multiplions les compétences pour défendre cette agriculture plurielle qui est la nôtre en défendant avec le même dévouement toutes les exploitations, des fermes familiales à taille humaine, l'agriculture bio comme les conventionnelles en soutenant notamment une nouvelle voie qui s'ouvre avec l'agriculture de conservation des sols. Dans les rangs de JA et de la FDSEA il y a des paysans qui se démènent pour que d'autres paysans aient tous accès à la même reconnaissance. Quels que soient leurs projets, nous avons à cœur de les représenter et de rester un syndicat d'hommes et de femmes engagés pour une agriculture plurielle en constante évolution. Nous sommes des syndicats de valeurs qui rassemblent toutes ces agricultures pour avancer ensemble, les pieds sur terres.

Maxime Boucher, JA 89,
Damien Brayotel, FDSEA 89

Billet d'humeur

«La Start-up de la honte»

Vous l'aurez remarqué, en ce moment fleurissent les *«cartes à charge contre notre profession»*. D'abord la carte des départements plus gros acheteurs de pesticides par Générations Futures, la carte de Greenpeace sur les *«fermes usines»* et enfin la pire de toutes : celle que le gouvernement lance pour signaler les parcelles sans glyphosate. Cette atmosphère de délation de nos pratiques a des relents nauséabonds de chasse aux sorcières. Bientôt nous serons cartographiés pour tout : parcelles sans engrais, sans fumier, ferme de plus de tant d'hectares. Les attaques des pseudo-écologistes on arrivait à s'y faire, mais que l'État s'y mette devient insupportable !
Le Gouvernement lance donc une application pour localiser les parcelles des *«gentils paysans qui arrêteront le glyphosate»*. C'est un peu la *«start-up»* de ceux qui pensent être du bon côté de la force et qui voudraient soumettre les agriculteurs au jugement et à la vindicte populaire. C'est déjà malheureusement le cas : Cet agriculteur qui se fait menacer de prendre un coup de fusil alors qu'il sème du blé en est la preuve. J'apprends aujourd'hui même qu'un agriculteur de l'Yonne vient de recevoir un courrier de sa mairie lui demandant de s'engager par écrit à ne pas traiter une parcelle proche d'une école maternelle quand les enfants sont présents, mais plus grave encore on lui demande la liste des produits utilisés sur cette même parcelle ! Serait-ce le retour des milices ?
De quel droit avons-nous à justifier nos pratiques quand nous respectons déjà un cadre légal avec des produits homologués et autorisés ? Cette pression je ne la tolère pas et je ne l'accepterais jamais. C'est pour ça que je défends mes pratiques sur les réseaux sociaux, c'est aussi pour cela que je m'engage à la FDSEA en participant aux évènements où nous rencontrons le grand public. Demain s'il le faut je défendrai par cette voie syndicale mon droit à travailler.
Comme le réseau JA + FNSEA nous y appelle, je boycotterais cette «*start-up de la honte*», mes parcelles n'apparaîtront pas sur cette carte abjecte et je continuerais à me battre pour que l'on nous propose des alternatives responsables et viables. Je refuse d'apporter de l'eau au moulin de ces démarches qui pointent du doigt, je préfère garder mon énergie pour un syndicat qui propose et qui porte des solutions. Ce nouveau monde vert basé sur la délation et le lynchage médiatique permanent semble avoir la mémoire courte. Moi pas ! Depuis



20 ans notre agriculture traite moins, mieux et offre une nourriture saine à nos concitoyens, et je suis fier d'en faire partie.

Arnaud Rondeau, Vice-président de la FDSEA 89

Session de la Chambre régionale d'agriculture

Contrats de filières : l'intelligence collective à la manœuvre

Quand le contexte est mouvant, l'avenir incertain et que les interrogations se renforcent sur les stratégies à définir, il importe de serrer les rangs et de placer l'intelligence collective à la manœuvre. C'est ce qui s'est passé avec la réalisation des contrats de filières qui viennent d'être signés très officiellement à l'occasion de la session de la Chambre régionale d'agriculture BFC, qui s'est tenue au Legta de Fontaines en Saône et Loire.



Les audits de filières et les audits d'exploitation ont nourri les réflexions entre les différents partenaires pour élaborer un plan d'actions, filières par filières.

L'instant était solennel, à la mesure de l'important travail fourni en amont par les principales filières agricoles régionales, le réseau des Chambres d'agriculture BFC, la Chambre régionale d'agriculture et la gouvernance régionale représentée par sa présidente, Marie-Guite Dufay, pour finaliser ces contrats. Tous et toutes se sont impliqués dans ce travail de réflexion prospective, nourri par les audits d'exploitation et les audits filières, le réseau des Chambres ayant largement contribué à l'efficacité de l'ensemble. Ces contrats de filières concrétisent aussi d'une certaine façon, l'important chemin parcouru depuis la fusion des régions pour *«apprendre les uns des autres et apprendre à travailler ensemble»* comme l'a rappelé Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture. L'objectif étant d'aboutir à un travail de réflexion permettant d'évoluer vers *«des filières mieux organisées, plus harmonieuses et qui sachent mieux répartir la valeur ajoutée»*, avec en ligne de mire constante l'amélioration du revenu des agriculteurs. Ce qui suppose à tous les niveaux de *«mobiliser tout euro mobilisable»*. Le président de la Chambre régionale d'agriculture BFC n'a pas manqué de saluer *«la grande réactivité du Conseil régional»*, qui vient également d'être sollicité pour aider à pallier les conséquences de la sécheresse persistante. Ce dernier travail soutenu par une forte implication des conseils départementaux et mené avec la participation des services de l'État, envoie *«un signal et un message extrêmement positifs»* et concrets.

Grandes cultures : maintenir les capacités de production

En grandes cultures, le maintien des capacités de production est essentiel à la cohésion et à la cohérence de l'ensemble des systèmes. Leur performance et leur résilience supposent une gestion raisonnée des usages de l'eau, un accompagnement sur le volet des phytos, l'amélioration de la valeur ajoutée par la qualité et le développement de marchés de niches ou la diversification des cultures. Ces nouveaux marchés dépendants aussi de la permanence d'outils industriels performants. *«Le nerf de la guerre reste le maintien des exploitations sur le territoire et la présence d'un tissu coopératif dynamique»*. L'ordonnance définissant les modalités de la séparation du conseil et de la vente, étant assimilée à *«un mauvais signal»* qui risque *«de rendre le remède pire que le mal»*.

Lait conventionnel : maintenir un potentiel laitier dynamique

En lait conventionnel, la production reste au centre des préoccupations, car l'attractivité du métier dépend largement du maintien d'un potentiel laitier suffisamment dynamique.
Ces ambitions doivent être soutenues par la modernisation des installations d'élevage laitier (besoins techniques et normes européennes) tout en restant à l'écoute des nouvelles attentes sociétales.

Les pistes de travail sont nombreuses et diverses, à la hauteur des enjeux que sont : la différenciation des produits, la gestion des aléas climatiques et économiques, la plus grande résilience des systèmes, le maintien d'outils de transformation performants, un niveau de prix assurant la pérennité des exploitations et de la production régionale en lait conventionnel.

Viande bovine : faire évoluer le modèle actuel

La filière a mené sa réflexion en parallèle à la conduite des États généraux de l'alimentation, la déception n'en est que plus grande sur le sujet de la co-construction du prix, qui représentait un combat interne important à mener. Cet objectif d'équité dans la formation du prix reste essentiel, mais la réflexion concerne aussi la nécessaire évolution des modèles d'exploitation et les conciliations à introduire entre un modèle familial traditionnel et un modèle entrepreneurial, à même de répondre à la nécessité de sécuriser et d'encourager les reprises, alors que l'importance des capitaux à mobiliser est en totale inadéquation avec la réalité économique. Un travail important reste à mener sur la restauration hors domicile, où la part de viande importée ne cesse d'augmenter, l'évolution des modes de consommation profitant essentiellement aux importations. La filière viande bovine BFC souhaite promouvoir un modèle de production qualitatif, bien identifié régionalement, dans toute la diversité de ses expressions. La génétique restant le pivot de ce développement sur les marchés français comme à l'export.

Viande porcine : maintenir les effectifs, segmenter la production

La fonction nourricière de la production porcine doit être réaffirmée, comme sa parfaite intégration dans les systèmes d'exploitation qui produisent aussi des céréales. L'amélioration des performances techniques et la modernisation des élevages au service d'une meilleure acceptabilité sociétale et environnementale, conditionnent l'attractivité de la filière et donc le maintien et le développement de structures d'élevage porcin. Contrairement aux idées reçues, c'est une production vertueuse qui trouve son équilibre et sa justification dans une démarche d'autonomie alimentaire et de production d'engrais organiques limitant l'achat d'intrants. Encore faut-il que la filière dispose des moyens permettant de rattraper un certain retard sur investissements dans les économies d'énergie, le sanitaire, l'autonomie alimentaire. Autre réflexion à mener : la segmentation des produits et l'innovation alimentaire, des leviers qui ont assuré le succès de la filière avicole. Regagner en performance économique tout en répondant aux défis sociétaux, tels sont les deux axes majeurs du contrat 2019-2021.

Prioriser les actions

Il aura fallu trois ans pour aboutir à ces signatures de contrats de filières, le temps nécessaire à une réflexion en profondeur et à apprendre les uns des autres. Mais la présidente de Région relève aussi que ce long pas de temps a permis de *«révéler l'immense potentiel des richesses régionales et de la complémentarité entre les systèmes»*. La construction collective des contrats de filière a obligé à prendre les éléments de réflexion par le bon bout, l'objectif étant pour tous de parvenir in fine à une réelle amélioration du revenu agricole. La présidente de Région est consciente que les moyens disponibles restent limités par rapport *«à l'immensité des enjeux et à l'ampleur du travail à mener»*, ce qui impose à toutes les filières de prioriser les axes de travail et les actions.

AMK

Tous connectés… Les enjeux du numérique

Séquence remue méninges et séance *«disruptive»* autour des enjeux numériques, avec Hervé Pillaud, éleveur vendéen, tombé dans la marmite du numérique, qui milite activement pour que l'agriculture - et les agriculteurs - prennent sans attendre ce virage, vu comme *«un nouvel âge pour l'humanité»*.
L'important, parmi le large panel d'utilisateurs et de non-utilisateurs des outils numériques, c'est d'en percevoir les atouts et de passer d'une consommation en pointillé à un niveau de réflexion plus stratégique, qui profite économiquement et techniquement au système d'exploitation dans son ensemble.
Nous sommes entrés dans l'ère numérique par la petite porte, analyse Hervé Pillaud, qui regrette que l'on plaque des outils numériques sur des pratiques existantes, alors que la richesse des outils disponibles doit justement permettre de repenser ces pratiques et ces usages en profondeur. Il encourage à s'approprier le digital dans une vision entrepreneuriale, l'outil permettant d'être plus pleinement responsable de ses décisions, mieux informé et de communiquer de façon plus ciblée. À condition bien sûr, de concilier le niveau d'équipement avec les besoins réels et dans l'objectif de gagner en compétitivité (qualité des échanges, réactivité et productivité). Un outil bien adapté à la tâche permet de libérer le cerveau et de laisser parler l'intuition, la capacité d'innovation et de réflexion… de vision globale. Autant donc utiliser les machines pour ce qu'elles savent faire le mieux (calculs, probabilités, tâches répétitives, manutentions diverses…). Le numérique peut ainsi avoir un effet libérateur, la souplesse et la diversité des outils d'apprentissage permettant d'acquérir assez rapidement et à son rythme, suffisamment d'autonomie pour prendre de la hauteur.

Transition des territoires

Les néoruraux : entre contraintes et opportunités pour le monde agricole

Le 22 novembre, les 27èmes assises de Sol et Civilisation, organisées pour la première fois en partenariat avec la Fondation Avril, traitaient de la transition des territoires et des projets qui en découlent pour les agriculteurs. La population des zones rurales évolue, elles se repeuplent d'anciens citadins. Si cette évolution peut-être source de contraintes, elle est aussi source d'opportunités pour les agriculteurs, ces néoruraux, friands de localité, peuvent devenir de nouveaux consommateurs.

« Quels projets pour les agriculteurs dans les territoires en transitions ?». Les orateurs des 27èmes assises de Sol et Civilisation, organisées pour la première fois en partenariat avec la Fondation Avril, ont apporté des éléments de réponse à cette question qui touche particulièrement le monde rural. «*Les transitions à opérer sont immenses, il ne faut pas se décourager et nous devons continuer à œuvrer. Les territoires peuvent aider à relever les défis futurs*», confirme Anne-Claire Vial, présidente de Sol et Civilisation, en introduction de cet après-midi de travail. Pour «*planter le décor*» de cette transition, Hervé Lebras, démographe, a livré en avant-première les résultats d'une étude sur la démographie des territoires ruraux. Sa présentation a débuté sur une note positive puisqu'il a expliqué que les agriculteurs sont principalement présents dans des territoires qui connaissent une bonne dynamique démographique. «*La diagonale du vide, si elle existe toujours, semble se repeupler*», précise le démographe. De plus, le niveau de formation des agriculteurs et le taux de chômage des populations rurales s'améliorent. En effet, si en 1968, 95 % des agriculteurs ne possédaient pas de diplôme supérieur, actuellement, leur profil se rapproche de celui des artisans et des dirigeants de petites entreprises. De plus, dans les villes, si le taux de chômage des 15-24 ans est supérieur à 20 %, il est inférieur dans les territoires éloignés des agglomérations (environ 18 % dans une zone située à 100 Km d'une zone urbaine).

«Une nouvelle pression locale»

Ombre au tableau de cette évolution positive de la démographie et des indicateurs sociaux en zone rural, «*la perte de pouvoir*» des agriculteurs dans leur zone de vie. Le «*repeuplement*» des campagnes se fait généralement par des travailleurs urbains. Elles deviennent des zones «*résidentielles*», les gens y vivent, mais n'y travaillent pas. En 1968, les agriculteurs représentaient 42,5 % de la population des villes de moins de 1 000 habitants alors qu'en 2010, ils n'en représentent plus que 5,9 %. À contrario, dans ces petites villes les cadres sont passés de 1,1 % de la population à 8,9 % dans cette période. Cette évolution démographique induit donc un changement de paradigme dans les politiques locales, le poids de la population agricole est amoindri et elle se confronte à une population issue de zone citadine avec qui elle doit partager le territoire. «*La part de territoires portée principalement par le complexe agri-alimentaire est en recul au profit d'une économie présentielle et donc l'augmentation des services aux dépends de l'agriculture*», explique Bertrand Schmitt, économiste et directeur de recherche à l'INRA. «*En 1990, 25 % des actifs des zones rurales travaillaient en dehors de ces zones, en 2017, ils sont 50 %*», précise Thierry Pech, directeur général de Terra Nova. Des conflits sur l'accès au foncier et la pratique même de l'activité agricole peuvent en découler. Ces nouveaux habitants des zones rurales, qui souvent connaissent mal l'agriculture, sont aussi porteurs des nouvelles demandes émergentes, plus de transparence, de naturalité, plus de respect de l'environnement, moins de pesticides… «*Le regard de ces nouveaux habitants sur nos exploitations nous pose parfois problèmes, le simple fait d'irriguer peut-être source de conflits avec nos voisins, je ne parle même pas de sortir mon pulvérisateur*», témoigne Denis Digel, maraîcher et président de Cœur Paysan. «*Cette nouvelle pression locale, au-delà de la pression médiatique, nous amène à réfléchir*», ajoute le producteur.

«Une relocalisation de l'économie alimentaire»

Néanmoins, si ces nouveaux «*campagnards*» peuvent être perçus comme une contrainte, ils ouvrent aussi un nouveau champ de possibilités pour la commercialisation des produits alimentaires. «*Ces anciens citadins sollicitent une alimentation locale, qu'ils souhaitent trouver près de chez eux*», note Thierry Pech. Pour Rob Hopkins, fondateur du mouvement international des Villes en transition, cette relocalisation de l'économie alimentaire est une aubaine formidable pour consommateurs et producteurs, les uns pouvant manger des aliments de qualité produits par leurs voisins et les autres valorisant mieux leurs productions. Cette opportunité, Denis Digel l'a saisie, en créant, en 2016, Cœur Paysan, un magasin de producteur à Colmar, qui en 2018 devrait faire un chiffre d'affaires de 2,5 millions d'euros. Aujourd'hui, dans l'ancien Lidl qui sert de local de vente, quarante deux producteurs proposent leurs produits à des prix qu'ils ont fixés. Les consommateurs peuvent aussi rencontrer les agriculteurs qui vendent leurs produits. Une chance donc d'expliquer, la manière dont ils sont produits, «*aujourd'hui la demande va souvent plus vite que la technique, pour rassurer le consommateur, il faut lui expliquer ce que nous faisons, que ce soit dans des magasins de producteurs, ou dans nos fermes*», conclut le maraîcher.

ACTUAGRI

Bien-être animal

Entretenir le dialogue avec la société civile

Le dialogue autour du bien-être animal est parfois difficile, il est pénible pour les éleveurs d'entendre «*les abolitionnistes*» demander la fin de l'élevage. Cependant, il est nécessaire d'entretenir le dialogue avec la société civile, notamment les associations Welfariste, pour transmettre la parole de l'éleveur en pensant à la majorité de consommateurs qui mangent de la viande.

Le questionnement sur le «*statut*» de l'animal, dans les années 2010, a entraîné une montée en puissance du sujet de sa place dans la société, depuis 2015, il est d'ailleurs défini comme un être doué de sensibilité. Les réflexions sur le bien-être, notamment en élevage, ont donc dépassé la sphère des «*professionnels*» et des «*militants*», pour s'immiscer dans le débat public. Marie-Gabrielle Miossec, journaliste de la France agricole et auteure d'un hors-série sur le sujet de «*la fin de l'élevage*»*, raconte que deux types d'associations, qui pour certaines d'entre elles existaient depuis de nombreuses années, se sont développées. Si elles disent toutes deux défendre le bien-être animal le moyen d'y arriver peut les opposer. Il existe donc des associations dites abolitionnistes, à l'image de 269 LIFE et L214 qui sont pour la fin de l'élevage et «*la libération de l'animal*». Les autres se disent «*Welfaristes*», à l'image de CIWF, elles sont pour des pratiques «*plus vertueuses*». «*Nous travaillons à améliorer les conditions d'élevage, de transport et d'abattage*», explique Léopoldine Charbonneaux, directrice de CIWF France. C'est généralement avec ces dernières que les professionnels dialoguent le plus régulièrement. Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, note que les premières avec «*des actions radicalisées*» ont parfois tendance à braquer les éleveurs.



«Saisir toute occasion donnée de s'exprimer»

La présidente de la FNSEA qui dit souffrir de ces attaques précise tout de même que le repli n'est pas la bonne solution. «*La parole de l'éleveur est perçue comme sincère, elle est attendue, il faut se saisir de toute occasion donnée de s'exprimer*», conseille-t-elle. Elle recommande notamment d'utiliser ces temps de parole pour dénoncer certaines contrevérités véhiculées parfois largement. Les welfaristes et les abolitionnistes en plus de s'opposer sur l'objectif et la manière de faire passer les messages, les unes dialoguant, les autres ayant tendance à organiser des actions coup de poing, diffèrent aussi dans leur fonctionnement. Marie-Gabrielle Miossec explique donc que les équipes des associations Welfaristes sont principalement composées d'agronomes et de vétérinaires, tandis que les abolitionnistes ont plus tendance à recruter des spécialistes de la communication digitale. Pour la journaliste, cela traduit une différence dans les méthodes de travail, les premières cherchant des solutions dites «*de fond*» et les deuxièmes sont plus enclines à communiquer largement sur des messages et des actions chocs. La visibilité médiatique des abolitionnistes est d'ailleurs plus importante que celle des welfaristes, même si d'après Marie-Gabrielle Miossec ces dernières ont parfois bénéficié de la popularité de L214, par exemple. Christiane Lambert, en dépit de cette grande visibilité médiatique des abolitionnistes et qui fait parfois souffrir les éleveurs, appelle tout de même à l'optimisme ; « *il ne faut pas être tétanisé par 3-4 % de détracteurs, mais penser à la majorité des consommateurs qui aiment la viande et reconnaissent le travail des éleveurs.*»

ACTUAGRI

*France Agricole – Hors-série d'août 2018 : Relation homme animal, réponse à ceux qui veulent abolir l'élevage.

Protéines

Une complémentarité entre origine animale et végétale

Avec les demandes sociétales plus fortes concernant l'alimentation, la place des protéines animales comme végétales est devenue centrale. Le dernier débat du think tank Agridées a fait le point sur les enjeux au niveau environnemental, économique, et nutritionnel.

Entre montée du véganisme, tendance à la naturalité et préoccupation sociétales fortes en matière de bien-être animal, la place des protéines et de leur origine est un enjeu majeur. Aujourd'hui, *«les protéines d'origine animale représentent 70 % des apports protéiques en France»*, a rappelé Gérard Matheron, secrétaire général du think tank Agridées en introduction du débat organisé sur les protéines par l'organisation, le 13 novembre. Chez l'homme adulte, les besoins en protéines sont de 40 à 60 grammes par jour, précise le professeur Patrick Tournian, chef du service Nutrition pédiatrique à l'hôpital Trousseau. Des protéines qui sont présentes en plus grosse quantité dans les produits laitiers et les produits carnés. Et s'il est possible de remplacer les protéines d'origine animale par des protéines d'origine végétale, un certain nombre de limites demeurent : en effet, pour ensuite être assimilées correctement, les protéines doivent être associées à huit acides aminés essentiels. Ces derniers sont tous présents dans les protéines animales, mais certains manquent dans les protéines végétales qui doivent être associées en elles pour combler les besoins, ce que l'on observe de façon traditionnelle dans l'ensemble des zones du monde : au Maghreb, le couscous associe le blé et les pois chiche, en Asie le riz est très souvent associé aux légumineuses. En France, il y a très peu de carences en protéines liées à l'absence de consommation de produits carnés. Le véganisme pose néanmoins des problèmes de carences importantes en fer, car le fer d'origine végétal est très mal absorbé par l'organisme, précise Patrick Tournian.

Des cultures longtemps délaissées

Si la société ne demande pas l'abolition de l'élevage, les consommateurs sont cependant en attente de viande issue d'animaux nourris de façon plus saine, plus durable, ce qui inclue la question des protéines et de leur production nationale à destination de l'alimentation animale. Or, *«le continent sur lequel il y a un déficit notoire de légumineuses, c'est l'Europe»*, rappelle David Gouache, directeur adjoint de Terres Inovia. Pourtant, cette association céréales/légumineuses est indispensable à l'agriculture, puisqu'elle répond notamment aux problématiques d'azote. Il faut donc développer ces cultures, pour satisfaire les besoins intérieurs et réduire la dépendance aux protéines importées, souvent OGM. *«En soja, 250 000 ha permettraient de répondre à la demande de non OGM»*, rappelle David Gouache. Le problème, c'est que ces cultures, délaissées, n'ont donc pas bénéficié d'investissements en matière d'amélioration des plantes, d'où un manque de compétitivité technique pour l'agriculteur qui veut aujourd'hui mettre en œuvre ces espèces, alors que la culture des céréales est devenue bien plus simple, explique encore David Gouache.

Les contraintes de l'élevage

Sans compter que produire l'alimentation destinée à ses animaux n'est pas toujours possible et dépend du type d'élevage. Comme l'explique Paul Auffray, éleveur de porcs dans les Côtes d'Armor et président de la Fédération nationale porcine, *«un élevage de porcs français consomme 1000 à 1500 tonnes d'aliments par an, sur des structures agricoles de 50 ha en moyenne alors que pour parvenir à l'autonomie alimentaire, il nous faudrait 200-300 ha de céréales et de protéines»*. Pour cette filière qui peut subir des variations brutales des coûts de l'aliment, la priorité reste l'équilibre économique.

Ce qui n'est d'ailleurs pas contradictoire avec des objectifs environnementaux : *«en travaillant sur l'efficacité alimentaire, on a amélioré l'indice de consommation tout en réduisant les apports d'azote de 20 % et les apports de phosphore de 20 %»*, ce qui a aussi amélioré la rentabilité des exploitations, poursuit l'éleveur. Avec l'agrandissement des exploitations, la culture de céréales pour l'alimentation des animaux se développe dans les élevages porcins. En revanche, *«sur des petites surfaces, c'est difficile de mettre en place un modèle de rotation des cultures cohérent»*, explique Paul Auffray. «J'ai voulu faire du pois protéa*gineux, de la féverole, etc., c'était la cata ! J'avais des pois superbes, mais il suffit d'un épisode de pluie pour laisser la moitié des pois dans les champs»*, témoigne-t-il. L'autonomie n'est donc pas un objectif atteignable dans les prochaines années, d'autant plus que certains composants restent indispensables, comme le soja pour les truies et porcelets. En élevage laitier, la problématique est plus simple mais des contraintes subsistent. Si le marché est en demande de lait issu de vaches alimentées à l'herbe, et que les surfaces sont davantage disponibles que pour l'élevage porcin, *«être producteur d'herbe est bien plus compliqué qu'être producteur de maïs»*, souligne Pascal Ferey, éleveur laitier et président de la Chambre d'agriculture de la Manche. La culture est en effet très sujette aux aléas climatiques. Sans compter que le parcellaire ne se prête pas toujours au pâturage des animaux. *«Pour autant, est-ce que l'on va autoriser le réaménagement foncier pour le favoriser ?»*, demande Pascal Ferey, incertain. Enfin, les exigences sociétales ne doivent pas éclipser l'importance de bonnes conditions de travail pour l'agriculteur : quand les vaches sont au pâturage, il faut aller les chercher à 5 h00 du matin, *«parfois sous une pluie battante»*, rappelle Pascal Ferey. De même, l'absence de recherche et d'investissement pour favoriser la culture des légumineuses rend l'exercice plus difficile pour les agriculteurs. *«Les agriculteurs ont le droit eux aussi d'avoir une vie sociale, une vie de famille, les citadins doivent le comprendre»*, estime David Gouache. On ne peut donc qu'espérer que le futur Plan Protéines sera plus efficace en la matière que ses nombreux prédécesseurs. Car *«il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de soutien de partenariats public-privé pour installer durablement ces espèces dans le paysage»*, rappelle le directeur adjoint de Terres Inovia.



Chez vos concessionnaires

SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07

et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09

ROBOTS DE TRAITES La dextérité du br

Les constructeurs optimisent sans cesse leurs robots de traite. En gagnant quelques secondes à chaque branchement, ils annoncent leurs automates capables de produire quotidiennement une plus grande quantité de lait.

Les installations de traite automatisées sont aujourd'hui les plus plébiscitées par les éleveurs laitiers. Sur des projets de bâtiments neufs ou de rééquipement, 60 % des exploitations semblent opter pour la robotisation. Le Néerlandais Lely demeure le leader dans ce secteur en annonçant 56 % de parts de marché. Le Suédois DeLaval et l'Allemand GEA occupent respectivement la deuxième et la troisième place du podium. Boumatic, Fullwood Packo et Sac tentent, eux, de se faire une place à côté des mastodontes. *«1000 stalles sont en moyenne installées par an. Ce chiffre devrait être supérieur en 2018 en raison des reports d'investissement liés aux conditions économiques des années précédentes»*, estime Florian Couchet, gérant de la société Farm Dairy Service. Ce consultant indépendant, fort d'une expérience de 10 ans dans la traite automatisée, vient en appui technique des professionnels de l'élevage pour accompagner les agriculteurs dans leur démarche d'achat, les mises en route ou l'optimisation des stations. Pour dimensionner une installation, les firmes ne raisonnent généralement pas en nombre d'animaux par stalle, mais en quantité de lait produite. *«Avec 2000 litres par station et par jour, l'agriculteur est sûr d'amortir vite et bien son investissement. Aussi, mieux vaut 60 vaches laitières (VL) produisant 35 litres que 70 VL à 30 litres, précise Florian Couchet. De surcroît, jusqu'à 60 VL par stalle, l'impact sur le travail des éleveurs reste limité. Au-delà, un effort de suivi est indispensable pour garantir le bon fonctionnement de l'équipement. D'ailleurs, certains agriculteurs consacrant beaucoup de temps à leur robot produisent plus de 2500 kg par stalle»*.

La rapidité de branchement déterminante

Dans l'ensemble, les robots proposés par les différents constructeurs retiennent des solutions techniques fiabilisées. Toutefois, les générations s'enchaînent, car les marques optimisent sans cesse leurs automates pour en améliorer les performances et abaisser les coûts d'exploitation. Par exemple, un bras plus rapide et une meilleure efficacité de pose des gobelets trayeurs augmentent le potentiel de vaches traites quotidiennement. L'adoption de nouveaux composants, tels que des moteurs électriques à la place de vérins pneumatiques, contribue à réduire la consommation d'énergie. L'utilisation de caméras 3 D rend, elle, la détection des trayons plus efficace. Elle limite également les interventions des éleveurs en dispensant des opérations de paramétrage manuel du bras du robot pour chaque nouvelle vache laitière. En dévoilant en juin 2018 le VMS V300, DeLaval a fait en grand pas en termes d'efficacité. Ce robot de quatrième génération est, en effet, annoncé pour une capacité supérieure de traite de 10% par rapport au précédent VMS. Il admet 5 à 7 vaches de plus par jour. Ce gain de productivité est notamment permis par l'abandon de la détection des trayons par laser au profit du dispositif InSight à vision 3D. Ce procédé faisant appel à une caméra 3D est déjà éprouvé chez DeLaval sur le roto robotisé AMR et l'automate TSR de pulvérisation



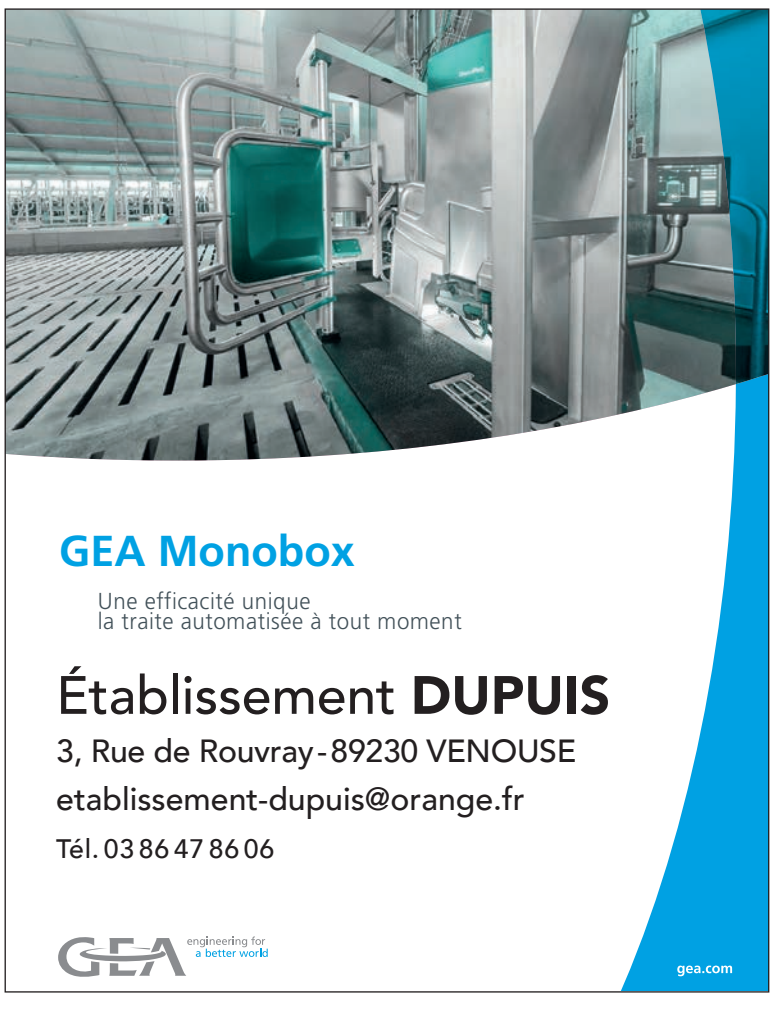
Delaval

1000 robots de traite sont, en moyenne, installés par an en France.


Boumatic

La tête mécanique des robots de traite Boumatic de dernière génération manipule deux gobelets simultanément, contre un seul auparavant.





…bras influence la capacité de traite



Le bras Hybride du Lely Astronaut A5 permet, selon Lely, d'économiser 400 euros d'électricité par an.



Delaval

Le nouveau système de détection des trayons par caméra 3D du VMS V300 de DeLaval accroît de 10 % la capacité de traite quotidienne de la stalle.



GEA

Désormais dénommé DairyRobot R9500, le robot monostalle de GEA dispose d'un bras animé par trois moteurs électriques.

des trayons. Il apporte davantage de précision au bras et rend, selon le constructeur suédois, l'opération de branchement plus rapide et plus précise avec un taux de réussite de 99,8%. La meilleure efficacité de détection des trayons agit également positivement sur les phases de préparation de la mamelle et de trempage post-traite. Elle permet à DeLaval d'annoncer un gain d'une minute par vache et par traite, ainsi qu'une économie de 10% d'électricité, par rapport à la version antérieure du VMS.

L'électrique moins énergivore que le pneumatique

Lely a aussi renouvelé son robot de traite en 2018 en lançant l'Astronaut A5. Ce modèle se distingue notamment par l'adoption d'un bras animé par un vérin pneumatique et deux vérins électriques. Cet entraînement hybride s'avère plus silencieux et procure, selon la firme néerlandaise, davantage de précision et de souplesse. Il garantit un meilleur suivi des mouvements de la vache et accepte désormais toutes les hauteurs de mamelles. Combiné à la dernière génération de laser TDS II pour détecter les trayons, le nouveau bras hybride permet de gagner près de 10 secondes à chaque traite et accroît ainsi la capacité quotidienne de l'automate. Le remplacement de vérins pneumatiques par des moteurs électriques présente par ailleurs un intérêt en termes de consommation d'énergie. En effet, le compresseur de l'Astronaut A5 fonctionne 85% de temps en moins que celui de l'A4. Le gain en électricité est alors annoncé de 20 %, soit environ 400 euros par an pour une stalle. De surcroît, la durée de vie du compresseur est multipliée par trois et le nombre de pièces d'usure réduit. L'américain Boumatic, acteur sur le marché des robots depuis 2011, vient de sortir la deuxième génération de ses automates à une et deux stalles. Dénommés MR-S2 et MR-D2, ils conservent le principe exclusif de traite par l'arrière. Leur unique bras animé hydrauliquement reçoit désormais une tête mécanique manipulant deux gobelets simultanément, contre un seul auparavant. Cette évolution réduit le nombre de mouvements du bras et augmente ainsi la cadence de traite. Elle améliore par conséquent les performances de la stalle. Les robots Boumatic de deuxième génération bénéficient également d'une caméra 3D étanche améliorant la précision du branchement. Cet outil de détection des trayons assure une meilleure adaptation des déplacements du bras au mouvement de la vache. Il rend ainsi les branchements plus précis et plus rapide. L'apprentissage est désormais automatique lors de la première traite d'une nouvelle vache. Cette caméra pourra être montée sur des robots déjà en service.



M.Portier

Le Merlin 2 de Fullwood Packo dispose d'un bras entraîné intégralement par des moteurs électriques.

L'efficacité du gobelet multifonction

Le robot Monobox de GEA, sorti en 2016, vient d'être rebaptisé DairyRobot R9500. Sous cette nouvelle appellation, cet automate conserve le principe de détection 3D des trayons déjà éprouvé sur les automates de traite multibox MiOne, mais profite d'une caméra de cinquième génération. Pourvu d'un bras animé par trois moteurs électriques, le robot monostalle GEA se caractérise par l'utilisation de gobelets multifonctions. Ces composants, une fois branchés, assurent toutes les opérations : pré-trempage, lavage du trayon, séchage et stimulation, premiers jets, traite et trempage. Ils procurent ainsi un réel gain de temps, car le bras ne se déplace qu'une fois et reste libre sous la mamelle durant la traite pour suivre les mouvements de la vache. Chez Fullwood Packo, le robot Merlin 2 dispose d'un bras animé par des moteurs électriques entraînant des courroies crantées. Ce procédé garantit des mouvements plus rapides que le précédent montage à vérins pneumatiques. Il procure notamment, selon le constructeur, une nette réduction de la consommation électrique. Enfin, la firme Sac se distingue par l'utilisation d'un bras industriel Motoman desservant une ou deux stalles. Son robot dénommé RDS Futureline Max retient un laser et une caméra pour la détection des trayons.



M.Portier

La firme Sac équipe son robot RDS Futureline MAX d'un bras industriel.

DAVID LAISNEY

DeLaval EXPERT ROBOTIQUE

CHAPUIS FRÈRES, votre spécialiste de la traite
sur les secteurs Côte d'Or, Yonne et Aube



NOUVEAU Robot V300



Roto



Salle de traite

21450 Saint Marc/Seine - 03 80 93 22 28
Alexis Chapuis - 07 78 87 26 57

DeLaval

Les **nouveautés** • *Les* **nouveautés** • *Les* **nouveautés** • *Les* **nouveautés** • *Les* **nouveautés** •

Boumatic Caméra 3D et compteur de cellules pour les robots de traite

La nouvelle génération de robots de traite simple stalle MR-S2 et double stalle MR-D2 bénéficie d'une nouvelle caméra 3D améliorant la rapidité d'exécution du bras. Boumatic annonce ainsi un temps de préparation/branchement de moins de 1 min 40 s. L'apprentissage est désormais automatique lors de la première traite d'une nouvelle vache dans le troupeau. Cette caméra pourra être montée sur des robots déjà en service. Ces deux automates peuvent recevoir en option le compteur de cellules SC-Guard placé en sortie de compteur à lait. Le dispositif prélève un échantillon durant la traite et l'analyse ensuite à l'aide d'un réactif. Utilisant un système de cartouches, ce compteur affiche une précision inférieure à 3 % très précieuse pour le diagnostic des mammites subcliniques, selon le constructeur. Ces robots accèdent à deux autres options : une nouvelle auge tout inox et des barrières inox.



Boumatic



M.Portier

Boumatic Un robot de trempage adaptable à tous les rotos

Le SR2 constitue déjà la deuxième génération de robot de post-trempage du constructeur américain. Se déplaçant sur un rail et doté d'une caméra 3D similaire à celle des robots de traite, cet automate réalise un cycle en seulement 4 secondes. Le système de pulvérisation, spécialement développé, crée une brume de produit autour des trayons. Fonctionnant de manière autonome, il s'adapte à n'importe quel roto du marché.

Delaval Quatrième génération de robots VMS

Avec le VMS V300, DeLaval annonce jusqu'à 10 % de capacité supplémentaire par rapport au VMS actuel (de 3e génération), qui sera encore commercialisé jusqu'à la fin de l'année. Pour parvenir à ce gain de productivité, le V300 hérite de la vision 3D équipant déjà l'AMR et le TSR, abandonnant la technologie laser. Dispensant du renseignement par l'éleveur d'un certain nombre de caractéristiques physiques avant la première traite, ce capteur intervient pour la stimulation, pour la traite et pour la pulvérisation post-traite. Cette technologie se montre plus rapide et plus précise, permettant de gagner une minute par vache et par traite, soit 5 à 7 vaches de plus passées par jour. Cela se ressent sur la qualité de pulvérisation avec un taux de réussite de 99 %, contre 75 à 80 % aujourd'hui, mais aussi sur la quantité de produit (5 ml par vache, contre 7 à 10 aujourd'hui). Le bras bénéficie de tubulures et de roulements plus robustes.

Pour tirer les premiers jets, le nouveau gobelet PureFlow propose un flux d'eau tiède et de lait. Il permet une traite plus dynamique des premiers jets et autorise l'usage de savon. Transparent, il est également plus facilement démontable.

Pour la traite, le circuit de lait a été raccourci afin de réduire la lipolyse. Le cycle de lavage a été revu pour gagner du temps (2 min par cycle) et de l'eau. Le système de vision est nettoyé par un jet, limitant le lavage manuel par l'éleveur à 1 fois par mois, contre 2 fois par jour aujourd'hui.

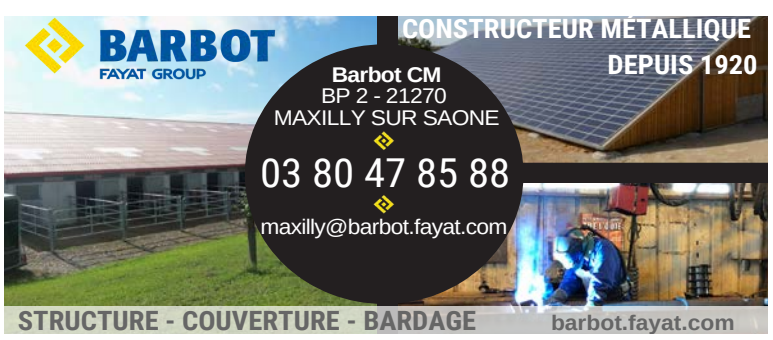
Le VMS V300 est désormais disponible avec ou sans écran de contrôle, puisque le système de connectivité InControl, intégrant un wifi longue portée, permet de piloter et visualiser le fonctionnement depuis un smartphone ou une tablette. L'éleveur peut y visualiser notamment les images de 4 caméras.

Delaval annonce une réduction de consommation électrique de 10 %, principalement dû au gain de précision du bras.

Derrière l'armoire, DeLaval a repensé l'accessibilité, afin de limiter les coûts de maintenance. Désormais, 3 offres de service de maintenance sont proposées, dont la plus étoffée, baptisée All-Inclusive + et facturée 0,9 centime du litre de lait, est contractualisée sur 4 ans (renouvelable 1 fois).



Delaval



Delaval Le DelPro sur smartphone

Le logiciel de gestion de troupeau DelPro est désormais disponible sur une application.

À l'automne dernier, DeLaval présentait la version 5.2 de son logiciel de gestion de troupeau DelPro, qui intégrait le pilotage de l'alimentation du tarissement au vêlage. La nouvelle version 5.3 propose en plus, une application (Android et iOS) pour surveiller et piloter son troupeau à distance depuis son smartphone ou sa tablette, avec une interface intuitive.



Delaval

Les **nouveautés** • *Les* **nouveautés** • *Les* **nouveautés** • *Les* **nouveautés** • *Les* **nouveautés** •

Gea Un compteur de cellules sans réactif



Gea

Une mesure en continu du taux cellulaire pour chaque quartier, avec un résultat en fin de traite et sans utiliser de réactif, tels sont les arguments du nouveau compteur de cellules DairyMilk M6850, disponible sur le robot Monobox et le roto robotisé DairyProQ. Le boîtier d'analyse raccordé aux quatre tuyaux à lait étonne par sa petite taille, permettant de l'intégrer facilement au module technique du robot. GEA utilise une technologie brevetée basée sur la mesure de permittivité électrique, assurant une analyse durant toute la traite, sans perturber le flux de lait et sans prise d'échantillon. Le résultat obtenu pour chaque quartier est classé selon cinq niveaux, permettant à l'éleveur de prendre rapidement une décision.

Gea Un manchon qui accélère la traite



Gea

Réservé aux vaches à petits trayons (18 à 28 mm de diamètre) de par sa petite tête, le manchon en silicone IQ Pro GQ s'illustre par sa forme conique sur la hauteur et ses quatre côtés à bords arrondis. Il autorise une pression de flambage de 17 kPa et un niveau de vide élevé, pour une traite rapide. Ce manchon intègre deux systèmes anti-torsion et peut être monté sur des gobelets en matériau composite, plus légers que les modèles inox (400 g au lieu de 500).

Lely Du robot à la bouteille de lait



M.Portier

Lely rapproche la vache du consommateur en développant une solution de transformation du lait à la ferme. L'Orbiter prend la forme d'une usine miniature intégrée dans des containers, implantés à proximité des robots de traite. L'installation fonctionne 24/24h de manière à traiter en continu le lait issu de 2 à 4 robots. Le lait refroidi à 4°C passe dans la chaîne de transformation où il est homogénéisé et pasteurisé, pour ensuite être embouteillé. La rapidité de traitement du lait après la traite permet, selon le constructeur, de mieux préserver ses qualités organoleptiques et de limiter les risques sanitaires. L'éleveur peut également choisir son process selon ses débouchés, pour notamment produire du lait cru. Ce dispositif fait progresser la traçabilité, le lait de chaque traite étant identifié par le robot. Le conditionnement du lait peut s'effectuer par lots, directement rattachés à des groupes de vaches. Dernier argument, l'Orbiter ouvre la voie à la maîtrise de la commercialisation par l'éleveur pour améliorer son revenu. C'est aussi un moyen de répondre à la demande croissante en produits locaux, peu transformés.
La première installation, opérationnelle depuis huit mois, a été implantée à Udenhout aux Pays-Bas sur une exploitation bio. Les bouteilles de lait produites sont distribuées dans une chaîne de supermarchés néerlandaise. Dès 2019, Lely va installer de nouveaux Orbiter, de manière à poursuivre le développement du dispositif en partenariat avec le spécialiste VME Engineering. Le but étant notamment de gagner encore en compacité pour simplifier au maximum l'implantation de l'Orbiter sur une ferme.

Fullwood Packo Intégration du logiciel AfiFarm 5.2



M.Portier

Issu d'un accord avec le spécialiste Afimilk, le logiciel de gestion du troupeau AfiFarm 5.2 remplace la solution historique du logiciel Crystal. En s'adossant à un fournisseur spécialisé, Fullwood Packo s'assure d'une meilleure réactivité dans l'évolution de son offre. Ce logiciel de dernière génération permet de regrouper l'ensemble des données du troupeau : performances de traite, alimentation, fertilité et santé, nettoyage, automatisation… Il valorise les informations issues des capteurs comme l'AfiLab, qui analyse la composition du lait ou l'AfiAct II, un podomètre assurant l'identification et détectant l'activité ou encore les boiteries. L'AfiFarm s'accompagne également d'une application mobile.

Lely L'Astronaut A5affine la traite robotisée



Lely

La nouvelle génération de robots de traite Astronaut A5 intègre un bras piloté électropneumatiquement, plus silencieux. Elle dispose d'un nouveau système de détection des trayons déjà éprouvé sur les Astronaut A4 les plus récents. Après la traite, le scan de la mamelle s'effectue au moment de la pulvérisation, pour plus de réactivité et d'efficacité. L'A5 intègre un nouvel écran tactile, dont l'ergonomie a été revue pour être beaucoup plus intuitive, avec des raccourcis pour les fonctions les plus utilisées. Pour réduire les coûts de maintenance, Lely a passé en revue les soucis les plus récurrents et les a corrigés. Par exemple, la pompe à lait à membranes des Astronaut A4 est remplacée par un modèle électrique qui intègre dorénavant un variateur pour limiter la lipolyse.
L'Astronaut A5 se veut aussi moins énergivore, Lely annonçant une réduction de 20 % de la consommation électrique.
Lely annonce une légère augmentation du tarif pour le A5, inférieure à 5 %. L'A4 reste au catalogue dans une version sans option, pour répondre aux tarifs agressifs des nouveaux acteurs de la traite robotisée.
Pour les agrandissements, l'Astronaut A5 pourra piloter au besoin une stalle de robot A4. Il est disponible à la vente dès maintenant pour une livraison à partir de juin.



Grandes cultures

S'équiper de son propre drone

Posséder son drone pour réaliser des cartographies permet de réaliser les mesures au moment opportun et de faire des économies.



Delair



Parrot

Deux types de drones coexistent sur le marché : à voilure et à hélices.

Véritable outil d'acquisition de données de haute précision, les drones étaient, jusqu'à il y a peu, l'apanage de sociétés spécialisées ou de techniciens formés au sein des coopératives et des entreprises semencières. Aujourd'hui, certains constructeurs de drones à vocation agricole souhaitent s'adresser aux agriculteurs, avec des intérêts aussi bien techniques qu'économiques.

L'arrivée du drone en agriculture a permis d'accéder à un niveau de précision supérieur à celui des images satellites ou prises d'avions. En intervenant à des hauteurs inférieures à 150 mètres, le drone se soustrait dans la plupart des cas aux problèmes de couvertures nuageuses. Les fenêtres météorologiques sont donc plus importantes, même si un certain nombre de critères (vent, luminosité, pluie) ne permettent parfois pas aux prestataires de réaliser les mesures à la date fixée.

Un troisième œil plane au-dessus de l'exploitation

Ces derniers peuvent se retrouver obligés de revenir à des dates qui ne sont pas tout à fait en accord avec le bon stade cultural. C'est la raison pour laquelle certains agriculteurs se sont équipés de leur propre drone. Aujourd'hui, il faut compter 4 000 à 5 000 euros pour un drone doté de capteurs multispectraux (de type Sequoïa). *«Avoir son propre drone peut s'avérer économique sur le long terme, explique Paul Subtil de la société Axe-environnement, qui commercialise les drones agricoles de Parrot. Le passage d'un drone est facturé par les prestataires entre 5 et 10 euros de l'hectare»*. *«Pour les prestataires, c'est le pilote qui représente le coût le plus important du service»*, ajoute Lénaïc Grignard, de la société Delair. Dès lors que l'agriculteur dispose d'une surface suffisamment importante à cartographier, le retour sur investissement est rapide. Qui plus est, le céréalier peut réaliser les enregistrements au stade optimal, dans les conditions adéquates. Quitte à passer en deux fois, lorsque les stades phénologiques de cultures dans deux parcelles différentes ne sont pas identiques : en prestation de services, ces deux parcelles sont souvent mesurées en même temps. De plus, l'agriculteur qui possède son propre drone sera plus à même d'attendre les conditions de lumière optimales et homogènes. Les variations de lumière faussent en effet les mesures, notamment de NDVI (1) : l'étalonnage des capteurs du drone s'effectue sur la base des conditions prises au moment où l'aéronef passe au-dessus de la mire de calibration. C'est la raison pour laquelle il est préférable d'attendre d'avoir soit un plein soleil, soit une bonne couverture nuageuse. *«Nos drones peuvent photographier 150 hectares en deux heures, explique Paul Subtil. Si l'agriculteur se consacre une journée, voire deux à la lecture de toutes ses parcelles, il aura de grandes chances de trouver les bonnes conditions au cours de cette période»*. La météorologie constitue également un facteur important. Paul Subtil cite pour exemple la culture du colza : *«Lors des mesures hivernales, il est important d'attendre le dégel complet, y compris dans les zones les plus ombragées. Le givre fausse les mesures»*.

Deux types de drone : principe de l'avion ou de l'hélicoptère

Dans la grande famille des drones agricoles, on distingue deux types d'aéronefs, mais la majeure partie d'entre eux bénéficient des équipements et automatismes leur permettant de voler hors vue directe tout en respectant la réglementation française. Les appareils à voilure fixe reprennent le principe des avions ou des ailes volantes. Les appareils multicoptères adoptent le mécanisme de vol des hélicoptères. Les premiers couvrent généralement une surface de mesure plus importante, mais le grand rayon nécessaire à leur demi-tour leur impose un vol à altitude élevée, pour ne pas prendre le risque d'une collision avec un arbre, un poteau ou une autre construction. À l'inverse, les aéronefs multirotors évoluent moins vite, mais peuvent beaucoup plus facilement changer de direction, notamment en bout de parcelle. Ils peuvent ainsi évoluer à plus basse altitude et capter des informations à une échelle plus fine.

Un plan de vol généré automatiquement

Quel que soit le drone, il embarque les capteurs utiles à l'agriculteur, intègre un logiciel de navigation et communique par wifi (portée maximale de 2 km) avec l'application sur le smartphone ou la tablette. *«Le pilote sélectionne sur l'application les parcelles à mesurer (sur la base d'une carte Google Map), au besoin les détoure si elles ne sont pas enregistrées, valide et le logiciel de navigation génère automatiquement le plan de vol pour réaliser sa mission, explique Paul Subtil. Et le drone viendra se poser sur le lieu de départ une fois la tâche réalisée»*. Selon les constructeurs, le niveau d'intégration des capteurs embarqués est plus ou moins perfectionné. *«Les outils de mesure spécifiques*

Les formations et règles à suivre pour piloter un drone

Piloter un drone obéit à certaines règles. *«Personne n'est propriétaire de l'espace aérien, explique Olivier André, fondateur de la société Drone on Air, spécialisée dans la prise de vue aérienne et dans la formation des télépilotes. Ceci même si on est propriétaire du terrain au-dessus duquel on vole»*. La réglementation définit deux types d'usage du drone, pour les loisirs ou pour des activités particulières qui peuvent comprendre des utilisations professionnelles rémunératrices. La réglementation concernant les usages professionnels est plus stricte et nécessite, entre autres requis, un brevet théorique de pilote ULM au minimum (voir tableau ci-dessus). Depuis septembre, une formation est obligatoire pour les drones de loisirs de 800 grammes et plus. Ces appareils devront à terme être enregistrés, afin de retrouver le propriétaire en cas de problème. Attention au poids : certains drones ne dépassent pas 800 grammes nus, mais l'intégration d'un capteur peut faire dépasser ce seuil. Cette formation est en ligne, gratuite et accessible aux personnes de 14 ans et plus. Comprenant une vingtaine de questions, elle donne accès à une attestation de suivi, téléchargeable à l'issue de la formation.





L. Vimond

Le drone permet de donner une estimation précise la surface de culture détruite par du gibier par exemple.

à l'agriculture, du type capteur Séquoïa, sont installés sur les drones DJI par nos revendeurs», confie Olivier Mondon, de DJI. Ces drones disposent de leur GPS et communiquent avec le capteur qui possède aussi son GPS. Les drones agricoles Parrot sont spécifiquement conçus pour recevoir le capteur Séquoïa. Delair conçoit pour sa part ses propres capteurs pour ses drones et pousse le niveau d'intégration jusqu'à n'avoir qu'un seul GPS pour le drone et le capteur. *«De ce fait, il n'y a pas de décalage entre les données de géopositionnement du drone et de l'outil de mesure»*, explique Lénaïc Grignard.



Robohub

L'analyse d'images de cultures en ligne permet de distinguer les adventices de la culture, de déterminer la surface impactée et de limiter la surface à traiter.

Interpréter soi-même les cartes de ses parcelles

Dans les grands principes, les capteurs agricoles enregistrent à chaque instant cinq images, correspondant à la réflectance du bleu, du vert, de rouge, du red edge (littéralement à la frontière du rouge visible) et proche infrarouge. De ces mesures, ressortent différents indices multispectraux, traduisant un état de la culture. Le plus connu est le NDVI, l'indice de végétation normalisé, qui permet notamment de détecter un stress hydrique ou lié à une maladie. Les données sont extraites au format SHP (le shapefile proprement dit, fichier de formes, qui stocke les entités géographiques). L'agriculteur peut faire appel à des prestataires comme Airinov pour l'interprétation des cartes, mais peut également utiliser des plateformes ou des logiciels en ligne (Wanaka, Pix4D), pour détricoter lui-même les cartes. *«En comparant des cartes prises dans une même parcelle, mais à des dates différentes, l'agriculteur peut voir apparaître un stress, explique Paul Subtil. Stress qu'il n'avait pas détecté lors de son tour de plaine ou dont il avait sous-estimé l'étendue»*. L'agriculteur pourra ensuite se déplacer in situ pour diagnostiquer la cause du stress et agir en conséquence. En réalisant des cartes à une échelle suffisamment fine, c'est-à-dire en effectuant des vols à basse altitude, ce qui impose des drones de type multicoptère, le céréalier peut délimiter une zone où poussent des adventices et exploiter cette carte dans son pulvérisateur. *«Traiter 3 hectares judicieusement délimités au lieu de pulvériser toute une parcelle de 30 hectares permet de rentabiliser très vite son investissement dans un drone»*, démontre Paul Subtil. Autre usage des images du drone, l'estimation des dommages liés à des accidents météorologiques (anoxie par inondation, dégâts dus à des coulées de boue, du gel, de la grêle, cultures versées) ou à du gibier. L'agriculteur peut délimiter sur l'ordinateur les zones atteintes et en déduire la surface impactée. Si les assurances sont encore loin de considérer les images du drone comme juge arbitre, le niveau de précision des cartes constitue un argument sérieux en cas de désaccord entre l'expert et l'agriculteur sur l'étendue des dommages.

LUDOVIC VIMOND

(1) L'indice NDVI pour Normalized Difference Vegetation Index, est un indice normalisé permettant de générer une image affichant la couverture végétale (biomasse relative).

QUELQUES RÈGLES D'USAGE DES DRONES

	Loisirs	Professionnel
✓Formation	Formation en ligne gratuite pour les drones de 800 g et plus	Brevet théorique de pilote ULM, entre autres requis
✓Survol d'une agglomération ou à moins de 100 m d'une agglomération	Non	Sous conditions et autorisations
✓Autorisation de vol ou certificat requis	Non	Oui
✓Survol de personnes	Non(1)	
✓Altitude maximale	**150 m** : ce plafond est réduit à proximité d'aérodromes, de zones ULM et hélicoptères, etc. Pour connaître les plafonds, consulter la carte du site *www.geoportail.fr*	
✓Vol de nuit	Non	
✓Nécessité d'être assuré	Oui, assurance multirisque couvrant l'aéromodélisme	

(1) L'arrêté du 24 décembre 2015 dit : « les aéromodèles ne sont pas utilisés dans des conditions où il y aurait un risque pour les personnes et les biens au sol, y compris en cas de panne probable, en conservant une distance minimale de sécurité par rapport à ces personnes et ces biens au sol. » En clair, s'il y a un accident ou un incident : le pilote est en tort.

▶ Des professionnels à votre service

ÉQUIPEMENT DE BÂTIMENT D'ÉLEVAGE
MAGASIN LIBRE SERVICE
BOVIN - OVIN - ÉQUIN
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
PETIT MATÉRIEL D'ÉLEVAGE
BRISE VENT AMBIANCE BÂTIMENT
Delphine Buisson 06 84 63 92 41
CLÔTURE ÉLECTRIQUE
L'ÉLEVEUR BOURGUIGNON
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois - 03 80 90 66 60

QUAD POLARIS SPORTSMAN 570 (T3)
8 390 €TTC
6 991,67€HT*
*sans le coffre
Agent POLARIS The Way Out
Garage du Mouësse
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Prévention

Les dangers du monoxyde de carbonne

Appareil de chauffage mal entretenu, nettoyage de citerne, chariot à moteur thermique utilisé en milieu confiné… attention au manque d'oxygène ! Ce risque concerne les particuliers dans leur habitation mais aussi les professionnels dans leur activité au quotidien.

Le témoignage de Thibaut – exploitant agricole en Moselle

«Pour curer ma citerne à eau enterrée, je suis rentré à l'intérieur et j'ai utilisé une pompe à moteur thermique placée près de l'ouverture. Rapidement, j'ai ressenti des maux de tête. Cela devait être à cause des gaz d'échappement qui rentraient à l'intérieur».

Qu'est-ce-que le monoxyde de carbone ?

C'est un gaz toxique difficilement détectable car il est inodore, incolore et non irritant. Ce gaz cause chaque année de nombreux décès, du fait d'un mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur utilisant comme énergie du bois, du charbon, du gaz, du fioul, de l'éthanol ou de l'essence.

Les risques

Les premiers signes sont des maux de tête, des vertiges, des vomissements. Après avoir été respiré, ce gaz prend la place de l'oxygène dans le sang et peut provoquer une paralysie musculaire, voire dans les cas les plus graves, le coma ou le décès.

Des conseils de prévention

Pour les particuliers

- Aérez tous les jours votre habitation (même quand il fait froid)
- N'obstruez jamais les grilles d'aération (dans les cuisines, chaufferies, etc.)
- Faites entretenir rigoureusement tous les appareils à combustion ainsi que les conduites de fumée par des sociétés agréées :
- chaudière, chauffe-eau, chauffe-bain…
-insert, cheminée, cheminée décorative à l'éthanol, panneau-radiant à gaz

-**Pour les professionnels**

-- Faites entretenir régulièrement les appareils à combustion par des sociétés agréées
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion
- Prévenez quelqu'un lorsque vous travaillez dans une salle à atmosphère confinée afin qu'elle puisse donner l'alerte
- Ne descendez jamais dans une cuve sans l'avoir ventilée.
- N'utilisez jamais le chariot à moteur thermique comme source d'éclairage dans un espace confiné
- Limitez le temps d'utilisation du chariot à combustion dans les locaux à atmosphère contrôlée et/ou confinée (chambre froide, champignonnière, station fruitière,…) et arrêtez le moteur dès qu'il n'est plus utilisé.

-Dès les premiers signes, quittez immédiatement les lieux et appelez les secours.

Ne réintégrez les lieux qu'après avoir reçu l'avis des sapeurs-pompiers ou d'un professionnel du chauffage.
La prévention est l'affaire de tous!

Retrouvez plus d'informations *«Prévention»* sur :
www.groupama.fr

CONTACT COMMUNICATION GROUPAMA GRAND EST
STÉPHANE JANUS

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 27/11/2018	Bourg-en-Bresse 20/11/2018	St-Christophe-en B. 21/11/2018	National 21/11 au 27/11/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 € →	3,35 € →	3,85 € ↘	3,81 € ↘
	R	3,20 € ↘	2,90 € →	3,58 € ↘	3,44 € ↘
	O		-	-	3,12 € ↘
Vaches mixte (M)	R	3,25 € →	3,60 € →	-	3,25 € →
	O	3,10 € →		-	2,94 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,80 € →	-	-	2,59 € ↘
	P	2,65 € ↗	2,60 € ↘	-	2,34 € ↘
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,31 € ↘	4,07 € ↘
	R	3,25 € →	3,70 € →	3,81 € ↘	3,52 € ↘
	O	3,20 € →	2,80 € →		3,01 € ↘
Taureaux VML	URO	2,60 € →	2,45 € →	3,05 € →	2,77 € →

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **27/11/2018**

Effectif total:725 - Taux de vente: 95%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
	M	U	200-250	2,85 €	3,11 €	2,96 €	-0,18
			250-300	2,86 €	2,92 €	2,89 €	+0,01
			300-350	2,72 €	2,87 €	2,77 €	-0,09
			350-400	2,61 €	2,86 €	2,71 €	-0,02
			400-450	2,59 €	2,74 €	2,66 €	-0,05
			450-500	-	-	-	-
	F	R	<200	-	-	-	-
			200-250	2,71 €	2,94 €	2,87 €	+0,02
			250-300	2,58 €	2,90 €	2,75 €	-0,13
			300-350	2,45 €	2,71 €	2,66 €	-0,02
			350-400	2,53 €	2,66 €	2,59 €	-0,04
			400-450	2,57 €	2,62 €	2,59 €	-0,04
		U	250-300	2,68 €	2,83 €	2,74 €	-0,04
			300-350	2,67 €	2,87 €	2,79 €	+0,03
			350-400	2,74 €	2,74 €	2,74 €	+0,09
		R	200-250	2,56 €	2,56 €	2,56 €	-0,03
			250-350	2,44 €	2,70 €	2,64 €	-

BROUTARDS : La qualité de l'offre est en léger retrait cette semaine. Malgré tout, la vente est totale. Les besoins sur l'Italie (FCO 8 → 10 jours) tendent à s'essouffler, tandis que l'animation commerciale est assurée par des besoins pour d'autres destinations (Allemagne, Maroc, Israel, Espagne,...) ce qui permet de bien tenir les cours dans les lots vaccinés FCO 4 et 8 depuis plus de 60 jours.
LAITONNES : La demande est soutenue dans les bons lots FCO 8 → 10 jours et exportés vers l'Italie. Les tarifs enregistrent même une légère progression.

Effectif total: 112 - Taux de vente: 84%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS						
M	U	300 - 350	2,66 €	2,75 €	2,70 €	+0,13
		350-400	2,58 €	2,70 €	2,60 €	+0,02
		400-450	2,34 €	2,54 €	2,40 €	+0,20
		400 et +	-	-	-	-
F	R	300-350	1,64 €	2,66 €	2,17 €	+0,05
		350-400	2,31 €	2,36 €	2,32 €	+0,20

GENISSES 18 MOIS : Belle vente dans les bons lots susceptibles de pallier au manque de laitonnes. Transactions toujours difficiles dans les médiocres âgées et légères.

Effectif total: 337 - Taux de vente: 76%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
VACHES - GÉNISSES - TAUREAUX						
F	E	- 5 ans	2,05 €	2,21 €	2,16 €	-0,09
		5 à 10 ans	-	-	-	-
	U	- 5 ans	1,77 €	2,07 €	1,89 €	=
		5 à 10 ans	1,77 €	2,07 €	1,89 €	+0,05
		+ 10 ans	1,63 €	1,76 €	1,68 €	-0,06
	R	- 5 ans	1,57 €	1,76 €	1,69 €	-0,05
		5 à 10 ans	1,60 €	1,74 €	1,67 €	=
		+ 10 ans	1,45 €	1,67 €	1,54 €	-0,09
	O	- 5 ans	1,13 €	1,63 €	1,54 €	-0,01
		5 à 10 ans	1,38 €	1,64 €	1,52 €	+0,02
		+ 10 ans	1,03 €	1,47 €	1,35 €	-0,04
	E	24 à 36 mois	2,20 €	2,55 €	2,32 €	-
	U	24 à 36 mois	1,85 €	2,10 €	1,97 €	-0,08
	R	24 à 36 mois	1,71 €	1,87 €	1,80 €	-0,05
M	TAUREAUX					
	U	+ 500 kg	1,58 €	1,59 €	1,58 €	-0,02
	R	+ 500 kg	1,51 €	1,55 €	1,53 €	-

VACHES / GENISSES 30 MOIS : Des apports importants cette semaine avec beaucoup de sorties de vaches maigres à cause d'un automne particulièrement sec. Les animaux sont donc moins bien préparés par rapport aux années précédentes. Pour résumer le marché de cette semaine, la vente d'animaux maigres devient compliquée et très lente avec des tarifs laborieux. À l'inverse, les animaux quasi-gras tirent leur épingle du jeu avec des transactions fluides. Ambiance calme dans l'ensemble cette semaine.
TAUREAUX : Même tendance que les femelles adultes

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 26/11/2018

Bovins (298)		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
195 à 395 kg	600 - 1040	2,60 - 3,08
405 à 490 kg	1050 - 1200	2,45 - 2,70
Laitonnes		
280 à 335 kg	770 - 950	2,53 - 2,85
330 à 360 kg	-	-
Génisses		
350 à 390 kg (16-24mois)	-	-
415 à 710 kg (24-36mois)	900 - 1310	1,50 - 2,26
Taureaux		
1125 à 1185 kg	1860 - 2060	1,65 - 1,74
Vaches légères	750 - 930	
Vaches entre deux	910 - 1050	
Vaches lourdes	1060 - 1440	

Placement rapide en broutards à des cours facilement reconduits avec seulement 2 lots invendus.
Vente toujours active en laitonnes à des tarifs attractifs en sujets supérieurs.
En vaches maigres, des volumes toujours importants associés a une demande calme entrainent des invendus

Bovins gras : 6

Prochain marché le lundi 3 décembre aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 28/11/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 194 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : les animaux valablement vaccinés FCO trouvent encore facilement preneurs cependant nous constatons une légère baisse dans toutes les catégories.	M	U	200 - 250	-	-	-	-
			250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	2,53 €	2,81 €	2,80 €	-0,02
			350 - 400	2,64 €	2,86€	2,75 €	-0,02
			400 - 450	-	-	-	-
Laitonnes : Cours reconduits dans les animaux de bonne présentation.		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	2,42 €	2,72 €	2,64 €	-0,04
			350 - 400	2,50 €	2,72 €	2,67 €	-0,01
			400 - 450	-	-	-	-
	F	U	250 - 300	2,63 €	2,80 €	2,75 €	-0,03
			300 - 350	2,58 €	-	2,72 €	-0,04
		R	250 - 300	-	-	2,60 €	-0,02
			300 - 350	2,38 €	2,55 €	2,46 €	=

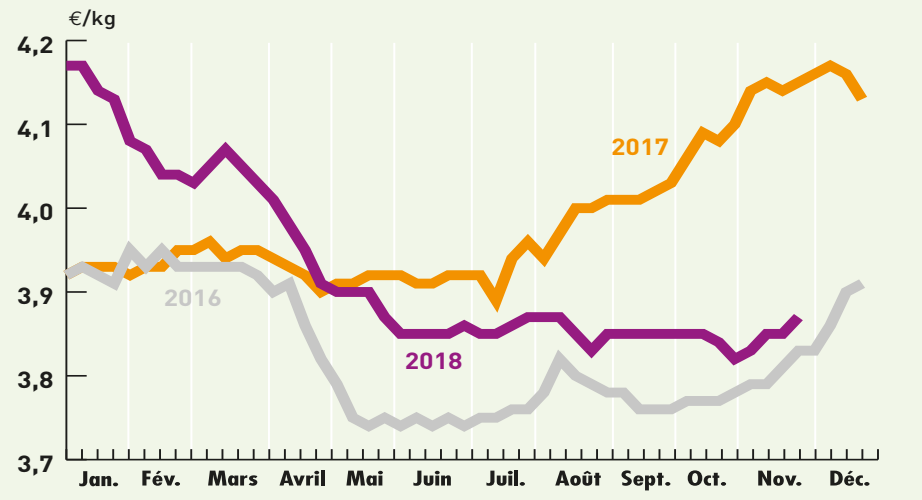
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 19/11 au 25/11/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,87 €	3,70 €	-			
Races mixte		-	3,40 €	3,37 €	-	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,00 €	3,83 €	3,74 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,99 €	3,80 €	3,73 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,00 €	3,82 €				
Races mixte				3,13 €	3,07 €		
Races lait					2,74 €	2,71 €	2,64 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,45 €	4,18 €	3,91 €	3,77 €			

Tendance : Sorties encore importantes en vaches laitières. Offre plus moderee en jb.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 19/11 au 25/11/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,93 €	3,85 €	3,78 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,57 €	4,08 €	3,83 €	3,56 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,92 €	3,67 €				
Races mixte					3,20 €	3,10 €		
Races lait						-	2,66 €	2,66 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,68 €	4,51 €	4,27 €	4,01 €				

Tendances SEM. 48/2018

Bovins de boucherie

L'ambiance est morose sur les marchés avec des semaines 47 et 48 souvent identifiées comme les plus mauvaises de l'année au niveau commercial. Les achats des ménages sont concentrés sur les promotions de Noël avec une semaine qui a battu des records dans le E-commerce faute de pouvoir atteindre les magasins traditionnels. La demande est limitée dans les femelles haut de gamme ou de qualité bouchère, mais l'offre est restreinte avec un report de l'activité qui se fera sur les concours. Les échanges sont très calmes dans les femelles de qualité bouchère avec des tarifs plus discutés. L'équilibre offre/demande entraîne une tension sur les génisses et les vaches Charolaises ainsi que pour les réformes allaitantes de choix secondaire. Les animaux bas de gamme en manque de viande ou trop âgés sont faiblement valorisés. En réformes laitières, les industriels maintiennent la pression face à des volumes qui restent largement suffisants pour une demande fortement pénalisée par les blocages des gilets jaunes. En jeunes bovins, la demande saisonnière pour fournir le marché italien pour les fêtes de fin d'année est plus soutenue, mais la concurrence reste forte entre les pays de l'UE pour fournir la Grèce ou l'Italie. La progression des prix est réduite avec une offre un peu plus ferme de la part d'éleveurs qui ont gardé des animaux pour cette période de l'année.

Broutards

L'offre et la demande sont à l'équilibre dans les bons mâles Charolais vaccinés FCO 8 à 10 jours pour l'Italie ou 4/8 à 60 jours pour les autres destinations. Cela permet un commerce régulier avec un maintien des prix dans ces gammes de marchandises. Dans les mâles légers, la demande pour la repousse est normale ce qui permet de tenir les prix. L'activité export reste très compliquée dans les non-vaccinés de moyenne conformation. Dans les femelles, la demande reste soutenue dans les bonnes laitonnes vaccinées. Les tarifs sont réduits dans les ordinaires vers l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les volumes se tassent légèrement ce qui permet un commerce un peu plus régulier dans les bons veaux Frisons, Abondances ou Montbéliards mais avec des tarifs stables. Les mâles croisés laitiers lourds se vendent avec moins de difficulté, mais le placement reste sélectif dans les femelles et les sujets maigreux. Dans les bons croisés U, les échanges se montrent plus réguliers face au recul de l'offre. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 28/11/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 101 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,74 €	-	1,83 €	-0,02
La présentation reste très hétérogène à ce jour, les animaux maigres ayant souffert cette année trouvent difficilement preneurs. La vente est lente et les cours difficilement défendables.			5 à 10 ans	1,55 €	1,80 €	1,70 €	-0,05
			+ 10 ans	1,38 €	-	1,55 €	-0,05
		R	- 5 ans	1,58 €	1,80 €	1,66 €	=
			5 à 10 ans	1,42 €	1,68€	1,55€	-0,05
			+ 10 ans	1,32 €	-	1,44 €	-0,04
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,84 €	-	1,98 €	-0,04

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **19/11/2018**

Effectif total: 730 - Taux de vente: 95%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Apports de saison. 96 % de vendus. **Agneaux :** Ambiance morose. Les cours perdent à nouveau les quelques centimes repris lors du dernier marché.		U	de 32 à 38 kg	2,65 €	2,85 €	2,74 €	-
			de 38 à 44 kg	2,33€	3,10 €	2,68 €	-
			de 44 à 50 kg	2,31 €	2,87 €	2,58 €	-
			> 50 kg	1,95 €	2,43 €	2,33 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,54 €	2,91 €	2,566 €	-
			de 38 à 44 kg	2,00€	2,69 €	2,45 €	-
			de 44 à 50 kg	1,88 €	2,42 €	2,13 €	-

Effectif total: 146 - Taux de vente : 100%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis : L'offre est en retrait. La demande reste bonne et les cours sont facilement reconduits. **Béliers, Caprins :** demande suivie. Peu de changement	M		M	0,99 €	1,26 €	1,12 €	
	F	U	> 60 kg (F)	0,98 €	1,25 €	1,18 €	
			< 60 kg (F)	-	-	-	
		R	< 60 kg (F)	1,11 €	1,11 €	1,11 €	
			> 60 kg (F)	0,96 €	0,98 €	0,97 €	
		O	< 60 kg (F)	0,46 €	0,693 €	0,679 €	
			> 60 kg (F)	-	-	-	

Effectif total: 33 - Taux de vente : 100%

			CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Demande de suivie. Peu de changement.	O		28 €	79 €	54 €	

Effectif total: 87 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	129€	269 €	217 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 26/11/2018*

Ovins : 290	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	60 - 90	2,14 - 2,57
Agneaux gras	98 - 126	2,18 - 2,84
Brebis	31 - 91	0,52 - 1,10
Béliers	-	-

En agneaux malgré des tarifs orientés à la baisse et des apports plus importants la vente est quasi-totale. Cours stables en bonnes brebis, fléchissement en ordinaires.

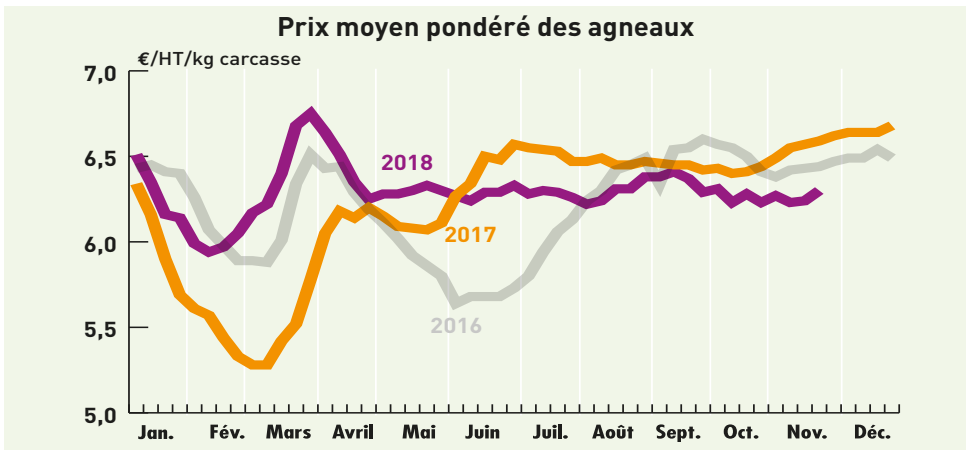
Prochain marchés ovins le lundi 10 et 17 décembre aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 19/11 au 25/11/2018

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,73 €	6,22 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,71 €	6,16 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,77 €	-

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 19/11 au 25/11/2018*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,30 €	6,11 €	2,45 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 19/11/2018 au 25/11 /2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,68	6,58	5,71	-	-	-	-
	Var.		0,04	0,04	-0,07				
	R	6,21	6,29	6,22	-	6,79	6,74	6,47	-
	Var.	0,07	0,04	0,03		-0,07	0,19		
	O	-	-	-	-	6,30	-	-	-
	Var.					0,23			
3 (couverts)	U	-	6,69	6,56	5,39	-	-	6,84	-
	Var.		0,12	0,02	-0,08			0,10	
	R	6,34	6,34	6,25	5,18	6,73	6,71	6,56	5,69
	Var.	0,14	0,03	0,02	-0,07	-0,03	-0,01	0,11	0,05
	O	-	5,51	-	-	6,22	6,16	6,03	-
	Var.					-0,06	=	0,07	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,77	-	-
	Var.						-0,07		
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Agneaux : Dans un contexte toujours aussi morose, les cours évoluent peu. **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

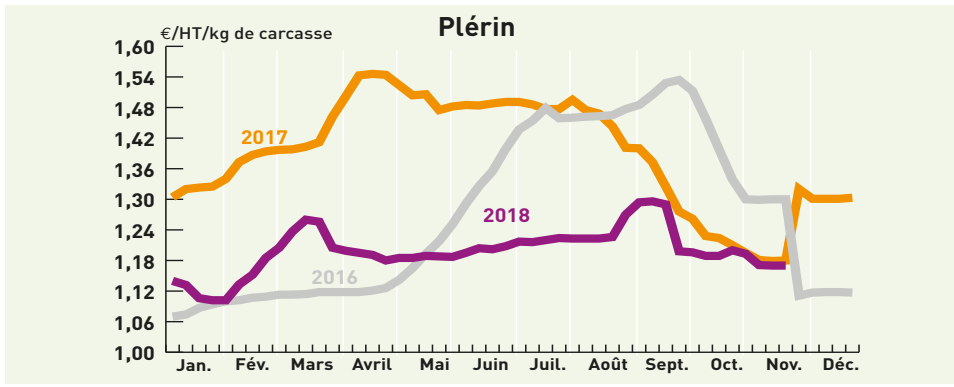
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 26 novembre 2018) :

« Cours reconduits. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 141 porcs présentés) *Cotations du lundi 26 novembre 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1 170 €**



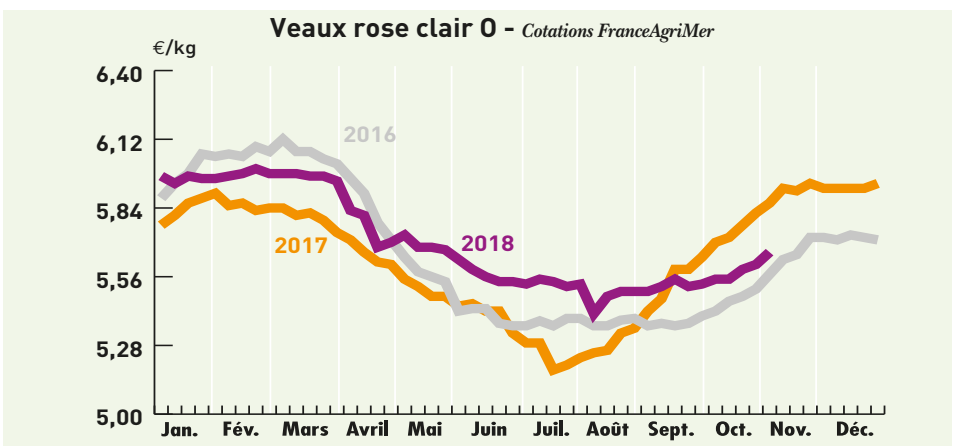
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 16/11 au 22/11/2018*

1,42 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 19/11 au 25/11/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,41 €	-	-
U	-	7,57 €	5,96 €	-
R	-	6,30 €	4,99 €	4,00 €
O	-	5,66 €	4,67 €	3,87 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 19/11 au 25/11/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	752	Les montbeliards lourds destinés a l'Espagne se valorisent mieux. Dans les autres catégories les cours sont reconduits.
La Talaudière	470	Moins d'apports,vente plus facile en bonne marchandise.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	153	-1
Femelles	77	(=)
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	77	(=)

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *19/11 au 25/11/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,05	0,02	0,66 %

Céréales

Marché du 8 novembre 2018

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	nov.-déc.	190	V	C
	fourrager	nov.-déc.	188	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	nov.-déc.	190	V	C
	fourrager	nov.-déc.	188	V	C
Aube/Yonne	meunier	nov.-déc.	189,50	N	C
	fourrager	nov.-déc.	185,50	N	C
ORGE FOURRAGÈRE					**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	nov.-déc.	180,5	N	C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	nov.-déc.	190	V	C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	nov.-déc.	190	V	C
AVOINE NOIRE					**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	51-52 kg/hl	nov.-déc.	161	N	C
Côte d'Or/Haute Saône	48-50 kg/hl	nov.-déc.	160	T	C
SEIGLE PANIFIABLE					**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or			inc.		C
TRITICALE					**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or/Haute Saône		nov.-juin	170	N	C
MAÏS					**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		janv.-juin	167,50	N	C
Sud Côte d'Or/Saone et Loire		nov.-déc.	170	N	C
POIS					**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	nov.-déc.	205	N	C
Yonne	fourrager	nov.-déc.	202	N	C
Aube	fourrager	nov.-déc.	206	N	C
Luzerne déshydratée					**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	18% 1ère main		inc.	-	-
Pulpes de betterave					**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6 mm 1ère main	-	inc.	-	-

Matériel

Tracteur

38 - Pneus tracteur avec jantes Deutz ou Same Lamborghini 340-85-24, 10% usure et 420-85-34, 20% usure : 1000 euros HT
✆ **06 12 15 35 90**

42 - Vds tracteur Cergos 350 Très bon état, 6980 h, pneus 10% usure, cause cessation.
✆ **04 77 64 10 25**

Travail sol

26 - Vds combiné semis sulky avec rlx et herse vibrante 20rgs 3M.TBE 9800 euros + grpe électrogène sur prise de force 220/380 7.5kw. 980 euros
✆ **06 61 76 10 17**

30 - Vends bio 2000 GARD 5 dents, état neuf, 1.200 Ð, semoir SULKY 15 socs, bon état, 1.100 Ð.
✆ **06 16 28 83 69**

38 - Vends broyeur à maïs Desvoys largeur 2,20 m bon état cause cessation.
✆ **06 71 39 41 50**

Traitement

30 - Vends pulvé AMAZONE VF900 porté, rampe 12 m, hydraulique, bac rinçage, commandes électriques, an 2002, TBE, 3.700 Ð
✆ **06 35 26 78 61**

Irrigation

89 - Construteur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 4005)
✆ **03 86 55 98 85**
06 86 01 50 99

Agri. divers

01 - Vds cause retraite faneuse 7m70 Lely 2017 - semoir engrais Kuhn 1500 kgs - scie à ruban V70
✆ **06 26 94 75 70**

01 - Vds cueilleur maïs 5 rgs Domidoni 2013 tbé - charrue Huard 475 fusée HS
✆ **06 37 99 89 25**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 470B)
✆ **06 29 81 80 05**

26 - Cse cessation vds JD6210 6900h 19500E H.T B.E SOMECA850 équipé forestier B.E 10000E H.T Bineuse 4-5rangs maïs 3500E H.T tous les prix sont à débattre
✆ **06 74 91 48 54**

38 - Vds remroque freiné L2,90 L1,35 H 0,40, plancher alu : 500 euros + transfo 220 v pour 380 : 350 euros Isère.
✆ **06 37 64 38 13**

38 - Vds Cornadis Jourdain 1 de 6 m 10 places 1 de 5 m 8 places anti pendaison, état neuf.
✆ **06 84 05 20 80**

38 - Vds déchaumeur à disques 4 m pliable hydrau avec rouleaux v-ring 2014, très bon état Agram Galucho.
✆ **06 87 13 50 77**

38 - Vds multi broie tout de céréales TOY : 500 euros.
✆ **04 76 64 21 58**

38 - Vends 2 fûts de 60 litres, 1 fût de 200 l et de 50 l, bon état - attelage à chavel pour remroque 4 roues bon état.
✆ **04 74 54 26 95**

38 - Vds tracto-pelle MF 50 hx pour pièces 2500 euros, bpoc de moteur Ford 3 - 4 - 6 cyl.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vds matériels agricoles diverses +bétonnière peu servie le tout bon état, bas prix.
✆ **04 74 85 16 74 HR**

39 - Vds cause double emploi, séparateur à grains Denis D200 (20T à l'heure) avec Bati ensacheur et nombreuses grilles, vis à grains portatifs diam 160 cm 5M et diam 240 longueur 9M Denis également, vis sur chariot diam 220 longueur 12M Agram. Laisser message je vous rappelle
✆ **03 84 70 02 77**

39 - Vds cause double emploi rigoleuse Agram derrière la roue du tracteur droite, ensileuse John Deer automotrice 5400 4X4 avec bec à maïs 3 rangs, rouleau hydraulique ABK billes ondulées 6,20M. Laisser message je vous rappelle
✆ **03 84 70 02 77**

39 - Vds cause double emploi semoir Vaderstad 4M PN repliable à 3M avec roues crampons et tass avant, cornadis 5M 8PL et 5M 7PL, remorque routière ridellée 2 essieux Tournier 1400 kgs de charge utile, livraison assurée. Laisser message je vous rappelle
✆ **03 84 70 02 77**

39 - Recherche pozaterre genre Cochet Driat Perrein etc... homologué de 4 à 6M. Laisser message je vous rappelle
✆ **03 84 70 02 77**

42 - Vds Cormik 644, désileuse Jeantil, andaineur 3m, C15, armoire phyto, tout à bas prix.
✆ **06 87 89 27 69**

58 - Vends Deutz 6090 MB, 800 h, coupe 6,30 m., - combiné Kuhn, - venta. 4 m., - rouleau Eva 6 m. repliable 4 m., - rouleau Spire AV. + canadien, - rotative 4 m. Kuhn 4002, - charrue Naud 5 corps, - croop repliable 30 disques (réf. 47VB1)
✆ **06 77 81 48 20**

58 - Cause retraite vends moulin à farine avec mélangeur et trémie, 900 euros à débattre, - écorneur 150 euros, le tout TBE (réf. 48VB1)
✆ **06 35 58 58 51**

63 - AV char à bois 300 euros faucheuse Kuhn GMD 600 GII 1800 euros.
✆ **06 32 93 18 63**

71 - Vds charrue Huard 365 NSM, portée 3 corps, non stop méca., axe retournt neuf, versoirs neufs, BE, 2.500 Ð, vibrocult. Siam, 28 dts, larg. 2,80 m, 250 Ð.
✆ **06 09 44 66 09**

84 - Vds tract.MF 140 an. 1968, freins et moteur refaits, enjambeur Jacquet, semoir à blé, covercroop 18 dis. motopompe, enrouleur plast., aspersion pendulaire pr serres, serres larg. 8 m, aspersion galva. pr 1 ha, charrue bisocs.
✆ **06 09 11 87 72**

84 - RECHERCHE plate-forme automotrice arbo à levée hydraulique 2.20 m minimum équipée taille si possible.
✆ **06 20 33 06 02**

89 - ACHETE tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, télescopiques. (réf. 4002)
✆ **06 35 29 44 20**

Elevage

01 - Vds cse cess cornadis 8 places, 6m, + diverses barrières + barres aux garrots - hangar métallique démonté 400m2 à remonter sans toiture
✆ **06 74 18 42 54**

38 - Vds salle de traite Delaval 2x4 décrochage auto-lavage, auto tank 2700 l lavage auto dac 2 aliments.
✆ **06 70 61 20 10**

Véhicule

Utilitaire

69 - Mercedes Vito Frigo 2014 32000 kms route et 220 v. révisé, TBE. Appeler Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

Tourisme

38 - Vds 206 HDI Peugeot CT OK 4 pneus vidange récente, diesel : 1200 euros à débattre.
✆ **04 76 45 24 34 / 06 80 35 64 67**

Achat-Vente

Récolte

38 - Vds paille foin.
✆ **06 82 52 67 57**

39 - Vds paille blé orge colza foin de qualité liv camion remorque
✆ **06 73 92 81 55**

Fourrage

69 - Vends 25 T. FOIN D'AVOINE en 120x90, très bonne qualité. Départ ou livré par 10 ou 12 T. Faire offre par appel ou SMS.
✆ **06 89 25 98 44**

ACHÈTE et VENDS
Paille et foin extra.
Toutes bottes
06 08 53 16 44

74 - Achète paille faire offre au
✆ **04 50 44 73 93**

Propriété

21 - Agriculteur RECHERCHE pour son fils à vendre ou à louer ferme de préférence céréalière (réf. 4702)
✆ **07 89 20 34 21**

Batiments

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


Divers

07 - Mr Franck : le plus grand voyant Medium guérisseur expert retour affectif de l'être aimé, désenvoutement, protection, chance aux jeux,etc...travail sérieux et efficace
✆ **06 03 27 81 28**

Grand Voyant Médium
M. Damaro
Retour immédiat de l'être aimé. Résoud tous vos problèmes : amour, travail, attraction clientèle, argent, chance, examens, jeux, protection, famille, agricole, voisinage, etc.
Réussi la où les autres on échoué
Résultats efficaces
Tél. 06 23 42 11 71

38 - Rech. terrain à combler terre déblais/végét secteur n/o Lyon : arbrele Lissieux Villefranche.
✆ **06 83 87 26 71**

38 - Cuisine professionnelle d'un restaurant grenoblois donne des restes de pain. Volume : 1,5 sac par semaine. Stockage momentané possible. Si intéressé, laisser vos coordonnées au journal qui transmettra
✆ **04 38 49 91 70**

39 - Vds paillage pour stabulation à base de bois défibré très bon pourvoir absorbant possibilité de livr sur le quart nord est en FMA. offres de prix sur demande
✆ **03 84 76 61 69**

73 - Savoie. Vends cuisinière bois avec bouilleur.Bon état prix 1 200Ð
✆ **06 07 60 51 28**

Location

Agricole

69 - Exploitation sur Theizé comprenant 3.2 hectares pinot / chardonnay et 4 hectares de gamay (100% mécanisable) recherche métayer pour récolte 2019.
✆ **06 80 59 71 56 pour rdv**

69 - Loue AOC Chiroubles 1 Ha de vigne d'un seul tenant et/ou 2ème parcelle 0,37 Ha.
✆ **06 68 57 69 71**

Terres de Bourgogne


Offre

Service

84 - Cherche 2 saisonniers pour la taille de la vigne + 1 employé polyvalent pour tous les travaux de la vigne manuels et tracteurs. Expérience demandée.
✆ **04 90 65 86 86**

84 - Plantation de vigne machine auto- guidée par GPS. Plants racines longues + arrosage et tuteurs. Dept 84- 26- 30- 34 -13. Votre plantation maitrisée, précise et rapide. SIREN831799713
Ec. au Vaucluse agricole
Maison de l'Agriculture -
TSA 58450 - 84912
Avignon cedex 9

Mariage

Rencontre

71 - H. Agriculteur célibataire recherche femme pour relation sérieuse, appel ou SMS.
✆ **07 81 54 12 92**

Animaux

Bovin

01 - Vds cse cess 10 vaches Charolaises vêlage décembre + vaches déjà vêlées + cornadis 8 places 6m + diverses barrières + barres aux garrots
✆ **06 74 18 42 54**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs LIMOUSINS 14 - 15 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS (réf. 430A)
✆ **06 28 02 04 05**

07 - Vds 2 vaches Limousines 5 ans avec veau 5 mois F IND IBR
✆ **06 34 12 28 65**

19 - AV cause retraite troupeau vaches LIM + taureau + foin 2018.
✆ **06 98 84 34 44**
ou 05 55 73 99 01

19 - Race Limousine taureaux 22 mois & 5 ans, facilité de vêlage + génisses pleines, animaux hab. à l'attache, livraison.
✆ **06 73 47 06 31**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : 3 mâles (18 mois), père Artois, Hamel, Cabar P et 2 génisses pleines de Cabar P et Exotic P, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 2803)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - Elevage HBC, vend taureaux adultes, - taureaux 2 ans et veaux de l'année dont certains sans corne Charolais, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 450B)
✆ **06 76 65 35 98**
(Laurent)
06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Elevage CHAROLAIS inscrit VEND taureaux 18 mois, type mixte et viande, TGS, Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères (réf. 4501)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 taureaux 18 mois, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 470C)
✆ **06 07 75 59 74**
(Jean-Luc) -
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Elevage HBC Vends 15 taureaux 10 – 12 mois dont 10 pour vaches père Devred, Chabal, Cluedo et Vigny, 7 pour génisses père Artois, Calogéro, Caramel et Dumas , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 480A)
✆ **06 15 28 77 63**

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
18 800 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

DÉCOUVREZ
LA BOUTIQUE
REUSSIR
à plus d'un titre
boutique.reussir.fr

Elan
LAMPE PROJECTEUR HALOGÈNE
LUMIÈRE, INTENSITÉ, AUTONOMIE
A batterie plomb/acide (6 V) et chargeur incorporé :
Dotée d'une ampoule Krypton (1A), cette lampe extrêmement puissante à faisceau réglable, contacteur deux positions (2 intensités) dispose d'une autonomie de 3 h 30 (7 heures avec ampoule standard 0,5 A). Robuste, étanche, sans entretien, livrée avec cordon de charge et bandoulière (poids 0,800 g).

53 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 219501

RINÇOTOP®
✆ 01 49 84 94 28

Le RINÇOTOP®, pratique, simple et robuste est un appareil, qui raccordé à une arrivée d'eau claire, permet de rincer efficacement les bidons de produits de capacité de 1 à 20 litres, notamment lors de leur transfert dans les cuves de tous types de pulvérisateurs agricoles.
Cet appareil comprend :
• Un pistolet en plastique robuste, résistant à haute pression maxi 5 bars. • Un conduit en tube inox coudé qui après avoir vidé le produit dans la cuve, peut s'enfoncer et aller au plus profond du bidon, le rincer et récuperer dans cette cuve le produit résiduel en évitant les éclaboussures. • Une buse rotative fendue en tête, propulsant un jet à force laminaire qui pulvérise l'ensemble de l'intérieur du bidon, évacuant les résidus phytosanitaires dans la cuve, et facilitant un nettoyage complet de celui-ci. En récupérant ces résidus, vous protégez l'environnement, gagnez en efficacité sur le transfert du produit et économisez jusqu'à 5% du produit utilisé.
152 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 30001

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
219501		53,00	,
30001		152,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAGSS - Photos non contractuelles



www.agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11 04

21 - VENDS 10 vaches pleines inscrites HBC, vêlage février 2019, vaccinées BVD, le tout IA (réf. 480B)
✆ **06 15 28 78 63**

38 - Vds génisses PrimHolstein prêtes ou en lactation origines us et Cadana.
✆ **06 85 22 49 36**

38 - Vds génisses et vaches pleines Salers et Aubrac, divers âges.
✆ **06 86 85 16 90**
laisser message

38 - Vds mâles repro Limousins HBL 15 mois, certains gêne sans cornes, dociles au pré, élevage Michel.
✆ **06 12 05 40 97**

38 - Vds vaches Montbéliardes en lactation et génisses prêtes, toutes garanties sanitaires, GAEC du dauphiné 38 - Janneyrias.
✆ **06 19 79 43 78**

38 - Vds taureau Bd Aquitaine (IBR) 5 ans 1/2. Très calme, vêlage facile + 2 génisses (IBR) de 2 ans.
✆ **04 74 92 21 07**

42 - Elevage bio vds génisses 38 vêlées IA et 1 taureau SC 3 ans, TGS.
✆ **06 74 69 05 18**

42 - Vds troupeau AUBRAC. 10 Vaches pleines, 9 Génisses pleines, 6 Génisses à saillir.
✆ **06 33 25 57 02**

42 - Vds vaches Montbéliardes CL, Upra, CEL ok, logette au choix, cause surnombre.
✆ **06 76 85 44 52**

42 - Vds PH génisses CL Upra, terme janv. fév., indem. IBR, vacc. FCO.
✆ **06 87 80 17 76 HR**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 21 mois et veaux reproducteurs. Visite permanente sur simple appel. Offre promotionnelle. Livraison toutes distances (réf. 370E)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends taureaux Charolais, veaux et 18 mois, HBC ou non, grandes origines, IBR A, prix raisonnable, GAEC Langlet - 58140 Gacogne (réf. 4201)
✆ **06 37 90 51 67**
ou 03 86 22 70 48

58 - Vends cause cessation reproducteurs Charolais, HBC, - veaux, - taureaux 18 mois, - taureaux adultes, - génisses, TGS. Elevage Roger Batho (réf. 420A)
✆ **06 74 69 21 83**
03 86 58 35 52

58 - Elevage de reproducteurs LIMOUSINS, vend 2 taureaux adultes HBL, ainsi que taureaux 22 mois ayant déjà saillis, type mixte, TGS, livraison possible (réf. 430C)
✆ **06 10 09 65 69**
03 45 82 90 10

SICAFOME - Moulins Engilbert
VENTE DE CHEPTEL
JEUDI 6 DÉCEMBRE à 14h00
95 femelles gestantes
1 taureau - Cheptel qualifié Ibra
Vêlages début d'hiver
Renseignements
Sicafome : 06 48 17 03 17
03 86 84 28 75

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VENDS 25 taureaux de 18 mois, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 470D)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - VENDS 2 taureaux CHAROLAIS 30 mois, type viande, production veau boucherie + taureaux 18 mois, vêlage facile, IND IBR (réf. 480E)
✆ **06 68 67 23 23**

58 - VENDS taureaux HBC 1 an et 2 ans maigres. GAEC PELLE G. et J. - Jailly (réf. 4801)
✆ **06 47 59 78 09**
06 37 56 84 66

58 - Elevage HBC, VEND veaux de l'année dont certains issus d'IA, vêlage facile. Cédric Emile - Tintury (réf. 4802)
✆ **06 08 49 03 34**

63 - AV 6 velles 8 mois 3 génisses 18 mois veaux reproducteurs et taureau de 5 ans race Aubrac IBR A.
✆ **06 77 61 85 44**
ou 04 73 96 28 79

VENDS
JEUNES TAUREAUX CHAROLAIS prêts à la monte, améliorant aptitude vêlage, lait, potentiel croissance, fils de Castor, Artois, Dandy, Colonnel, Bravo, Cabrel.
Elevage Charolais
DESSERT Maurice
03210 MARIGNY
06 88 96 23 63

71 - Vds cse cess, vaches et génisses char., garant. pleines échographiées, vaches et génisses lim. garant. pleines échographiées, le tout indemne IBR, génisses lim. 18 mois pour repro.
✆ **06 20 71 54 47**

71 - Vds TB taureaux repro. Ch., HBC, sans corne, IBR A, bio au pré, hétéro et homozigote, vaches pleines terme déc., et suitées de veaux 2 mois, livr. poss. EARL Boiret, 71430 Palinges.
✆ **06 08 84 26 46**

71 - Vds cause cessation vaches pleines charolaises terme janvier à mars.
✆ **06 82 96 81 67**

71 - VENDS taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 480C)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Eleveur limousin vend pour la repro taureaux 14-20 mois et génisses 13-14 mois.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends taureaux charolais HBC 2 ans, IBR A, TGS, liv possible. Ducert Claude. Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

Caprin

07 - Vends 14 chèvres pleines échographiées Saaneen mise bas fin 01/19 CL
✆ **06 82 51 45 02**

38 - Vends chevrettes et boucs issus d'insémination, bonnes références, controle laitier.
✆ **06 62 19 95 28**

Ovin

26 - Cause réduction de troupeau, vends 80 brebis de race pré-alpes âgées de 2 à 4 ans, gestantes
✆ **06 16 08 23 43**

71 - Cause cessation vends 20 brebis char. inscrites et 50 non inscrites et agneaux - agnelles n-inscrites.
✆ **06 81 90 01 12**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

69 - Vds porcs charcutiers nourris aux céréales différents poids. A partir de 2 euros / kg.
✆ **07 67 34 68 00**

Volaille-Lapin

21 - Vends poules pondeuses plein air vivantes du 27 novembre au 8 décembre le matin de 10 h à 12 h - l'après-midi de 15 h à 18 h : de 1 à 20 poules (3 euros), de 21 à 50 (2 euros), de 51 à 100 (1.50 euro), et plus de 100 (1 euro). GAEC du Pontot - Gevrey Chambertin. Téléphoner pour réserver de préférence par SMS (réf. 450A)
✆ **06 80 41 58 75**

Chien

71 - Vds chiots berger allemand non LOF nés le 15/09/2018, 2 mâles, 1 femelle. N° de la mère 250269606301502. Portée de 3. Siret 442.362.653.00010
✆ **06 83 13 82 29**

03 - VENDS chiots Bergers des Pyrénées non LOF, n° de la mère : 250269802413121, n° SIRET : 03204001 (réf. 480D)
✆ **06 05 27 28 21**

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_||_|_|_|_||_|_|_|_||_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

SOCIETE DU BATIMENT MAUCHAMP

SAS au capital de 110 000 euros, siège social : 18B Rue de la Rente Logerot, 21160 MARSANNAY LA COTE, 015 750 599 RCS DIJON, décision du 31/08/2018 : nomination CAC titulaire SARL EPITHAC (7 Rue de la Vigne au Loup 21121 HAUTEVILLE LES DIJON), CAC suppléant : SARL ATLas (24 Rue des Tonneliers 71100 CHALON SUR SAONE), pour 6 exercices expirant le 31/08/2024. Pour avis.

AL214822689

IMPACTANCE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 10, Rond-Point de la Nation
21000 DIJON
452 569 098 RCS DIJON

Suivant décision de l'associée unique en date du 29 juin 2018,

- Monsieur Lionel BREUIL, domicilié 2 Bd Rembrandt, 21000 DIJON, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- Monsieur Jean DEVELAY, domicilié 18, rue du Faubourg Saint Jacques, 21200 BEAUNE, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

Pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.Pour avis. La Gérance.

AL214822735

TRANSFERT DE SIÈGE

FORMAAT.fr Mandataire formaliste

SAS BIOMANEO

Le 16 octobre 2018 le Président de la Société «BIOMANEO», SAS au Capital de 50.000 ? et dont le siège social se situe au 64 A Rue de Sully - Maison régionale de l'innovation 21000 DIJON, immatriculée sous le numéro 820 132 702 RCS DIJON, a décidé de transférer le siège social au 22 B Boulevard Winston Churchill 21000 DIJON à compter du 16 octobre 2018. Mention au RCS de DIJON.

AL214822655

BERTHOUD FORMATION

SARL au capital de 5 000 euros, siège social : 10 rue En delà l'eau 21340 MOLINOT, 534 563 523 RCS DIJON : décisions du 20/11/2018 : transfert du siège au 114 rue de la Froidière - 71290 L'ABERGEMENT DE CUISERY. Pour avis

AL214822718

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DACA

Société civile Immobilière
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Domaine de l'Hermitage
71150 BOUZERON
335 219 812 RCS CHALON SUR SAONE

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Domaine de l'Hermitage à BOUZERON (71150) au 37 rue de Lorraine à BEAUNE (21200) à compter du 1er octobre 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 335 219 812 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

La société dont l'objet social est :

- la propriété, l'administration, la gestion, par bail ou autrement de tous immeubles ou droits immobiliers bâtis ou non bâtis qui pourront être acquis par elle et notamment d'un immeuble à CHAGNY (Saône et Loire) 56, rue de la Boutière, a été constituée pour 99 années à compter du 10 avril 1986.

Gérance : M. Daniel CHANZY, demeurant 37 rue de Lorraine à BEAUNE (21200). Pour avis. La Gérance.

AL214822724

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION VITICOLE ET AGRICOLE DITE «DOMAINE DE L'HERMITAGE»

Société civile au capital de 86 895,94 euros
Siège social : 71150 BOUZERON
324 418 946 RCS CHALON SUR SAONE

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de BOUZERON (71150) au 37 rue de Lorraine à BEAUNE (21200), et ce à compter du 1er octobre 2018 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 324 418 946 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

La société dont l'objet social est : la propriété, l'administration ou l'exploitation par tous moyens d'un domaine rural constitué par une propriété sise sur le territoire de la commune de BOUZERON (Saône et Loire) d'une part et d'autre part, l'achat, la prise à bail, la location de tous autres fonds ruraux, a été constituée pour 50 années à compter du 30 juin 1982.

Gérance : Mr Daniel CHANZY et Mme Catherine CHANZY, demeurant 37 rue de Lorraine à BEAUNE (21200). Pour avis.

La Gérance

AL214822729

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU QUAI BERTHELOT

Société civile Immobilière
au capital de 304,90 euros
Siège social : Domaine de l'Hermitage
71150 BOUZERON
321 129 942 RCS CHALON SUR SAONE

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Domaine de l'Hermitage à BOUZERON (71150) au 37 rue de Lorraine à BEAUNE (21200) à compter du 1er octobre 2018, et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 321 129 942 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

La société dont l'objet social est :

- L'acquisition de biens immobiliers et leur gestion et généralement toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société a été constituée pour 50 années à compter du 12 mars 1981.

Gérance : Monsieur Daniel CHANZY, demeurant 37 rue de Lorraine à BEAUNE (21200). Pour avis. La Gérance.

AL214822730

LEBON GARAGE PARKING

Par décisions du 31/10/2018, l'associée unique de la SARL LEBON GARAGE PARKING au capital de 114 336,76 euros, siège social : 43 rue Bayen 75017 PARIS, 323 889 501 RCS PARIS, a transféré le siège social du 43 rue Bayen, 75017 PARIS au 14 impasse Edgar Degas 21000 DIJON à compter du 01/11/2018, et modifié en conséquence l'article 4 des statuts. Gérant : Benjamin MAGNEN dmt 14 impasse Edgar Degas 21000 DIJON.

Nouvelle immatriculation : RCS DIJON

AL214822742

SCI LES CHARMILLES

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 17/11/2018 les associés de la Société Civile Immobilière SCI «LES CHARMILLES» au capital de 2.000,00 €, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro SIREN 491 888 517, dont le siège social est à EGUILLY (21320) Ferme de la Rente – La Bergerie, ont décidé de transférer le siège social à CARENTAN LES MARAIS (50500) 2 bis rue du Quai A Bourré, à compter du 17/11/2018. La société sera immatriculée au R.C.S. de COUTANCES et radiée du R.C.S. de DIJON. Pour avis et mention.

AL214822747

MODIFICATION DE CAPITAL

DUPONT CONSEIL GESTION ET ASSOCIES - DCG&A

Société à responsabilité limitée
au capital de 16 000 euros
porté à 270 000 euros
Siège social : 47 rue Poterne
21200 BEAUNE
378 347 835 RCS DIJON

L'Assemblée Générale du 20 novembre 2018 a décidé d'augmenter le capital social de 254 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 16 000 euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 270 000 euros.

Pour avis

La Gérance

AL214822739

ANTOINE OLIVIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 167 712 euros
porté à 202 000 euros
Siège social : Rue Gaudin,
21590 SANTENAY
334 397 783 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2018 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 34 288 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 167 712 euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 202 000 euros.

Pour avis

La Gérance

AL214822744

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 26/11/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SAVIGNY-SOUS-MALAIN : Terres - prés Objectif : Maintien sur parcelles

6 ha 58 a 89 ca - Corvee des craix : ZB-11(J)-11(K) - Le village : AB-105[337]-131[333]-135[594] - Les autets : ZD-13(J)-13(K)-14

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 17/12/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214822745

MODIFICATION DE STATUTS

GFA DE LA PRAIRIE

Siège social : 9 rue des Ribottées
21000 DIJON
RCS (Dijon) n °314695727
Capital social 141 777 €

AG du 10 novembre 2018.Nomination Mme Catherine CRISTOL CHAMARD (11 rue Georges Mathieu 34490 THEZAN-LES-BEZIERS), gérant, en remplacement de M. André CHAMARD, démissionnaire et transfert du siège social au 11 rue Georges Mathieu 34490 THEZAN-LES-BEZIERS. A effet du 10/11/2018. Pour avis.»

AL214822681

SHOW EVENT'S

SASU au capital de 1000€
Siège social : 19 Rue Guillaume Tell
21000 DIJON
828169276 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 15/10/2018, il a été décidé les modifications suivantes :

- Le changement du siège social du 19 rue Guillaume Tell 21000 Dijon au 7 bis rue du Chapeau Rouge 21000 Dijon.

- La modification de l'objet social qui s'étend à l'activité d'électricité de menuiserie et de plomberie.

- Le changement de la dénomination sociale de l'entreprise qui devient : Groupe Show Event's & Associés.

- Le changement de la forme juridique de SASU à SAS.

- La nomination de 3 nouveaux directeurs généraux : M. Loiseau Bernard demeurant 10 route de Champforgeuil, 71530 la Loyère, M. Debrand-Bonapetit Éric demeurant 103 rue Louis Desjardins, 97411 la Plaine Saint-Paul et M. Antoinet Germain demeurant 123 grande rue Saint Claire, 69300 Caluire et Cuire.

Mention au RCS de Dijon

AL214822706

SARL BOSSER
Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : Zone Commerciale
21210 SAULIEU
RCS DIJON 495 196 537

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 1er novembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La nouvelle dénomination sociale de la société sera « SAS BOSSER ».

La durée de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 15 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Jean-Michel BOSSER, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE :

Monsieur Jean-Michel BOSSER demeurant Le Meix - La Cour d'Avau à SAINT GERMAIN DES CHAMPS (89630)

Pour avis

Le Président

AL214822715

PALMYRA DELIGHTS

Société par actions simplifiée
à capital variable
au capital minimum de 1 000 euros
Siège social : 8, Chemin de la Noue
21600 LONGVIC
820 257 897 R.C.S DIJON

Aux termes des décisions en date 15 septembre 2018, l'associé unique a décidé diverses modifications statutaires avec effet le même jour : la dénomination sociale est désormais NUTRASERVIO, l'objet social a été étendu au conseil pour les affaires, et autres conseils de gestion, le développement produit pour des tiers, les études techniques, assistance des entreprises, la prise de participation, directement ou indirectement, dans toutes sociétés, établissements ou groupements d'intérêt économique, de nature commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, à créer ou déjà existants - la gestion de ses participations et le siège social a été transféré à 21000 Dijon - 79 Boulevard Mansart. Puis, les articles 2,3 et 4 des statuts de la société ont été modifiés en conséquence. Pour avis

AL214822716

OSCAR SAN

SARLU au capital de 3.000 euros
Siège social : 5 chemin de la Croix Coquet
21120 VILLECOMTE
809 775 851 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE en date du 15/10/18, l'associé unique a désigné en qualité de gérant à compter du 01/10/18 et pour une durée indéterminée : Mme Estelle MEUNIER dmt 4 A rue de l'Eglise - 21220 CHAMBOLLE MUSIGNY en remplacement de M. Valère BIMBOES, démissionnaire. En conséquence la mention du nom du gérant à l'article 17 des statuts a été mise à jour.

Aux termes de cette même AGE, l'associé unique a également décidé le transfert du siège et de l'établissement principal. En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

« Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à CHAMBOLLE MUSIGNY (21220) - 4 A rue de l'Eglise.»

Le reste de l'article demeurant inchangé.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.

Pour avis,

La gérance

AL214822717

SMURFIT KAPPA PARNALLAND

SASU au capital de 240 000 €
Siège social : ZI - Avenue du Jura.
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
035 480 052 RCS DIJON

Au terme d'une délibération en date du 06 Novembre 2018, l'Associé unique :

- précisant préalablement que la Société KPMG a été nommée Commissaire aux Comptes titulaire lors de la précédente assemblée, a pris acte de la démission de la Société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT de son mandat de Commissaire aux Comptes titulaire à compter de ce jour.

- A pris acte de la démission de Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU de son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant à effet de ce jour.

Conformément à la loi Sapin II, l'obligation de nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant disparait.

En conséquence, il ne sera pas proposé de Commissaire aux Comptes suppléant conformément à cette loi.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de DIJON.

AL214822721

CHANTERÊVES

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : chemin de la Grande Chaume
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
523 460 509 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 14 novembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité suivante : « l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise disposition de la Société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités », et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis.

AL214822726

GFA ANDRÉ ET YVETTE CHAMARD

Siège social : 9 rue des Ribottées
21000 DIJON
RCS (Dijon) n °479368342
Capital social 179000€

AG du 10 novembre 2018.Nomination Mme Catherine CRISTOL CHAMARD (11 rue Georges Mathieu 34490 THEZAN-LES-BEZIERS), gérant, en remplacement de M. André CHAMARD, démissionnaire et transfert du siège social au 11 rue Georges Mathieu 34490 THEZAN-LES-BEZIERS. A effet du 10/11/2018. Pour avis

AL214822737

HOLDING BRIFFAUT CHRISTOPHE

SC au capital de 1.000 euros
Siège social : Le Village
21150 DARCEY
529 171 829 RCS DIJON

Suivant AGE en date du 02/11/2018, il a été décidé :

- de transformer la société en SARL sans création d'un être moral nouveau et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La durée, la gérance et la date de clôture n'ont pas été modifiées.

- la dénomination devient : HOLDING DU PONT JOLI.

- le siège social est complété et devient : 3 rue du Pont Joli - 21150 DARCEY.

- L'objet devient : location d'immeubles meublés.

Mention faite au RCS DIJON

Pour avis, le Gérant

AL214822746

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant assp en date à DIJON du 29.10.2018, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON 1 le 02.11.2018, dossier n°2018 00055520, référence 2104P01 2018 A 05471, La société INAL SARL, SARL au capital de 18 000 ?, ayant son siège social 14 rue François Mitterrand 21120 IS-SUR-TILLE, immatriculée 794 340 430 RCS DIJON, représentée par Mustapha INAL, gérant, A CÉDÉ à la société PIZZERIA LO BIANCO, SARL au capital de 2 000 ? ayant son siège social 14 rue François Mitterrand 21120 IS-SUR-TILLE, immatriculée 843 097 387 RCS DIJON, représentée par Céline LO BIANCO, gérante : les éléments d'un fonds artisanal et de commerce sis et exploité 14 rue François Mitterrand 21120 IS-SUR-TILLE, moyennant le prix de 145 000 ? (95 000 ? pour les éléments incorporels et 50 000 ? pour les éléments corporels). La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 29.10.2018. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, pour la validité et pour toutes correspondances à l'adresse du fonds cédé.

AL214822712

NON DISSOLUTION

GROZ HOTEL

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 11 Rue de Frétille
21420 PERNAND-VERGELESSES
821 053 006 RCS DIJON

Par un procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30 juin 2018 statuant conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention au RCS de DIJON.

AL214821709

DOL & FOOD

SARL au capital de 7 500 euros
Siège social : 15 Rue Haute
21220 COLLONGES LES BEVY
819 355 678 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2018, les associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, La Gérance

AL214822736

DISSOLUTION LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU JEU DE PAUME

Société civile immobilière
au capital de 670,78 euros
Siège social
10 Rue Henri Degré
21000 Dijon
318 707 932 RCS Dijon

Par décision collective des associés du 31 août 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 août 2018 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Anne-Marie MOREAUX, demeurant 10 Rue Henri Degré – 21000 DIJON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 10 Rue Henri Degré – 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL214822140

SELARL DES ANESTHESISTES DU PARC DREVON

AVIS DE MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SELARL DES ANESTHÉSISTES DU PARC DREVON, société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 4 000 € dont le siège social est 18 Cours du Général de Gaulle - 21000 DIJON, immatriculée au RCS DIJON n° 821.086.790, réunie le 15/08/2018, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/08/2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Vincenzo PELLEGRINI, demeurant à Les Gros, 84220 Gordes, pour toute la durée de la liquidation, avec des pouvoirs étendus déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

AL214822554

DISSOLUTION ANTICIPEE

BAR RESTAURANT DE LA PLACE
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 euros
Siège social : 14 grande rue
21700 MEUILLEY
Siège de liquidation : 14 grande rue
21700 MEUILLEY
491 431 136 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2018, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Myriam BARCELO, demeurant 2, Route de Beaune 21700 MEUILLEY, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 14 grande rue - 21700 MEUILLEY. C'est à cette adresse que la

correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis-Le

Liquidateur

AL214822656

CHRISTY'S CUIR

EURL au capital de 10 000euros,
Siège social : 39 bis rue Pasteur
21200 BEAUNE.
751 039 736 RCS DIJON

Le 24/10/18, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 24/10/18 et sa mise en liquidation. Christianne NUGUE demeurant 7 rue Jacques de Molay 21200 BEAUNE est nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 7 rue Jacques de Molay 21200 BEAUNE, adresse où tous actes et correspondances devront être envoyés ou notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL214822682

CABINET D'EXPERTISE PREVOST CHALON/DIJON

SARL à associé unique au capital de 8 000 €
Siège social : 14 E rue Pierre de Coubertin
21000 DIJON
441 106 861 RCS DIJON

Suivant déclaration en date du 19 novembre 2018, l'associé unique, la société SARETEC FRANCE ayant son siège social 9-11, rue Georges Enesco Immeuble Créteil-Expansion – 94000 CRETEIL (310 327 895 RCS CRETEIL) a décidé de dissoudre la société CABINET D'EXPERTISE PREVOST CHALON/DIJON, en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société CABINET D'EXPERTISE PREVOST CHALON/DIJON à la société SARETEC FRANCE.

Les créanciers sociaux pourront former opposition à la dissolution pendant un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis, auprès du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis : l'Associé Unique.

AL214822740

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

DOMAINE JEAN-LUC DUBOIS

**Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 8 000 euros
Siège social : 7 rue des Brenots
21200 CHOREY LES BEAUNE
Siège de Liquidation : 12 Boulevard Thiers
21000 DIJON
417 926 359 RCS DIJON**

Aux termes de décisions en date du 26 novembre 2018, Manon DUBOIS, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis.

AL214822741

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

**L'ABSINTHERIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 68, rue Jean-Jacques Rousseau
21000 DIJON**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 30/10/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée ; Dénomination sociale : L'ABSINTHERIE ; Siège social : 68, rue Jean-Jacques Rousseau, 21000 DIJON ; Objet social : Débit de boissons, vente de boissons alcoolisées ou non, sur place ou à emporter ; Bar à thème ; Mise à disposition de jeux vidéo. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 10 000 euros. Gérance : Monsieur Nicolas BIEVRE-POULALIER, demeurant 8 rue Charles Dumont - 21000 DIJON et Madame Angèle GUILLEMIN, demeurant 8 rue Charles Dumont - 21000 DIJON. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis-La Gérance

AL214822657

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/11/18, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale :

Société civile. Dénomination : SAT. Siège: 350 rue des Magnolias 21200 BEAUNE. Objet social : L'acquisition,la construction,la gestion de tous immeubles et droits immobiliers. Durée: 99 ans. Capital: 1000euros de numéraire. Gérance : Abdelhamid SAHTOUT demeurant 350 rue des Magnolias 21200 BEAUNE. Agrément:Les cessions de parts au profit des tiers sont agréées par décision collective extraordinaire des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation : RCS DIJON.

AL214822711

**DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Dijon du 19/10/2018, il a été constitué une SARL au capital de 9 000 €, dénommée Financière EEA, dont le siège social est situé 51, avenue Françoise Giroud - 21000 DIJON, qui a pour objet, en France et à l'étranger, l'exercice professionnel de l'activité d'expertise en matière d'assurances pour les comptes de sociétés ou compagnies d'assurances françaises ou étrangères, en tous lieux ; l'acquisition, la gestion, l'aliénation par tout procédé, de tout type de participation dans tout type d'entreprises et de sociétés françaises ou étrangères, et plus spécialement dans toute entreprises et sociétés exerçant l'activité d'expertise en matière d'assurances pour les comptes de sociétés ou compagnies d'assurances françaises ou étrangères, en tous lieux ; l'acquisition, la gestion, l'aliénation, par tout procédé, de tout immeuble bâti ou non bâti et de tout droit immobilier. M. Emmanuel BRIOT, demeurant 86, rue du Faubourg Saint Martin - 21121 FONTAINE-LES-DIJON, M. Olivier PERROUD, demeurant 4, Impasse des Acacias - 21490 BRETIGNY et Mme Marie-José BOUTTEVILLE, demeurant 3, rue Jean de la Bruyère - 78000 VERSAILLES, assure la gérance sans limitation de durée. Immatriculation au RCS de Dijon. Pour avis

AL214822713

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 6 octobre 2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : JACOTOT TAMP

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle

SIEGE SOCIAL : 4 Rue Claudon – 21610 FONTENELLE

OBJET : Le terrassement, la maçonnerie paysagère, la location de benne.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 2 000 EUROS

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS :

Les cessions sous quelque forme que ce soit des actions détenues par l'associé unique sont libres.

PRESIDENT : Monsieur Frédéric JACOTOT

Domicilié 4 Rue Claudon – 21610 FONTENELLE

IMMATRICULATION : au RCS DIJON

Pour Avis

AL214822714

**ORVINIS
EURL AU CAPITAL
DE 1 000 €UROS
SIEGE SOCIAL : 5 avenue du Lac
21200 BEAUNE
RCS DIJON (en cours)**

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : ORVINIS

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Siège social : 5 avenue du Lac – 21200 BEAUNE

Objet social : La société a pour objet, tant en France qu'à l'Etranger, l'activité de négoce de boissons, alcoolisées ou non, à destination des professionnels et des particuliers, l'activité d'agent commercial dans le domaine du négoce de boissons, ainsi que toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières se rapportant à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 €, entièrement souscrites et libérées.

Gérance : A été désigné

Monsieur TOUZE Pierre-Alexandre, demeurant 5 avenue du Lac – 21200 BEAUNE.

Acte constitutif : Acte sous-seing privé en date à BEAUNE du 23 novembre 2018.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour insertion,

TOUZE Pierre-Alexandre

gérant ayant reçu pouvoir à cet effet.

AL214822725

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 13.11.2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : B2J.

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 1.000 euros

SIEGE : 717 Rue de l'Aviation 21600 OUGES.

OBJET : l'acquisition, la détention, la gestion et la cession, sous toutes leurs formes, de toutes participations ou de contrôle de toutes sociétés, l'acquisition, la cession, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la prestation de tous services vis-à-vis des filiales concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie du groupe, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, la gestion informatique, le développement de programmes, l'embauche de personnel, le recrutement, l'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, l'achat et la vente de tous biens meubles, l'activité de centrale d'achat ou de groupement d'achat, de centrale de référencement de tous produits pour l'ensemble des filiales du groupe, toutes prestations d'expertise en assurances incendie, accidents et risques divers, protection juridique, défense recours, arbitrage, autres expertises, conseils et formations dans le domaine.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

INALIENABILITE DES ACTIONS :

Les actions de la société sont inaliénables pendant une durée de 5 ans à compter de son immatriculation au RCS.

AGREMENT :

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT :

Société civile BOIDE FINANCE, 717 Rue de l'Aviation, 21600 OUGES.

DIRECTEURS GENERAUX :

Société civile JACQUEMET FINANCE, 3 Impasse Bourgon, 25300 PONTARLIER.

Société civile NLP FINANCE, 27 Rue Jeanne d'Arc, 25300 PONTARLIER.

COMMISSAIRE AUX COMPTES :

SARL France Commissariats Révision Consultants, Immeuble d'Affaires, « Espace Vauban », 7 Boulevard Richelieu, BP 137, 90003 BELFORT Cedex.

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

Pour avis,

AL214822734

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : SCI

Dénomination : Les renards de la butte

Siège social : 6 rue des Marcs d'Or – 21000 DIJON

Objet : l'acquisition, l'administration et la location de tous biens immobiliers

Durée : 99 ans

Capital social : 1000 euros apporté en numéraire divisé en 100 parts de 10 euro €

Gérant : Virginie Dumont, épouse Gevin demeurant 6 rue des Marcs d'Or – 21000 Dijon et Florent Gevin demeurant 6 rue des Marcs d'Or – 21000 DIJON

Immatriculation : au RCS de DIJON

Les statuts ont été signés sous seing privé le 23/11/2018

Les parts sont librement cessibles et transmissibles entre associés. Toute autre cession est soumise à l'agrément des associés.

AL214822743

NIÈVRE

➜ CESSION DE PARTS

SCI LES MAMURS

La SCI Les MAMURS domiciliée au Chautay 18150, rue de la Croix Montbrot immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 479 390 189 ayant pour activité acquisition, administration et gestion locations d immeubles par acte notarié du 15.10.2004 Dit que Mlle CASSIER Audrey cède la totalité de ses parts à Mr ROGUET Frédéric en date du 11.05.2007, Mr ROGUET F. détient 100% des parts de la dite SCI.

AL584822872

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SAS THE KINGS OF THE CASE

**Enseigne 1: Herodiscount
Enseigne 2: France case
Société par actions simplifiée
au capital de 7 700 €
Siège social : Les Chaboureaux
58 310 BITRY
804 762 581 R.C.S. NEVERS**

Suivant procès-verbal de l'AGE en date du 1er novembre 2018, il a été décidé du transfert du siège social de la société au 22 rue Aristide Briand, 45 220 Château Renard. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS de Nevers.

AL584822877

EL FAYZI

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 300 000 €
Ancien siège social : 4, rue des Arbres
Villardeau
58150 SAINT MARTIN SUR NOHAIN
Nouveau siège social : Rue des Fondeurs
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
811 119 403 RCS NEVERS**

Aux termes de ses décisions du 26/10/2018, l'Associée Unique a décidé de transférer à compter du 01/01/2019 le siège social de SAINT MARTIN SUR NOHAIN (58) – 4, rue des Arbres – Villardeau à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – rue des fondeurs, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL584822880

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

A GUERIGNY (58130) en l'étude de Maître Jean-Paul GAUTHRON, notaire, sis 1 Rue de Plouzeau.

Le Mardi 4 décembre 2018 à 15h00.

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'HEUILLE (58130) savoir :

- Lot n°1: une maison d'habitation menaçant ruine sise à Saint Martin d'Heuille (58), Le Bourg, cadastrée AC 43 d'une contenance de 41 a 13 ca

MISE A PRIX : TRENTE-SEPT MILLE SIX CENTS EUROS (37.600,00 €).

- Lot n°2: une parcelle de terre sise à Saint Martin d'Heuille (58) "Bois d'Anly" cadastrée AD 5, d'une contenance de 18 a 08 ca

MISE A PRIX : CINQ CENT SOIXANTE SEIZE EUROS (576,00 €).

- Lot n°3: une parcelle de pré sise à Saint Martin d'Heuille (58), "Le Bourg", cadastrée AD 37 d'une contenance de 67 a 28 ca

MISE A PRIX : MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,00 €)

- Lot n°4: une parcelle de terre sise à Saint Martin d'Heuille (58), "Champ Mormont" cadastrée AE 9, d'une contenance de 25 a 36 ca

MISE A PRIX : QUATRE CENTS EUROS (400,00 €)

- Lot n°5: une parcelle de terre sise à Saint Martin d'Heuille (58) "Champ des Pierres", cadastrée AI 26 d'une contenance de 52 a 04 ca

MISE A PRIX : MILLE VINGT-QUATRE EUROS (1.024,00 €).

- Lot n°6: une parcelle de bois taillis sise à Saint Martin d'Heuille (58) "Bois d'Anly" cadastrée C 65, d'une contenance de 5 a 65 ca

MISE A PRIX : DEUX CENTS QUARANTE EUROS (240,00 €).

En exécution du JUGEMENT RENDU PAR LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NEVERS (Nièvre) en date du 6 avril 2016, autorisant la vente des biens ci-dessus désignés.

A la requête des consorts CHARBONNIER-LEMAITRE, le tout dépendant des successions confondues de Monsieur Albert CHARBONNIER décédé le 4 juin 1967, Madame Louise CHARBONNIER née DOUNON décédée le 17 juin 1974 et de Monsieur Emile CHARBONNIER décédé le 31 janvier 2008.

Toute personne désirant enchérir devra, avant les enchères, justifier de son identité à Maître Jean-Paul GAUTHRON, notaire susnommé par un extrait d'acte de naissance de moins de trois mois et **pour le lot n° 1** consigner entre ses mains la somme de **TROIS MILLE EUROS (3.000,00 €)** sous la forme d'un chèque tiré d'un compte au nom de tout établissement bancaire,

Le cahier des charges est consultable en l'Etude de Maître Jean-Paul GAUTHRON, notaire à GUERIGNY (58130), 1 Rue de Plouzeau, téléphone : 03.86.37.31.98.

AL584822860

➜ MODIFICATION DE STATUTS

M CORP

SARL au capital de 10.000€ Siège social :Lieu-Dit de Mézaugueux, 58230 DUN-LES-PLACES 834 268 070 RCS de NEVERS Le 31/10/2018, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social comme suit : activités de prestation de services techniques ou administratives au profit des sociétés au sein desquelles la société ne détient pas de participations.

Modification au RCS de NEVERS Pour avis, la gérance.

AL584822873

➜ CESSION

CESSION DE FONDS

Suivant acte sous seing privé en date à GUERIGNY du 23 octobre 2018, enregistré à NEVERS le 16 novembre 2018, référence 5804P01 2018 A 01390, Me Grégory WAUTOT représentant la SELARL AJUP, Administrateur judiciaire de la SARL CENTRE FLEXIBLES a cédé à la SAS CENTRE FLEXIBLES HYDRAULIQUES - ZI de Villemenant - rue du Paquebot France - 58130 GUERIGNY, immatriculée au RCS de NEVERS 842 269 011, un fonds de commerce de réparation de machine et équipements mécaniques pour lequel le propriétaire failli était immatriculée au RCS de NEVERS 392 318 523, moyennant le prix de 35 001 ? (dont 1 ? d'éléments incorporels et 5 000 ? d'éléments corporels). La jouissance a été fixée au 17 juillet 2018. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me LECAUDEY - 14 avenue Marceau - 58000 NEVERS mandataire, où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion.

AL584822878

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI FAMILIALE CHAMBON

Le 24.10.2018, l'age de la sci sci familiale chambon, capital 213428,62euros, r de la pisserotte 58000 nevers, rcs nevers 398230623, nomme comme co-gérant alain chambon sis 59 bd des lucioles 83380 les issambres, et transfère le siège social au domicile du gérant alain chambon sis 59 bd des lucioles 83380 les issambres. rad nevers. immat

fréjus.

AL584822759

EARL VOISIN BLOND

**Les Bruyères de Breu - 58380 Lucenay les Aix
Au capital social de 210 000 euros
RCS Nevers - 452 394 067**

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er novembre 2018, il a été procédé à la démission de Madame BLOND Sandrine de la gérance

Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis. La gérance

AL584822875

**Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS**

SCI CHAJOSOL

**Société Civile au capital de 4.211,25 €
Siège social : 4 rue du Ravelin
58000 NEVERS
424 463 495 RCS NEVERS**

Il résulte de la délibération de l'assemblée générale du 16 novembre 2018, les mentions ci-après à publier concernant la gérance de la société :

Anciennes mentions

M. Sébastien AZEMA dt 1 rue du Plateau de la Bonne Dame – 58000 NEVERS

Mme Magali MOLINES dt Quai des Eduens – Résidence Les Eduens – Appt 91 – 58000 NEVERS

M. Jean-Charles RIGLET dt 13 bis rue du Champ de Foire – 58000 NEVERS

Nouvelles mentions :

Mme Magali MOLINES, même adresse

M. Jean-Charles RIGLET, même adresse

Pour avis, la gérance

AL584822886

UNE SEULE MENSUALITE

SARL au capital social de 1000 euros Siège social : 44 Avenue du 85ème de Ligne 58200 COSNE COURS SUR LOIRE SIREN 831 433 594 R.C.S. Nevers. L'AGO du 01/10/2018 a nommé co-gérante, Martine BERTHIER demeurant 00 Rue Emile Combes 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, pour une

durée illimitée.

Pour avis.

AL584822885

**Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS**

SELARL VETERINAIRE DU CHAMP DE FOIRE

**Société d'Exercice Libéral
A Responsabilité Limitée de Vétérinaires
Au capital de 30.000 €
Siège social : 4 rue du Ravelin
58000 NEVERS
824 336 523 RCS NEVERS**

Il résulte de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2018, les mentions ci-après à publier concernant la gérance de la société :

Anciennes mentions

M. Sébastien AZEMA dt 1 rue du Plateau de la Bonne Dame – 58000 NEVERS

Mme Magali MOLINES dt Quai des Eduens – Résidence Les Eduens – Appt 91 – 58000 NEVERS

M. Jean-Charles RIGLET dt 13 bis rue du Champ de Foire – 58000 NEVERS

Nouvelles mentions :

Mme Magali MOLINES, même adresse

M. Jean-Charles RIGLET, même adresse

Pour avis, la gérance

AL584822887

**Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS**

LA VIGNONNERIE

**SARL au capital de 16.000 €
Siège social : 49 bis route de Nevers
58600 FOURCHAMBAULT
398 150 656 RCS NEVERS**

L'assemblée générale ordinaire du 08 septembre 2018 a désigné Mme Laura PIERONI, dt 1, rue du Rond Point – 18320 TORTERON, en qualité de gérante en remplacement de Mme Lydie CHAMFORT, décédée.

Pour avis, la gérante, Mme Laura PIERONI

AL584822888

➜ NON DISSOLUTION

MAVAL

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 3 000 €
Siège social : 40, route de Bourgogne
58000 SAINT ELOI
824 070 981 RCS NEVERS**

Aux termes de ses décisions du 31/10/2018, l'Associé Unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

Pour avis,

La Gérance

AL584822881

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE DU TREMBLAT

**Société civile Immobilière
Société en liquidation
au capital de 22 867,35 €
Siège social : Zone Industrielle "Le Tremblat"
58200 COSNE SUR LOIRE
377 793 666 RCS NEVERS**

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2018, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur,

AL584822569

SCI MAISON BAILLY

**Société civile Immobilière
Société en liquidation
au capital de 1 500 €
Siège social : CHÂTEAU DE DOMPIERRE
58350 DOMPIERRE-SUR-NIEVRE
451 275 226 RCS NEVERS**

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2018, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur,

AL584822773

SCI SOCRIS

SCI au capital de 150euros. Siège social: les morins 58320 Germigny sur loire. 450430616 RCS NEVERS 58000. Le 17/09/18, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Christine LEFBVRE, 5 Bd Francois DESNOYER Res. Le Neptune C 66750 St Cyprien, et fixé le siège de liquidation au

siège social. Modification au RCS de NEVERS 58000.

AL584822846

TOME III

Société À Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 30 489.80 euros Siège social : 10 bis rue Vauban 58000 NEVERS (Nièvre) 411 761 000 RCS NEVERS

L'AGO du 31/10/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/08/2018. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de NEVERS. Radiation au RCS de NEVERS. Pour avis, le liquidateur

AL584822871

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

**ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche**

LES SERVICES DE SOPHIE

**SARL au capital de 8 000 euros
Siège social : 69 Route d'Avallon - 58140 LORMES
Siège social de la liquidation : 69 Rte d'Avallon
58140 LORMES
RCS NEVERS 790 179 824**

Suivant Délibérations de l'AGE du 29/09/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2018, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

L'assemblée a nommé comme liquidateur Mme Sophie CONSTANT dmt à LORMES (58140), 69 Route d'Avallon pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à LORMES (58140), 69 Route d'Avallon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis.

AL584822874

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à COSNE-COURS-SUR-LOIRE en date du 19/11/18, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : NIYAEL

SIEGE SOCIAL : rue du Maréchal Leclerc, Centre Commercial du Pont Midou, COSNE-COURS-SURLOIRE (58200)

OBJET : salle de fitness, centre de remise en forme avec salle de musculation et cours collectifs

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 10 000 euros

PRESIDENT : Madame Lise TERESZKIEWICZ, demeurant 80 Faubourg du Grand Mouësse, NEVERS (Nièvre),

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Johann CHATON, demeurant 80 Faubourg du Grand Mouësse, NEVERS (Nièvre),

IMMATRICULATION : RCS de NEVERS

Pour avis, le président

AL584822868

**Maître Thibaut MARIE,
Notaire associé à NEVERS
(58000),
1 Rue Saint Martin.**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire à NEVERS, le 9 novembre

2018, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT

DE NEVERS 1, le 13 novembre 2018, dossier 2018 23880, référence 2018 N 00618, a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : Restauration sous toutes ses formes, ainsi que toutes opérations

industrielles, mobilières ou immobilières, financières ou commerciales, se rattachant

directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Dénomination : LE RIO

Siège social : NEVERS (58000), 7 place Guy Coquille.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Cessions de parts : toute cession est soumise à agrément.

Les premiers co-gérants sont : Monsieur Hamouda BEN HAMED, demeurant à NEVERS (58000), 11 Place Saint-Sébastien, et Monsieur Mahdi ALIMI, demeurant à MELUN (77000) 3 rue Alfred Musset.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Pour avis et mention

Le Notaire.

AL584822869

AVIS DE CONSTITUTION

Par statuts en date du 13/10/18 est constituée la Société avec les caractéristiques suivantes : FORME : Société Civile Immobilière DENOMINATION : Jérine CAPITAL : 1.000 euros SIEGE : 94, route de Corcelles à MARZY (58180) OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS COGERANTS ASSOCIES : M. Jérémy GOULET, né le 23/07/71 à NEVERS (58) et Mme Perrine GOULET, née le 19/03/78 à NEVERS (58) dt ensemble 94, route de Corcelles à MARZY (58180).

AL584822870

Maîtres Sophie KOWAL et Elvira DIAS-SOUVANT Notaires associés à Corbigny (Nièvre) 22, avenue du Champ de Foire

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en date du 21/11/2018, reçu par Maître Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY (58800), il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Raison sociale :NICOCHALEX

Objet social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social

Siège social : 3 Place de l'Hôtel de Ville, 58800 CORBIGNY

Capital : NEUF CENTS EUROS (900,00 €) constitué d'apports en numéraire

Gérance : 1/Monsieur Nicolas François HULOT, agent immobilier, demeurant à CORBIGNY (58800) 1 Lotissement La Soudaine - Route de Vézelay 2/Monsieur Alexandre Bernard HULOT, assureur, demeurant à ESSOUVERT (Charente-Maritime) 12 Rue de l'Alliance - La Benate

Cession de parts sociales - agrément : Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé.

La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nevers

Pour avis Me Elvira DIAS-SOUVANT.

AL584822876

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 22/11/2017, constitution de la SAS SARENOVE

Siège Social Bruyères des granges 58240 Chantenay St Imbert

Capital : 1000€

Objet: Rénovation de bâtiment second œuvre cuisine dressing rangements escaliers salle de bains électricité plomberie charpente enduit maçonnerie.

Durée 99 ans

Président : Raynaud Sébastien Bruyères des granges 58240 Chantenay St Imbert

Assemblées : Chaque actionnaire est convoqué, chaque action donne droit à une voix.

Cession d'actions : Soumise à agrément. Immatriculation à la chambre des métiers de Nevers, pour avis.

AL584822879

YONNE

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI 3B

Société civile immobilière Au capital de 1.000 euros Siège social : 31 rue de la Vallée Fresne-lès-Reims 51110 BOURGOGNE-FRESNE 453 504 094 RCS REIMS

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 30 juillet 2018, il résulte que le siège social a été transféré au 19 rue des Fossés – CRAVANT – 89460 DEUX RIVIERES, à compter du même jour.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de REIMS sous le numéro 453 504 094 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AUXERRE.

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

AL894822271

IMEL2

SARL au capital de 7622,45 euros Siège social 12 rue de la République 92220 BAGNEUX 422 930 487 RCS NANTERRE

Par AGE du 12/11/2018 le siège social a été transféré au 90 rue Emile Zola 89100 SENS à compter du 12/11/2018. L'article 4 des statuts, a été corrélativement modifié. Mention en sera faite au RCS de SENS.

Pour avis, la gérance

AL894822926

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FASIBE Société civile immobilière au capital de 60 979,60 euros Siège social : Chemin de Troëmes - POINCHY 89800 CHABLIS 418 543 864 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Chemin de Troëmes - POINCHY, 89800 CHABLIS au 7 Rue Jules Rathier – 89800 CHABLIS, à compter du 1er novembre 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

AL894822929

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Rennes en date du 7 novembre 2018 autorisant la cession partielle de la SAS CHARPENTES FRANCAISES ZI le Champ de la Lame Route de Stigny 89160 Ancy le Franc (charpentes en bois), RCS RENNES 392.046.983, au profit de la SAS EIFFAGE CONSTRUCTION, RCS VERSAILLES 552 000 762, 11 Place de l'Europe 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY ; de la SARL CHARPENTES BOIS CONNEXION, RCS NANTES 828 766 329, 1 Rue du Guesclin, 44000 NANTES ; de la SARL DMG PARTICIPATIONS, RCS PERIGUEUX 519 234 272, 170 Route de Brive, 24120 PAZAYAC, de M. Matthieu GARDAREIN La Bauberie 19310 LOUIGNAC, et de M. Marc GARDAREIN Chemin de l'Ancienne Forge 24120 PAZAYAC, avec faculté de substitution au profit d'une SAS en cours de formation CHARPENTES NOUVELLE AQUITAINE et dont le siège social sera situé ZA Les Coteaux de la Touche 16330 VARS ; de Mme Karine JUGLA, 9 Rue Maryse Bastié 86380 MARIGNY BRIZAY, avec faculté de substitution au profit d'une SAS à constituer CHARPENTES JUGLA, et d'une SCI à constituer SCI JUGLA ; de l'ensemble du personnel du site de Saint Cannat, avec faculté de substitution au profit de la société SCOP SARL BOIS ET FERMETTES DE ST CANNAT en cours de formation,

AL894822936

Jugement du tribunal de commerce de Rennes en date du 7 novembre 2018 prononçant la liquidation judiciaire de la **SAS CHARPENTES FRANCAISES** ZI le Champ de la Lame Route de Stigny 89160 Ancy le Franc (charpentes en bois), RCS RENNES 392.046.983. Liquidateurs : SAS David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Isabelle Goic 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes et la SELARL ATHENA, prise en la personne de Me Charlotte THIRION, 20 Bd d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 RENNES. Autorise le maintien de l'activité jusqu'au 20 novembre 2018. Maintient l'administrateur, Maître Sophie GAUTIER et la SELARL 2M & ASSOCIES Prise en la personne de Me Carole MARTINEZ, pendant la poursuite d'activité.

AL894822937

SCI DE LA SOURIVE

SCI au capital de 45 734,70 Euros Siège social : Commissey 89430 TANLAY 428 535 991 RCS Auxerre

Aux termes de l'AGE en date du 9/11/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 1 Rue Jules Cavailles – 89700 EPINEUIL. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'AUXERRE

AL894822962

PG PRODUCTIONS

SARL au capital de 20.000 euros Siège social : 61, rue du Moulin du Président 89000 AUXERRE 528 626 880 RCS AUXERRE

Suivant PV des décisions du 15/06/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 15 rue du thureau, 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE et de modifier l'article 4 des statuts. Dépôt au RCS d'AUXERRE.

AL894822965

MODIFICATION DE CAPITAL

S.J.B. Société d'Avocats

AUGMENTATION DE CAPITAL

SCIERIE BRIZARD Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros porté à 141 000 euros Siège social : 1, La Provenchère 89630 ST LEGER VAUBAN 843 268 715 RCS AUXERRE Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 31 Octobre 2018 que le capital social a été augmenté de 140 000 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1 000 euros). Il est divisé en 100 actions de 10 euros chacune, de même catégorie, attribuées en totalité à l'associé unique. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à CENT QUARANTE ET UN MILLE EUROS (141 000 euros). Il est divisé en 14 100 actions de 10 euros chacune, de même catégorie, attribuées en totalité à l'associé unique.

AL894822951

APPORTS

S.J.B. Société d'Avocats

APPORT DE FONDS

SCIERIE BRIZARD Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 1, La Provenchère - 89630 ST LEGER VAUBAN 843 268 715 RCS AUXERRE Aux termes du procèsverbal des décisions de l'associé unique en date du 31 Octobre 2018 et d'un acte sous signature privée en date à SAINT LEGER VAUBAN du 31

Octobre 2018, enregistré à AUXERRE (Yonne), dossier 2018 00033607, référence 8904P01 2018 A 02616, Monsieur Damien BRIZARD, demeurant 6 La Provenchère, 89630 ST LEGER VAUBAN, A fait apport à la société SCIERIE BRIZARD, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 1, La Provenchère, 89630 ST LEGER VAUBAN, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE, d'un fonds de commerce d'un fonds de commerce d'exploitation forestière, négoce, vente et achat de bois et matériaux de construction, débardage, scierie, vente et achat de tous produits du sol, exploité à SAINT LEGER VAUBAN (Yonne), La Provenchère. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er novembre 2018. Cet apport évalué à 140 000 euros et consenti net de tout passif, a été rémunéré par l'attribution à l'apporteur de 14 000 actions de 10 euros chacune, émises par la société SCIERIE BRIZARD à titre d'augmentation de son capital social. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales : - l'apporteur, en son domicile, - la société bénéficiaire en son siège social.

AL894822952

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 16/11/2018, concernant la société KAMIL. Il fallait lire « objet social : Taille des arbres fruitiers et des vignes »

AL894822950

MODIFICATION DE STATUTS

LE BORVO DISTRIBUTION

SAS au capital de 10 000 euros Siège social : 2 rue des Soupirs 89400 BASSOU 819 320 268 RCS SENS

L'AGE du 22/10/2018 a decidé de prendre pour nouvelle dénomination GOURMET SELECT.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié.

Modification au RCS de Sens.

AL894822933

PROLIGHT VISION

SAS au capital de 1 000,00 €uros 4 rue du stade 77167 BAGNEAUX-SUR-LOING 819 305 954 R.C.S. MELUN

Le 1/10/2018 l'associé unique a décidé

- de transférer son siège social au 39 rue Pasteur Prolongée à PONT SUR YONNE (89140) à compter du 1/10/2018,

- d'ajouter les activité suivantes à l'objet social : l'achat, la rénovation, la vente ou la location d'appartements ou de maisons individuelles. La vente d'effets de lumière,

- la transformation de la SAS en SARL, la dénomination, l'objet, le siège, le capital et la durée sont inchangés.

Il a été mis fin à la fonction de Président de Monsieur Damien JEAN, ce dernier a été nommé en qualité de gérant. Radiation au RCS de MELUN et nouvelle Immatriculation au RCS de SENS

AL894822934

HELEXA

SCI au capital de 100€, siège social 1 rue de la Fraternité 89000 Auxerre, 753 898 980 RCS Auxerre.

Le 15/11/2018, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 6 rue de la Liberté 89000 Auxerre et M. Daguenet Alexis habitant 11 rue de la Ratelle 89200 Girolles a annoncé la cessation de ses fonctions en qualité de gérant à partir du 15/11/2018 ; à compter de cette date, reste l'unique gérante Mme Decultot Hélène demeurant 4 rue Max Blondat 89000 Auxerre. Modifications au RCS d'Auxerre.

AL894822940

AVIS

ASHER-DAN Société à responsabilité limitée au capital de 152 449,02 euros Siège social : 4 rue des Moulins 89800 CHABLIS 437 717 606 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 16 novembre 2018, la collectivité des associés a pris acte :

- de la décision prise par Madame Nicole MESSICA dite DE MERTEUIL de démissionner de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouvelle gérante Madame Alix BERDAT, demeurant 4 rue des Moulins - 89800 CHABLIS, pour une durée illimitée à compter de ce jour,

- de la modification du nom commercial qui devient LA MAISON D'ALIENOR,

- de l'extension de l'objet social aux activités de chambres chez l'habitant, location de meublés et tables d'hôtes.

AL894822943

SCI LE PATOUILLAT DU CROT

SCI à capital variable au capital de 10.000 euros 33 rue d'En-Bas 91890 VIDELLES RCS EVRY 539 010 397

Suite A.G.E. du 25/11/2018 :

Nouveau siège social : 6 le Crot, 89110 MERRY-LA-VALLEE, à compter du 25/11/2018.

Extension de l'objet social : la vente à titre exceptionnelle, à compter du 25/11/2018.

Nomination cogérant : Dominique COMTE-FORTUNIER, 28 Grande Rue, 89144 LIGNY-LE-CHATEL, en remplacement de Véronique Barbey démissionnaire à compter du 10/11/2018.

Cogérant (restant en place) : FORTUNIER Pascal, 6 le Crot, 89110 MERRY-LA-VALLEE.

Objet : L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration par bail ou autrement des biens et droits immobiliers.

Durée : 99 ans

Immatriculation au RCS de SENS.

AL894822954

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

CABINET SUCHET Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 euros Siège social : 1, lieu-dit la Justice Chambeugle 89120 Charny Orée de Puisaye 813 029 295 R.C.S. SENS

Aux termes d'une décision en date du 30/07/2018, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de «la plomberie, l'installation de systèmes de chauffage et de conditionnement d'air, y compris extensions, transformations, entretien et réparations» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

POUR AVIS

Le Président

AL894822966

FUSION

S.J.B. Société d'Avocats

GIRARD HOLDING

Le 16/11/2018, les associés de la société « GIRARD HOLDING », SARL au capital de 251.600 €, siège social : MICHERY (89) – Chemin de Chaillot, immatriculé au RCS sous le n° 515 313 922 RCS SENS, a approuvé le traité de fusion par voie d'absorption de la société par la société « ENTREPRISE GIRARD », SARL au capital de

7.623 €, siège social à MICHERY (89) – Chemin de Chaillot, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 707 080 180, établi le 25/09/2018. Les associés ont décidé : - Que la société serait dissoute et liquidée de plein droit au jour de la réalisation de l'augmentation de capital de la société « ENTREPRISE GIRARD », effectuée au

titre de la fusion ; - Et, en outre, qu'il ne serait procédé à aucune opération de liquidation de la société « GIRARD HOLDING », le passif de cette société étant intégralement pris en charge par la société « ENTREPRISE GIRARD » et les parts échangées à raison de 0,1318 part de la société « ENTREPIRSE GIRARD » pour 1 part de la société « GIRARD HOLDING ». La fusion et la dissolution de la société « GIRARD HOLDING » sont devenues définitives, sur le plan juridique au 30/10/2018, et sur le plan fiscal et comptable au 01/04/2018 ainsi qu'il résulte de la décision de l'associé unique de la société « ENTREPRISE GIRARD » en date du 16/11/2018 qui a approuvé le projet de fusion et augmenté le capital de ladite société.

AL894822939

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ENTREPRISE GIRARD

Suivant un ASSP du 25/09/2018, la société « GIRARD HOLDING », SARL au capital de 251.600 €, siège social : MICHERY (89) – Chemin de Chaillot, 515 313 922 RCS SENS, a fait apport, à titre de fusion, à la société « ENTREPRISE GIRARD », de tous ses éléments d'actif sur la base des comptes sociaux au 31/03/2018, avec

stipulation que toutes les opérations postérieures seraient effectuées pour le compte de la société « ENTREPRISE GIRARD », lesdits éléments étant évalués à 320.853,94 €. Cet apport a été consenti moyennant la prise en charge, par la société « ENTREPRISE GIRARD » de l'intégralité du passif de la société « GIRARD HOLDING », savoir 443,69 € d'où un actif net de 320.410,25 €. Pour rémunérer cet apport, la société « ENTREPRISE GIRARD » a augmenté son capital d'une somme de 12.654,18 € pour le porter de 7.623 € à 20.277,07 € par l'émission de 332 parts nouvelles de 38,12 € chacune, entièrement libérées, attribuées aux associés de « ENTREPRISE

GIRARD » à raison de 0,01318 parts sociales « ENTREPRISE GIRARD » pour 1 part sociale « GIRARD HOLDING ». La prime de fusion s'élève à 308.081,06 €. L'absorption par voie de fusion de « GIRARD HOLDING » par la société absorbante est devenue définitive à la date du 16/11/2018, avec effet, sur le plan fiscal et comptable au 1er avril 2018 et sur le plan juridique, au 30 octobre 2018, ainsi qu'il résulte : - du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société « ENTREPRISE GIRARD » en date du 16/11/ 2018, - Et du procès-verbal des décisions des associés de la société « GIRARD HOLDING », du même jour, Aux termes desquels, il a été approuvé le projet de fusion. A cette même date, il a été également décidé : - de réduire le capital social d'une somme de 7.623 € par annulation des 200 parts de 38,12 € chacune, la société « ENTREPRISE GIRARD » trouvant dans les biens transmis par la société « GIRARD HOLDING», 200 de ses propres parts sociales. Par suite de cette opération, le capital social s'est trouvé ramené à 12.654,18 € divisé en 332 parts sociales de 38,12 € chacune.

AL894822942

FUSION

GAMMA INDUSTRIES

Société par actions simplifiée au capital de 355 200 €

Siège social : 31 bis rue des Longs Prés 92100 Boulogne Billancourt 542 021 340 RCS Nanterre

Ci-après dénommée « Société absorbante »

DENCO TECHNOLOGIES

Société par actions simplifiée au capital de 272 000 €

Siège social : rue Bellocier Prolongée 89100 Sens

706 480 050 RCS Sens

Ci-après dénommée « Société absorbée »

D'un acte sous seing privé, en date du 30/07/2018, aux termes duquel la Société absorbante et la Société absorbée ont établi un projet de fusion par voie d'absorption aux termes duquel la Société absorbée a projeté d'apporter à la Société absorbante l'ensemble de ses biens, droits et obligations ;

De l'AGE du 14/11/2018 de DENCO TECHNOLOGIES,

De l'AGE du 14/11/2018 de GAMMA INDUSTRIES,

De la déclaration de régularité et de conformité du 14/11/2018,

Il résulte que :

le capital social de la société absorbante a été augmenté d'une somme de 27 200 € pour être porté à la somme de 382 400 € ;

L'actif apporté est évalué à … 6 059 125 €

Le passif apporté est évalué à … 4 026 980 €

Soit un actif net évalué à …. 2 032 145 €

Les associés approuvent le montant de la prime de fusion s'élevant à 2 004 945 €.

La fusion par voie d'absorption de la « Société absorbée » par la « Société absorbante » se trouve réalisée au 14/11/2018 et la société « SORENOLIF » est dissoute sans liquidation au 14/11/2018 du seul fait de la réalisation de la fusion.

Les statuts de la « Société absorbante » ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre et Sens

AL894822946

CESSION

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à EVRY du 8/11/2018, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement AUXERRE 1 le 21/11/2018, dossier 2018 00033782, référence 8904P01 2018 A 02611. LES CUISINES DADOU, SARL au capital de 100.000 €, dont le siège social est ZA Les Macherins, 13 rue de Londres – 89470 MONETEAU, n° 799 466 081 RCS AUXERRE, a cédé à TC RYORY, SARL au capital de 80.000 Euros, dont le siège social est ZA Les Macherins, 13 rue de Londres – 89470 MONETEAU, n° 842 166 274 RCS AUXERRE, Un fonds de commerce de négoce de cuisines aménagées, meubles, électroménagers et accessoires, sis et exploité à MONETEAU (89470) ZA Les Macherins, 13 rue de Londres, identifié sous le n° 799 466 081 RCS d'AUXERRE, comprenant les éléments incorporels et corporels servant à son exploitation, moyennant un prix total de deux cent trente-cinq mille Euros (235 000 €). Prise de possession le 8 novembre 2018. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales chez Maître Franck DORASCENZI, Avocat, 11 Boulevard de l'Europe – 91000 EVRY pour la correspondance, et la validité au fonds vendu.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée

AL894822945

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL CK2M SERVICES Au capital social de 1 000 Euros Siège social: 2 ALLEE DE LA COLEMINE 89000 AUXERRE RCS: 792 267 478 AUXERRE

CHANGEMENT DE GERANT

L'Assemblée générale du 15/06/2018 a décidé de nommer Gérant Monsieur MOURAD MAHDAOUI, demeurant 5 RUE DE LA VOIE NEUVE – 89800 BEINE en remplacement de Madame MIMOUNA MAHDAOUI. Toutes les démarches ont été faites à

cet effet. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'AUXERRE.

AL894822927

EARL DES CHAILLOUX

EARL au capital de 217.037,29 euros. Siège social : Les Chailloux 89113 GUERCHY. RCS 833 366 214 SENS

L'AGE du 15/11/2018 a nommé gérant : M GROS SIMON Gros, Les chailloux 89113 GUERCHY en remplacement de M GROS Jean-François, à compter du 15/11/2018.

Mention au RCS de SENS.

AL894822963

NON DISSOLUTION

FB 45

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 6 rue Carnot 89500 VILLENEUVE SUR YONNE - 812 772 697 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30 août 2018, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas

lieu à dissolution de la Société. Pour avis la Gérance

AL894822935

AVIS DE NON DISSOLUTION

MAMIE LOU Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 44 rue de la République, 89100 SENS 824429930 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2018, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas

lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

Le Président

AL894822961

DISSOLUTION LIQUIDATION

SAS STORLAM

L'Assemblée Générale Ordinaire de STORLAM, SAS en liquidation au capital de 7622.45 euros dont le siège est Route de Clamecy N151 Km2 89000 AUXERRE, immatriculée 341728848 RCS AUXERRE, réunie le 5 novembre 2018, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jean-Claude MERCIER, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au 30 septembre 2018.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur

AL894822823

BRANNAY AUTO

SARL en liquidation au capital de 7500 € Siège social : 1Rue des Tuileries 89150 Brannay 429 547 466 RCS de SENS

Par AGE du 05/11/2018, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme LE POTTIER isabelle demeurant Rue des acacias 89100 Saligny pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 05/11/2018 Radiation du RCS de SENS

AL894822831

C&G Motorbike, EURL au capital de 4000euros. Siège social: 2 rue raphaël 89600 Saint-florentin. 841 768 211 RCS auxerre. Le 31/10/18, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. cyril lepage, 2 rue raphael 89600 saint florentin , et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de auxerre.

AL894822875

EARL COLAS

Société civile en liquidation Au capital de 167 693,92 € Siège social Le Palais, Fontenouilles 89120 Charny Orée de Puisaye SIREN 333 315 448 RCS Sens

Liquidateur : M. Dany COLAS, demeurant Le Palais, Fontenouilles 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE

Le 01/11/2018, l'associé unique a prononcé la clôture des opérations de liquidation avec effet au 30/09/2018. Les comptes ont été déposés par le Liquidateur au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis et mention

Le Liquidateur

AL894822901

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

AVIS DE LA SAFER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHABLIS – bois-taillis

39 ha 06 a 40 ca - Bois de milly: K-198

MONTIGNY-LA-RESLE - bois-taillis

17 a 86 ca - Les usages: E-1051

SEIGNELAY - pré et bois-taillis

7 ha 41 a 08 ca - L isle tenin: A-136-137 - Les cannettes: ZA-62[50]-63[51] - Les pres de carillon: A-80-95-96-97-98-99-102-103-111-112-231[79]

VILLEMANOCHE – terre et bois

2 ha 59 a 03 ca - Bezard: ZM-61 - Champ bobin: G-917 - Derriere le chateau: ZK-62-63 - Gallat: ZK-204 - La fontaine: G-342 - La vallee: ZL-161 - La vallee lamarre: F-394-434 - Le champ rahou: G-580 - Le champ renaud est: D-312- Le fond de chatillon: F-147 - Moque bouteille: F-491-527

PERCENEIGE – futaie régulière résineuse

3 ha 14 a 66 ca - La foret: XY-47-48 - Les cormiers: XY-44-45-46-49

es personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 17 décembre 2018 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL894822967

S.J.B. Société d'Avocats

SAS CHARON

Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 5 000 euros Siège social : 13 rue Auxerroise, 89800 CHABLIS Siège de liquidation : 84 Grande Rue – 89800 MALIGNY 811 148 881 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2018, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 octobre 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Juliette CHALLE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 84 Grande Rue – 89800 MALIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS. POUR AVIS

AL894822925

EARL NAULT

EARL en liquidation au capital de 76 072,06 euros Siège social : 2 la Petite Bergère - Chez M. Daniel NAULT - 89250 HAUTERIVE 410 181 564 RCS AUXERRE Dissolution et nomination du liquidateurAux termes d'une décision en date du 31 octobre 2018, l'associé unique de l'EARL NAULT a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable. M. Daniel NAULT, demeurant à HAUTERIVE (Yonne), 2 la Petite Bergère, exercera les fonctions de liquidateur et aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et les documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à HAUTERIVE (Yonne), chez M. Daniel NAULT, 2 la Petite Bergère, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL894822930

CLOTURE DE LIQUIDATION

PELE
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 23 000 euros
Siège : 25 Bis Impasse des Grands Barreaux, 89100 GRON
Siège de liquidation : 25 Bis Impasse des Grands Barreaux, 89100 GRON
324252618 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 31/10/2018 au 25 Bis Impasse des Grands Barreaux, 89100 GRON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Guy PELE, demeurant 8 Bis Rue des Grands Barreaux, 89100 GRON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL894822960

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 23/10/18, il a été constitué une SAS dénommée VERILUX INTERNATIONAL.Siège social: 4 place emile blondeau 89210 Brienon sur armançon. Capital:1000euros. Objet: Edition de logiciels et applications permettant la création et la gestion de documents juridiques et financiers,commerce et location de voitures et de véhicules automobiles légers d'occasion sans chauffeur,commerce en ligne de marchandises non réglementées,prises de participations dans les entreprises.Président:M. Paul Kerkhofs 4 rue neuve 8824 Perlé (Luxembourg). Durée:99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL894822769

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 26/10/18,il a été constitué une SAS dénommée CRIMEXPRESS.Siège social:av de sully prolongée 89300 Joigny. Capital:2000euros.Objet:création,édition et vente de jeux de société.Président:Mme Anne-Cécile PINEAU 22 rue de l'église 89110 Montholon.Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL894822782

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 23/10/18 il a été constitué une SAS dénommée VERILUX INTERNATIONAL. Siège social:50 grande rue 89210 Brienon sur armançon.Capital:1000euros. Objet:Conseil en ingénierie et commerce reventes assimilée.Président: M. Paul Kerkhofs 4rue neuve 8824 Perlé(Luxembourg). Durée:99 ans.

Immatriculation au RCS de SENS.

AL894822796

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 23 octobre 2018 constitution de la SARL :

Dénomination sociale : LE ROYAL 2

Capital social : 10.000 Euros

Siège social : 8-10, Avenue Gambetta 89000 AUXERRE

Objet : L'exploitation de restaurants

Gérant : M. Liwen HU, 9, rue Saint Gervais 89000 AUXERRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL894822878

SCI « DACT»

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 14 novembre 2018, il est constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : SCI.

Dénomination : «DACT».

Siège social : 3 Chemin de la Ruisse - 89500 DIXMONT.

Objet social :

- L'acquisition, la construction, l'administration, la gestion par location ou autrement et la cession le cas échéant de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir locataire ou propriétaire.

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.

Capital social : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 €.

Cession de parts sociales : Libre aux coassociés. Toute autre cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité des trois quarts.

Gérance :

Monsieur Alexandre DUFLOS, demeurant 3 Chemin de la Ruisse - 89500 DIXMONT, nommé pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.

Immatriculation : au greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

Pour avis, la gérance

AL894822900

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une SCI, dénommée SCI DE L'HORLOGE au capital de 1000 euros. Le siège social est fixé 71 Grande Rue 89800 BEINE. Objet : la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail ou location, de biens immobiliers, à usage professionnel ou d'habitation, qui seront loués, acquis ou construits par elle ou qui lui seront apportés au cours de la vie sociale. Gérants : Julien OLLAGNIER, demeurant 2 rue des charmes 21380 MESSIGNY ET VANTOUX & Kieran LAURIN, demeurant 71 Grande Rue 89800 BEINE.

Immatriculation au RCS d'AUXERRE

Pour avis

La Gérance

AL894822904

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 octobre 2018, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEA DE GRAND CHAMP. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural. Capital social : 10 000 euros. Siège social : 2 la Petite Bergère - 89250 HAUTERIVE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports: Apport de de numéraire pour un montant de 10 000 euros. Gérants : Mme Sylvie DIEUX épouse NAULT, demeurant 2 la Petite Bergère, 89250 HAUTERIVE et Mme Lucile NAULT, demeurant 1 rue du Bois, Rebourseaux, 89600 VERGIGNY. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre

du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL894822931

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP en date de 01/11/2018 de STOP AND SHOP AUTOS, EURL au capital de 5000 euros

Siège :11 rue de joigny 89120 Villefranche.

Durée 99 ans.

Gérance : M. FARHAT Chadi 999 route de Mérinville, 45210 ROZOY LE VIEIL.

Objet : Négoce, Réparation et entretien tous véhicules automobiles Neufs et occasions, accessoires, équipement, pièces Détachées et outillages.

RCS : SENS

AL894822932

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé fait à Pont sur Yonne en date du 23 novembre 2018, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: SCI RLGR

Forme: Société civile immobilière.

Siège: 5 Cité des Fleurs – 89140 PONT SUR YONNE

Objet: La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée: 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1000 € constitué uniquement d'apports en numéraire divisé en 100 parts de 10 €.

Gérance: M. TRUNDE Rodolphe – 5 Cité des Fleurs – 89140 PONT SUR YONNE

Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sociales sont librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas. L'agrément est donné par les deux tiers de la collectivité des associés.

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de SENS (89)

Pour avis et mention

La gérance

AL894822948

AVIS DE CONSTITUTION

GRENADINE 7 rue torse, 89560 COURSON-LES-CARRIÈRES Capital : 200€ Objet : Gestion de la relation client à distance - Centre d'appels. Composé d'experts dans tous les domaines techniques propres aux activités de ce secteur (bases de données, développements, analyses, infrastructure technique, téléphonie, réseau …). Gérance : Mme katia PILLET, 7 rue torse, 89560 COURSON-LES-CARRIÈRES Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL894822949

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 21 novembre 2018 Dénomination : CLOSALIXA. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 40 route de paris, 89300 Villecien. Objet : Acquisition-location d'immeuble. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Gérant : Madame Sabrina PANNIER, demeurant 51 rue des Haricans, 60700 Pontpoint Gérant : Monsieur Xavier SCHOTT, demeurant 51

rue des Haricans, 60700 Pontpoint La société sera immatriculée au RCS de sens.

Pour avis.

AL894822955

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/11/2018, il a été constitué une SAS dénommée : GAGLIO DUPUIS Siège social : route d'Auxerre, 89800 CHABLIS Capital : 1.000€ Objet : fabrication et vente de plats à emporter Président : Mme Marianne GAGLIO, 16 grande rue, 89700 BÉRU. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL894822958

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AUXERRE en date du 22 novembre 2018, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : FJA CONSULTANTS,

SIEGE SOCIAL : 5 rue Saint-Pèlerin, AUXERRE (89000)

OBJET : En france et à l'étranger :Conseil et assistance opérationnelle aux entreprises, aux organismes publics, aux fédérations, aux associations, aux élus et aux particuliers, en matière d'organisation, de management, de démarche Qualité, RSE et communication; L'organisation de formations destinées aux entreprises, aux organismes publics, aux fédérations, aux associations, aux élus et aux particuliers ; Organisation d'événements professionnels et grands publics

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1.000 euros

PRESIDENT : Monsieur Fabrice JOBARD, demeurant 5 rue Saint-Pèlerin, AUXERRE (89000),

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis, le Président

AL894822959

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 novembre 2018, il a été constitué une Société civile. Dénomination sociale : SC NAHAN. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 euros. Siège social : 23 avenue Pierre Scherrer – 89000 AUXERRE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Apport en numéraire d'un montant de 3 000 euros. Gérant : M. Arnaud NAHAN, demeurant au 23 avenue Pierre Scherrer, 89000 AUXERRE. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL894822964

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur YouTube

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande
☐ Grandes cultures
☐ Lait élevage
☐ Porcs
☐ Vigne
☐ Aviculture
☐ Fruits & légumes
☐ Pâtre
☐ Chèvre

Terres de Bourgogne
Je m'abonne pour 1 an 105 €
Je m'abonne pour 2 ans 200 €
+ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 48 €
☐ pour 2 ans 96 €
TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°__/__/__/__
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Le renouveau de l'agroforesterie



Crédit : P.Bourgault

Comment associer récoltes annuelles, élevage et arbres ? Et si la forêt redevenait un territoire agricole et humain ? Le Fonds Archimbaud finance projets et réflexions.

Tout commence avec les Romains. Lorsqu'ils colonisent la Gaule, ils redoutent les forêts où se cachent brigands, rebelles et animaux sauvages. Pour limiter le risque d'embuscade, ils tracent des voies romaines rectilignes et, comme le raconte le botaniste Francis Hallé, font cultiver aux peuples conquis des plantes annuelles et basses. Auparavant, le paysage s'étageait, comme dans les Syrtes décrites par Pline l'Ancien : *« Là, sous un palmier très élevé, croît un olivier, sous l'olivier un figuier, sous le figuier un grenadier, sous le grenadier une vigne. Sous la vigne, on sème le blé, puis des légumes, puis des herbes potagères, tous dans la même année, tous dans l'ombre les uns des autres »*. Des vestiges de ce jardinage subsistent avec les vignes en hautain que l'on observe encore en Campanie et au Portugal : accrochées à des peupliers d'une dizaine de mètres, elles se vendangent sur des échelles. Entre les rangs, on binait le potager, on cultivait du blé.

Le tiers de la France

Incroyable, mais vrai : avec 17 millions d'hectares, la forêt couvre près du tiers du territoire national, soit la superficie qu'elle occupait au Moyen âge. Ce territoire peu connu, inhabité, *« zone blanche »* des réseaux téléphoniques et routiers, s'accroît avec l'abandon de terres agricoles en montagne. Une partie de cette forêt appartient même à des propriétaires décédés sans héritiers et, en 2014, il fut décidé que ces *« biens vacants et sans maîtres »* reviendraient à la commune ou à l'état.

Que faire d'une telle richesse ? À notre époque où la température et la pollution atteignent des records, provoqués en particulier par la civilisation du pétrole, il serait judicieux de puiser localement dans ses sources d'énergie et de matière. Le bois en est le meilleur exemple. La chimie *«verte»* veut ainsi réduire l'usage de substances néfastes pour l'environnement grâce à des procédés inspirés par les écosystèmes naturels. Exploiter les ressources fossiles, tels les hydrocarbures et rejeter des déchets fut la formule de notre ère industrielle. Il est temps de retrouver une économie circulaire recyclant ses sous-produits, à l'image de la nature. Ainsi, construire en bois requiert moins d'énergie que de fabriquer du béton, et la démolition est également plus économe. L'agroforesterie suggère de planter des arbres dans les parcelles agricoles afin de diversifier les ressources alimentaires et les revenus. Des interactions et complémentarités se créent entre les espèces végétales, voire animales. L'élevage n'est pas oublié, les bovins adorent pâturer à l'ombre d'une peupleraie. Dans leur fonctionnement, les écosystèmes forestiers offrent des sources d'inspiration.

Les projets du Fonds Archimbaud

Doté par le groupe, ce Fonds accompagne les initiatives d'intérêt général qui renforcent le lien entre l'Homme, l'arbre et la forêt. Il apporte un soutien aux projets de recherche inspirés des écosystèmes forestiers : chimie verte, bio-mimétisme, adaptation de l'Homme au changement climatique... Concrètement, le Fonds aide des projets d'agroforesterie et a créé avec l'association régionale Prom'Haies, un verger à graines collaboratif. Avec l'Association Française d'Agroforesterie, le Fonds prépare un Guide technique d'agroforesterie dédié au peuplier, à paraître en 2019. Le Fonds Archimbaud et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine lancent le premier Concours bois destiné aux étudiants en architecture. Trophée Béton et Construir'Acier existaient pour béton ou acier, mais aucun pour le bois, matériau naturel, solide et durable. *« Construire grand et haut en bois »* donnera ainsi aux participants l'occasion de pratiquer leur créativité et de se confronter aux experts du secteur. Le Fonds Archimbaud encourage également l'utilisation originale de palettes de récupération par des bricoleurs ingénieux et des artistes du détournement, toujours dans le principe d'une économie circulaire.

PIERRICK BOURGAULT

Nouvelle philanthropie et entrepreneuriat social

Toute transmission est une étape délicate. Afin d'éviter la division de l'entreprise, Jean-Pascal Archimbaud et ses trois enfants ont créé une forme originale : un Fonds actionnaire, avec l'aide de Prophil, expert « en modèles économiques innovants au service du bien commun ». Cette société de conseil a été créée par Virginie Seghers, spécialiste de la nouvelle philanthropie et de l'entrepreneuriat social, et Geneviève Ferone Creuzet, pionnière de la finance responsable et du développement durable. www.prophil.eu



La famille Archimbaud a créé un fonds actionnaire. Crédit : P. Bourgault

Archimbaud Une saga familiale

Éleveurs de bovins dans les Deux-Sèvres et propriétaires d'un minuscule moulin à eau, les Archimbaud sont devenus, en une génération, le premier fabricant français de planche à palettes. « Avec de l'eau et du bois, on peut tout faire » affirme Claude Archimbaud, né en 1935. Avec son épouse Bernadette, ils poursuivent l'élevage laitier familial jusqu'en 1975, tout en débitant des troncs pour les artisans locaux. Or le marché du bois d'ébénisterie s'écroule, tandis que celui de la planche à palettes croît avec les transports routiers. Né en 1961, leur fils Jean-Pascal sait valoriser en planche à palettes les petits troncs dont personne ne voulait, les sous-produits en granulés de chauffage et écorces pour les jardineries, tandis que les déchets ultimes brûlent dans leur centrale à vapeur pour l'EDF. Un bel exemple d'économie circulaire. Aujourd'hui, le groupe emploie plus de 200 personnes sur 7 sites, assemble 2,5 millions de palettes et réalise un chiffre d'affaires annuel de 50 M€.



Archimbaud, premier fabricant français de palettes.

Le Fonds Archimbaud

Lancé en 2016 par Jean-Pascal Archimbaud et ses enfants, c'est l'un des premiers fonds actionnaires français. Dans une dynamique d'innovation sociale et environnementale, il vise à retisser et développer des liens durables entre l'Homme, l'arbre et la forêt. Il soutient des projets relatifs à l'agroforesterie, la préservation de la biodiversité, la recherche (biomimétisme, chimie verte…) et la réutilisation du bois à des fins de création artistique ou sociale. www.fonds-archimbaud.org